

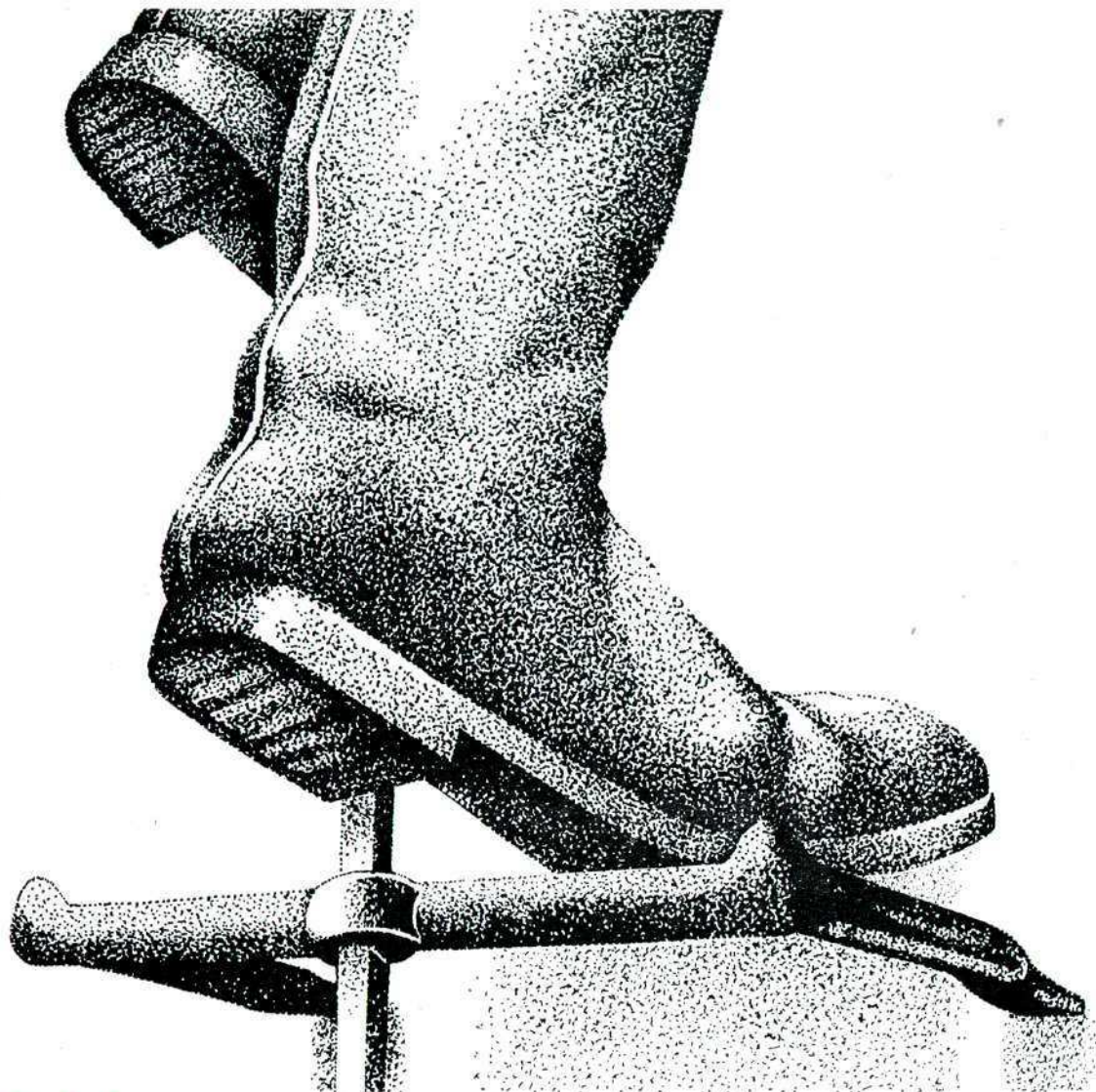
PONTS
et
CHAUSSEES
et
MINES

POEM

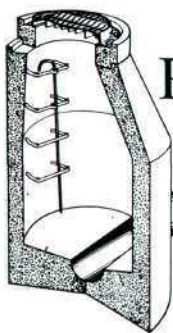
1975 72^{ème} ANNÉE



infrastructures
et tourisme



le pied sûr!...



en se conformant aux normes du fascicule 70
Pont-à-Mousson S.A. a mis au point un **échelon**
pour cheminée d'assainissement. Largement
dimensionné, coulé en fonte ductile, il a en plus des
butées antidérapantes pour éviter les risques de
glissades et de chutes.

Pont-à-Mousson S.A. : les techniques au service de la sécurité.



PONT-A-MOUSSON S.A.

Société anonyme au capital de 369.220.000 F.

Nancy, 91, avenue de la Libération

lettres : 4 x 54017 NANCY CEDEX

téléphone : (28) 53-60-01



mensuel

28, rue des Saints-Pères
Paris-7^e

Directeur de la publication :

René MAYER,
Président de l'Association

Rédacteur en chef :

Philippe AUSSOURD,
Ingénieur
des Ponts et Chaussées

Assistante de rédaction :

Brigitte LEFEBVRE DU PREY

Promotion et

Administration :

Secrétariat du P.C.M. :
28, rue des Saints-Pères
Paris-7^e

Bulletin de l'Association professionnelle des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines, avec la collaboration de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole des Ponts et Chaussées, 28, rue des Saints-Pères, Paris 17^e
Tél. 260.25.33
260.27.44

Abonnements :

— France 150 F.
— Etranger 150 F. (frais de port en sus)

Prix du numéro : 18 F.

Publicité :

Responsable de la publicité :
Jean FROCHOT
Société Pyc-Editions :
254, rue de Vaugirard
Paris-15^e
Tél. 532-27-19

L'Association Professionnelle des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines n'est pas responsable des opinions émises dans les conférences qu'elle organise ou dans les articles qu'elle publie.

Dépôt légal 3^e trim. 1975 - N° 3809
Commission Paritaire n° 55.306

IMPRIMERIE MODERNE
U.S.H.A.
Aurillac

sommaire

dossier

- L'aménagement touristique de l'espace rural 13
Par Louis-Noël NETTER. I.G.R.E.F. Service d'Etudes d'Aménagement Touristique de l'Espace Rural.
- L'aménagement touristique du littoral 20
Par Jean Le MOUNIER. Directeur du Service d'Etude et d'Aménagement Touristique du Littoral.
- Vers une politique d'aménagement des Pyrénées françaises 26
Par Jacques GUIU. Commissaire à l'Aménagement des Pyrénées.
- Tourisme et Rénovation rurale en Bretagne 31
Par J.-P. Le FLOCH. Adjoint au Commissaire à la Rénovation Rurale pour la zone Ouest.
- Aménagement touristique des montagnes françaises. 37
Par Georges CUMIN. Directeur du Service d'Etudes d'Aménagement Touristique de la Montagne.
- Le développement du tourisme en Corse 45
Par Jean CAILLON. Chargé de mission - Mission interministérielle pour l'Aménagement et l'Equipement de la Corse.
- L'hôtellerie en région parisienne 53
Par M. GOUILLARD. S.R.E.R.P.
- L'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon 58
Par Pierre RAYNAUD. Secrétaire Général de la Mission Interministérielle pour l'Aménagement du Littoral Languedoc-Roussillon.

rubriques

- Brasil, un tourisme vrai 66
Par J.-P. CATALAA.
- L'Administration et le changement 72
Par André LAURE. Chef du S.R.E.R.P.
- Formation Permanente

Maquette : Monique CARALLI.

Couverture : La Grande-Motte. Photo Rapho.

LA SOCIÉTÉ CENTRALE IMMOBILIÈRE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

Société Anonyme de droit privé
au capital de 25 000 000 de francs créée le 11 juin 1954

Orientations : Construction de logements sociaux et d'équipements collectifs - Création d'un secteur-pilote pour l'urbanisme - Animation d'un secteur-témoin de gestion immobilière.

Production : 302 000 logements depuis la création. 17 000 à 18 000 par an, soit 3,5 % de la production nationale dont, en 1974 :

- locatif (42 %) ou accession à la propriété (58 %) ;
- collectifs et semi-collectifs (83 %) ou individuels (17 %) ;
- en région parisienne (33 %) et en province (67 %) ;
- logements aidés par l'Etat 97,5 % dont H.L.M. : 44,5 %.

Interventions directes : Centres commerciaux, villages de vacances, centres socio-culturels, locaux collectifs, résidentiels, écoles, églises, stades et piscines. Maître d'ouvrage délégué pour hôpitaux, écoles d'infirmières, bureaux, locaux administratifs, hôtel « Le Méridien » à Paris, ESSEC à Pontoise, etc.

Gestion : 138 000 logements dont 125 000 en gestion directe. 6 000 logements mis en location en 1973.

Promotion : 9 800 logements vendus en 1973, dont 39 % en région parisienne et 61 % en province.

Recherche : Innovation dans le domaine technique et sociologique. Développement d'opérations-pilotes : logements évolutifs, parcs d'aventures, etc.

Réalisations sociales : Création de centres socio-culturels pour l'animation des grands ensembles, de foyers pour jeunes travailleurs, de résidences pour personnes âgées, de foyers pour travailleurs migrants, de villages de vacances.

Investissements : Plus de 15 milliards de francs depuis sa création. En 1974 : 2 090 millions dont 253 au titre de maître d'ouvrage délégué.

Collecteur du 0,9 % patronal (G.I.C.) = 100 millions en 1974.

Une société à vocation sociale au service des collectivités locales, pour le logement des familles aux ressources modestes.

SOCIÉTÉ CENTRALE IMMOBILIÈRE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

4, place Raoul-Dautry - 75015 PARIS - Tél. : 566-78-34

prochainement

l'édition 1975 de

l'annuaire officiel du ministère de l'équipement (et du logement)

souscrivez dès maintenant

indispensable

aux entreprises de travaux publics, aux architectes, aux bureaux d'études, aux urbanistes, et à tous ceux qui doivent être constamment en relation avec les pouvoirs publics.

complet

il contient la somme des renseignements utiles et comporte les principales parties suivantes : administration centrale (cabinet, direction, services, etc...) – services techniques et établissements divers – conseils, comités, commissions – services extérieurs (régionaux et départementaux) – services spécialisés – services et organismes interministériels – services rattachés et organismes divers – ministère des transports – aviation civile – table alphabétique des personnalités et fonctionnaires intéressés.

pour le recevoir

il suffit de retourner le bulletin ci-contre, en l'accompagnant du règlement correspondant (160 F l'exemplaire, ttc et franco), au service de vente de l'annuaire officiel du ministère de l'équipement, 254, rue de Vaugirard, 75740 Paris cedex 15. C.C.P. Paris 508-59.

bulletin à retourner à

annuaire officiel du ministère de l'équipement

254, rue de Vaugirard, 75740 PARIS Cedex 15

firme :

adresse :

références (ou service) :

veuillez m'adresser : ex. de l'annuaire M.E.L. à 160 F.,

soit : F.

réglé par Chèque bancaire ci-joint
par virement postal à v/C.C.P.
PARIS 508-59
(à adresser directement à votre
centre)

suyvant facture (ou mémoire)
en exempl.

Cachet

Date

à votre service la ratp

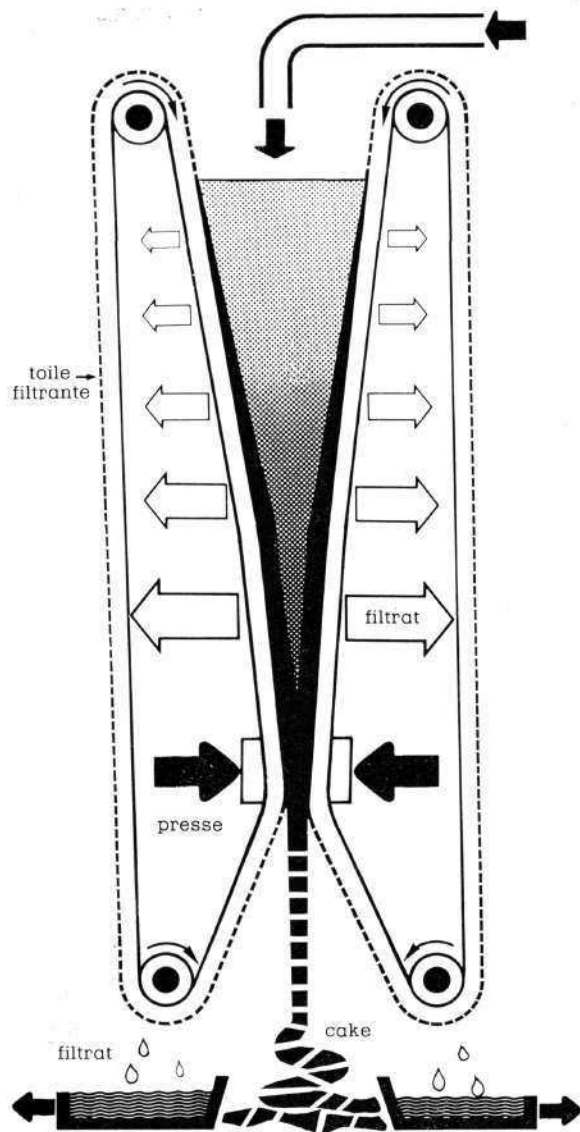
1 750 000 000
voyageurs transportés par an....

...en métro **...en autobus**

**dans 3967 voitures
sur 252 km de lignes
avec 400 stations**

**dans 3788 voitures
sur 2005 km de lignes
avec 5042 arrêts**

Filtration sous pression des boues résiduaires



ODA a choisi le bon sens...

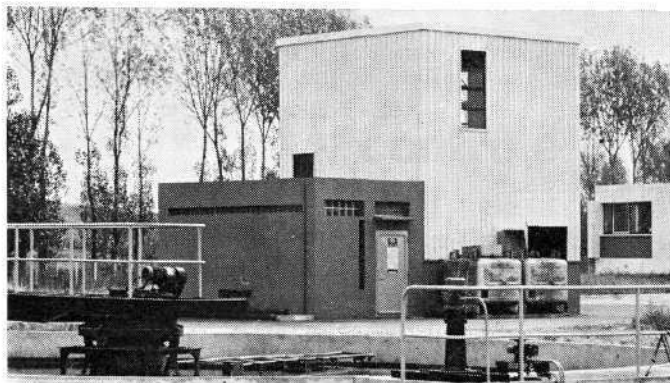
La disposition **verticale** du filtre-pressé à bandes continues permet l'accroissement progressif de l'épaisseur de la couche en même temps que l'accroissement de la pression hydrostatique appliquée aux toiles filtrantes par le fluide à filtrer.

Le pressage mécanique intervient seulement en phase finale, quand les couches retenues par les toiles ont atteint une épaisseur suffisante.

Il en résulte les avantages suivants :

- pas de limitation d'emploi des toiles filtrantes qui peuvent être, suivant les boues à traiter, à mailles fines, grossières ou larges
- filtrat limpide
- pas de colmatage de la toile par des particules fines
- économie de flocculants
- teneur élevée en matières sèches du gâteau de filtration.

Tour filtrante Prefiltec-Guva
fabriquée et diffusée par



Bâtiment de la tour filtrante (Plaisir les Clayes-sous-Bois) Photo Studio 333



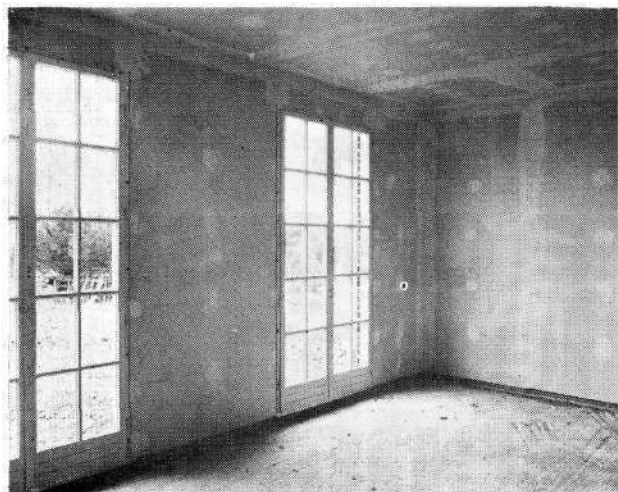
Omnium d'assainissement
Spécialiste du traitement des eaux usées de toute nature
9, rue Emile ALLEZ - 75848 Paris Cedex 17
Tél. : 754.64.91 - télex 64641/ODA PARIS

ADM



PREGYPAN

SOCIETE FRANCAISE DES PLAQUES DE PLATRE



PREGYCONSEIL

Un service PREGYPAN à votre disposition pour le choix de la meilleure solution PREGYPAN dans les domaines de l'isolation phonique, l'isolation thermique, la protection contre le feu des cloisons, doublages et plafonds.

L'emploi des plaques de plâtre PREGYPAN, constituées d'une âme en plâtre prise entre deux parements lisses et durables, permet des réalisations exemptes de fissurations et dont les performances de sécurité, habitabilité et tenue dans le temps se situent à un haut niveau.

Les produits et les systèmes PREGYPAN, fiables et modernes, sont de mise en œuvre simple, propre et rapide.

PREGYCONSEIL
 POUR L'ENTREPRISE :
 UNE SOLUTION AUX PROBLEMES
 D'ISOLATION PHONIQUE
 D'ISOLATION THERMIQUE
 DE PROTECTION CONTRE LE FEU

PREGYPAN S.A.
 Service Développement et Promotion
 BP 354, 13214 Marseille Cedex 1
 Téléphone (91) 53.27.55



SFEDTP

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
 D'ENTREPRISE DE DRAGAGES
 ET DE TRAVAUX PUBLICS

Siège Social :
 10, rue Cambacérés - PARIS (8^e)
 Tél. 265.67.61

Direction et Services Techniques :
 29, rue de Miromesnil - PARIS (8^e)
 Tél. 265.09.30



Travaux à la Mer
 Dragages et Terrassements
 Aménagements Hydro-Electriques
 Barrages et Canaux - Routes
 Ouvrages d'art
 Assainissement et Adduction d'eau
 Fondations Spéciales
 Bâtiments et Usines

ENTREPRISE

BOURDIN & CHAUSSE

S.A au Capital de 6.000.000 F

NANTES, Rue de l'Ouche-Buron
 Tél. : 49.26.08

PARIS, 36, rue de l'Ancienne Mairie
 92 - Boulogne-Billancourt
 Tél. : 604.13.52

TERRASSEMENTS
 ROUTES
 ASSAINISSEMENT
 RESEAUX EAU et GAZ
 GENIE CIVIL
 SOLS SPORTIFS



**contrôle et régulation
des
autobus urbains**



THOMSON-CSF

DIVISION SYSTEMES ELECTRONIQUES
1, RUE DES MATHURINS / B.P. 10 / 92222 BAGNEUX / FRANCE / TEL. (1) 657 13.65



*** l'eau...
c'est la vie!**

- Adduction et distribution d'eau potable.
- Réseaux d'assainissement.
- Eaux agricoles et industrielles.
- Captages, forages et sondages.
- Traitement de l'eau potable.
- Génie civil et ouvrages spéciaux.
- Fonçages horizontaux.
- Entretien et gestion des réseaux.
- Pipe-lines et feeders.

sade



**Compagnie générale
de travaux d'hydraulique**

28, rue de La Baume, 75364 Paris Cedex 08
Téléphone : 359.61.10



Entreprise GAGNERAUD Père et Fils

S.A. au Capital de 30 000 000 F

Fondée en 1886

7 et 9, rue Auguste-Maquet, **PARIS (16°)**

Tél. : 288.07.76 et la suite

TRAVAUX PUBLICS - TERRASSEMENTS - BÉTON ARMÉ
BATIMENT - CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES - VIABILITE
ASSAINISSEMENT - TRAVAUX SOUTERRAINS - CARRIÈRES
BALLAST - PRODUITS ROUTIERS - ROUTES - ENROBÉS



PARIS (Seine)

MARSEILLE, FOS - SUR - MER (Bouches - du - Rhône)

VALENCIENNES, DENAIN, MAUBEUGE, DUNKERQUE (Nord)

LE HAVRE (Seine - Maritime) - **MANTES** (Yvelines)

ESSO **SNOR**

Tout pour vous rendre la
"Route Heureuse"



SOCIÉTÉ CHIMIQUE

1, avenue Morane-Saulnier
78140 VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Tél. : 946.96.60

DE LA ROUTE



ROUTES - AUTOROUTES - AÉRODROMES
VOIRIE URBAINE - LOTISSEMENTS - Z.U.P.
ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS
INFRASTRUCTURES INDUSTRIELLES
AMÉNAGEMENTS SPORTIFS
OUVRAGES MARITIMES ET FLUVIAUX



96 ans d'entreprise
190 millions de m³ de terrassements
400 kilomètres de plateforme autoroutière
4300 kilomètres de plateforme routière
30 barrages, digues ou canaux
800 kilomètres de tranchée d'oléoduc
16 plateformes industrielles
20 pistes d'envol
70 ouvrages d'art

ENTREPRISE RAZEL FRÈRES

17 Rue de Tolbiac - 75640 PARIS Cedex 13 - tel 584 03 45

**TERRASSEMENTS
OUVRAGES D'ART
GENIE CIVIL**

Paris, Douala, Libreville, Niamey

SOCIÉTÉ ROUTIÈRE DU MIDI

**ÉMULSIONS DE BITUME
TOUS TRAVAUX
ROUTIERS**

S.A. au capital de 2 000 000 F
SIEGE SOCIAL

LYON (2^e) - 28, rue d'Enghien
Tél. (78) 42.06.12

DIRECTION DES EXPLOITATIONS
et USINE D'ÉMULSIONS DE BITUME

05001 GAP - B.P. 24
Route de Marseille

Tél. (92) 51.03.96
Télex : ROUTMIDI 43221

BUREAUX et DEPOTS

26101 ROMANS - B.P. 9

Tél. (75) 02.22.20
Télex : ROUTMIDI 45703

Zone Industrielle
13290 LES MILLES

Tél. (91) 26.14.39
Télex : ROUTMIDI 41702

Société Armoricaïne d'Entreprises Générales

S.A. au Capital de 2 000 000 F

■
**TRAVAUX PUBLICS
ET PARTICULIERS**

■
Siège social :
7, rue de Bernus - VANNES
Téléphone : 66.22.90

G. T. M. B. T. P.

Société Anonyme au Capital de 43.200.000 Francs

Siège Social :

61, avenue Jules-Quentin, 92000 NANTERRE

Tél. : 769.62.40

Télex : 69515 F GTMNTER Nanterre

Aménagements hydroélectriques
Centrales nucléaires - Centrales thermiques
Constructions industrielles
Travaux de Ports - Routes - Ouvrages d'art
Béton précontraint - Canalisations pour fluides
Canalisations électriques - Pipe-Lines

centres de distribution



VITROLLES 13127 NIMES 30000
CD 9 Le Griffon Zone industrielle
Tel: (91) 89.25.25 de St Césaire
89.20.80 Tel: (66) 84.94.67.
Telex. 42320 Telex. 48228

produits pour:

viabiliser

les terrains à bâtir

protéger

leur environnement



JEAN LEFEBVRE

TRAVAUX ROUTIERS • TRAVAUX PUBLICS
TERRASSEMENT • ASSAINISSEMENT • VIABILITE
ENROBAGE DE TOUS MATERIAUX
BETONS BITUMINEUX • TERRAINS DE SPORTS
SOLS INDUSTRIELS : PROCÉDE SALVIACIM

S.A. AU CAPITAL DE 36 135 000 F • 11, BD JEAN-MERMOZ
92202 NEUILLY-SUR-SEINE • TEL. 747.54.00

SAUR

**société
d'aménagement
urbain et rural**

- conception, installation, entretien, et exploitation de services de production et distribution d'eau potable, d'irrigation et d'assainissement
- exploitation des services de traitement d'ordures ménagères.

5, rue de Talleyrand 75007 PARIS
tél. : 551.55.79

DIRECTIONS RÉGIONALES
angoulême - annonay
cahors - chalon-sur-saône
compiègne - la rochelle
la roche-sur-yon - pont-l'évêque
pau - vannes.

SODEN
Société de Distribution d'Eau de Nîmes

SODECI
Société de Distribution d'Eau
de la Côte-d'Ivoire (Abidjan)

SAUR-DAKAR - (Sénégal)
SAUR-AFRIQUE
Etudes et Missions à l'étranger - Paris

SAURAL PARIS-1988



SCETAUROUTE

BUREAU D'ÉTUDES ET D'INGÉNIÉRIE AUTOROUTIER

DIRECTION
GÉNÉRALE

75, avenue des Champs-Élysées, 75008 PARIS
Tél. : 225-49-12 - Télex 29 749

AGENCES

ROQUEBRUNE

Domaine de Palayson - B.P. n° 2
83520 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
Tél. 44.70.33 - Télex : 47 485

AIX-EN-PROVENCE

La Palette - 13609 AIX-EN-PROVENCE
Tél. 28.91.71 - Télex : 42 134

NICE

28, avenue de la Californie - 06200 NICE
Tél. 86.22.53 - Télex : 47 198

MONTPELLIER

Rue des Marels - B.P. 1237 - 34011 MONTPELLIER CEDEX
Tél. 92.87.96 - Télex : 48 160

PERPIGNAN

6, rue de la Corse - 66000 PERPIGNAN
Tél. 50.25.72 - Télex : 50 843

TOULOUSE

Zone Industrielle de Montaudran
Rue Jean-Rodier - 31400 TOULOUSE
Tél. 80.45.20 - Télex : 52 006

AGEN

Aérodrome d'AGEN - LA GARENNE - 47000 ESTILLAC
Tél. 66.63.08 - Télex : 57 417

ANNECY

13 bis, boulevard du Fier - B.P. 552 - 74000 ANNECY
Tél. 57.19.13 - Télex : 30 807

CLERMONT

Aérogare d'AULNAT - B.P. n° 1 - 63510 AULNAT
Tél. 92.60.67 - Télex : 99 389

DIJON

2, avenue Garibaldi - B.P. n° 622 - 21016 DIJON CEDEX
Tél. 32.90.93 - Télex : 35 810

PARIS

Rue Gaston-Monmousseau - B.P. n° 110 - 78190 TRAPPES
Tél. 050.61.15 - Télex : BETSER 60 293

CAEN

1, rue Froide - 14000 CAEN
Tél. 86.21.43 - Télex : 17 116

LILLE

60, boulevard de la Liberté - 59000 LILLE
Tél. 54.27.42 - Télex : 12 649

STRASBOURG

Résidence « Le Grand Stade »
Rue du Canal de la Marne - 67300 SCHILTIGHEIM
Tél. 33.05.26 - Télex : 89 068

SCETAUROUTE a pour mission de procéder à l'étude des projets autoroutiers des sociétés d'économie mixte d'autoroutes et d'assurer la direction des travaux jusqu'à leur achèvement.

Il s'agit donc d'une mission à caractère global, réalisée dans le cadre de contrats prévoyant une rémunération forfaitaire assortie d'un système de prix objectif associant les intérêts du maître d'œuvre à ceux du maître d'ouvrage.

SCETAUROUTE réunit 650 ingénieurs et techniciens spécialistes de l'autoroute regroupés en 14 agences implantées à proximité immédiate des zones d'activité et fonctionnant selon des schémas de décentralisation effective.

Pour toutes les techniques particulières, il est fait largement appel à la sous-traitance qui représente le tiers du chiffre d'affaires et notamment auprès des CETE et des laboratoires des Ponts et Chaussées.

Le chiffre d'affaires sera de 110 millions en 1975.

Sur le terrain, l'action de SCETAUROUTE se traduit par 350 km d'autoroutes mis en service depuis 3 ans 600 km de chantiers en cours 800 km de nouvelles sections en étude.

aménagement touristique de l'espace rural

par L.-N. NETTER

I.G.R.F.F. Service d'Etudes d'Aménagement touristique de l'Espace rural

Le présent article a été rédigé dans le cadre des activités du service d'études et d'aménagement touristique de l'espace rural. Ce service, à vocation interministérielle mis à la disposition du Secrétariat d'Etat au Tourisme, intervient auprès des communes à la demande des préfets. Ses interlocuteurs sont aussi bien les services administratifs que les élus locaux, voire de simples particuliers. Il ne s'agit donc pas d'une réflexion exclusivement théorique ; nous avons au contraire cherché à faire le point sur les différents problèmes auxquels nous sommes confrontés au titre de nos nombreuses interventions sur le terrain.

L'évolution du contenu du tourisme en espace rural conduit à recadrer les problèmes posés par l'équipement touristique dans une approche plus globale qui s'exprime en terme d'organisation. C'est pourquoi, parler d'équipement touristique rural n'aura de sens que si l'on replace les équipements dans le cadre général de leur utilisation à des fins de loisirs d'une part, de la manière dont ils sont gérés et liés entre eux d'autre part. De la sorte, notre propos sera beaucoup plus de traiter du problème des loisirs en milieu rural, des contraintes que cela implique pour le milieu lui-même et des efforts entrepris par les diverses instances nationales et locales pour tenter une réflexion puis une action dont nous laisserons le lecteur juge en dernier ressort.

1 - L'évolution du tourisme en espace rural

11 - Evolution de son contenu

Jusqu'à un passé récent le tourisme en milieu rural concernait presque

exclusivement la période des vacances et se présentait aux citadins sous deux formes bien distinctes :

L'une était élitiste et atteignait une clientèle aisée, à la recherche du calme et de la solitude, avec en outre une teinture culturelle affirmée. On allait découvrir les richesses du patrimoine architectural ou contempler des sites naturels au long de circuits qui se faisaient dans la plupart des cas en automobile et qui présentaient surtout un intérêt pour les adultes ;

l'autre affectait les nombreuses personnes qui passaient leurs vacances chez les parents. Les vacances étaient alors, très largement, synonymes de gratuité des hébergements et les activités avaient un caractère essentiellement familial, résultant des liens étroits entre ruraux et habitants des villes. Sous cette forme, tourisme rural signifiait tourisme social pour l'essentiel et cette analogie persiste dans les esprits.

Depuis une vingtaine d'années, on a pu assister à une évolution qui s'est accélérée depuis peu. La vie difficile dans les villes a rendu intense le besoin de s'en échapper pendant les

fins de semaines ou les petites vacances (ponts de Pâques, de la Pentecôte, de l'Ascension...). Les résidences secondaires se sont développées à la périphérie des villes suivant une urbanisation anarchique et se maintiennent à l'écart de toute vie locale. De la même façon, les vacances ont pris un caractère de plus en plus massif et la saturation du littoral a amené à la campagne des vacanciers pour qui le milieu rural offrait encore des prix acceptables, cependant que d'autres venaient y rechercher un calme qui faisait défaut ailleurs. Parallèlement à cette nouvelle tendance, l'hébergement chez les parents ou amis continue de représenter une fraction très importante, encore que mal cernée statistiquement, du mode d'hébergement de vacances en espace rural.

Les activités qui étaient pratiquées à la campagne sont devenues insuffisantes pour les vacanciers. Une enquête publiée à la fin de 1972 montre en effet que si les non résidents y recherchent pour la plupart le calme et le contact avec la nature et dans un grand nombre de cas les rencontrent avec les ruraux, la majorité se plaint du manque de distractions et du manque de confort. Phénomène

nouveau, on trouve les mêmes réponses chez ceux qui se rendent chez les parents ou amis. Il reste qu'une minorité retrouve à la campagne une liberté et une « authenticité » qu'elle souhaite voir conserver en faisant abstraction des problèmes que posent la dévitalisation du milieu rural et les actions de développement qui sont nécessaires pour l'empêcher.

De la même façon que sur le littoral ou dans les grandes stations de sports d'hiver, le « loisir marchandise ou spectacle » tend à se répandre : c'est la consommation passive. On constate cependant, à l'heure actuelle, l'ébauche de comportements différents et, partant, le besoin de loisirs de forme plus relationnelle.

12 - Evolution de l'attitude et des objectifs des ruraux

De vacances familiales chez les ruraux, on est donc progressivement passé à une demande de loisirs qui laissait pour une part les ruraux à l'écart et qui pour une autre part les submergeait littéralement. Pour les touristes, les vacances s'accompagnent d'une liberté de comportement et d'action qui va souvent à l'encontre du mode de vie rural et des travaux de l'agriculture.

De plus, cette juxtaposition de deux populations pendant les temps de loisirs met crûment en relief les disparités sociales qui les affectent et peut accentuer les disparités économiques (conséquences — par exemple — sur l'évolution des charges foncières provoquées par le développement des résidences secondaires).

Le citadin est devenu l'étranger, il a dépendu de son comportement qu'il devienne l'intrus. On a pu constater et on constate parfois encore une réaction de rejet et de protestation des ruraux face à ce mode de loisirs.

Dans le même temps, ils perçoivent clairement, intuitivement et par expérience, que le tourisme peut apporter des ressources à une région, mais le plus souvent à titre d'appoint, le fond du développement ayant d'autres moteurs. L'expérience apparaît donc comme valant d'être tentée et ceci d'autant plus que le besoin de contact du monde rural avec l'extérieur se fait de plus en plus sentir. Ceci n'est possible cependant que



Retrouver à la campagne la liberté.

(Photo RAPHO)

dans la mesure où il n'existe pas seulement entre le citadin et le rural une relation de consommateur à producteur, mais beaucoup plus une relation vivante entre personnes.

Depuis quelques années, le monde rural est ainsi conduit à sortir d'une passivité plutôt morose à propos des loisirs des autres et à prendre lui-même les choses en main en développant des formes d'accueil engendrant des retombées économiques immédiates et directes et permettant l'établissement de relations personnelles. Deux autres éléments le confortent d'ailleurs dans cette voie,

la nécessité de répondre à ses propres besoins de loisirs (ceux des jeunes en particulier) et les résultats insuffisamment convaincants de grands projets d'équipements touristiques conçus, réalisés et gérés trop à l'écart de la vie locale.

2 - Les problèmes posés par le développement des loisirs

Pour faire face à la demande crois-

sante de loisirs, pour tenir compte d'autre part des préoccupations des ruraux dans ce domaine, il importe d'étudier le problème non plus avec la seule approche d'un tourisme de vacances, mais en terme d'une véritable politique des loisirs, loisirs de plein air mais aussi loisirs culturels : la mise au point des stratégies pour le développement de cette politique étant appelée à se faire au niveau régional, où toutes les conditions sont réunies pour offrir une réflexion de fond sur le problème, mais aussi pour déclencher les actions qui peuvent découler de cette réflexion.

Néanmoins en ne nous plaçant plus sur un plan régional, mais en cherchant à dégager des principes, nous analyserons la demande et la façon d'y adapter l'offre, et dans une deuxième partie, les modalités d'organisation de cette offre par le monde rural.

21 - Adaptation de l'offre à la demande

Aborder le problème des loisirs, c'est raisonner en termes de fonctions de loisirs, c'est-à-dire envisager comme des fonctions distinctes les loisirs quotidiens, les loisirs de la demi-journée ou de la journée, les loisirs de fin de semaine ou de petites vacances, les loisirs de vacances, le tourisme de passage et le tourisme itinérant. A chacune de ces fonctions de loisirs correspondent une approche spécifique et des zones où elles peuvent s'identifier, une même zone pouvant satisfaire à plusieurs fonctions. C'est la notion d'organisation spatiale. Mais une politique des loisirs signifie aussi ouverture des loisirs au plus grand nombre. Cela signifie enfin, information du public et commercialisation.

211 - L'organisation spatiale.

Elle ressort d'une analyse plus détaillée des fonctions de loisirs. On ne l'aborde ici que de façon sommaire :

- les loisirs quotidiens s'exercent par définition à proximité du domicile voire à son domicile, puisque le temps libre est limité pour la majorité des individus. Il s'agira donc là de l'organisation des loisirs liés à la ville ou

au bourg soit sous forme d'activités culturelles (musées, bibliothèques, cinémas, théâtres, centres culturels) ou de rencontres (places publiques, cafés, foyers d'animation), soit sous forme d'activités de plein air, sportives ou de détente (terrains de sports, espaces verts, jardins ou espace péri-urbain). Ce sont enfin les activités à domicile (radio, télévision, lecture, musique, bricolage...).

- les loisirs de la demi-journée ou de la journée englobent les loisirs quotidiens mais peuvent également donner lieu à des déplacements allant d'une demi-heure pour la demi-journée à une heure pour la journée. Les activités de plein air correspondant à ce type de loisirs sont plus grandes consommatrices d'espace (loisirs nautiques, petites randonnées, motocross). En milieu urbain et particulièrement dans les grandes villes, où les espaces sont rares, il est nécessaire de permettre de multiples activités sur des espaces restreints, en les reliant toutefois aux activités environnantes. Dans les petites villes et en milieu rural, on recherchera des activités à proximité des bourgs aptes à satisfaire les besoins de la clientèle locale.

- les loisirs de fin de semaine ou de petites vacances nécessitent de traiter simultanément le problème des hébergements et celui des activités de loisirs proprement dites. Une enquête a révélé qu'à l'occasion de ce type de loisirs 90 % des partants effectuaient un parcours d'une durée inférieure ou égale à deux heures. On retrouvera donc dans les zones à aménager celles qui correspondent aux deux premières fonctions de loisirs, mais aussi des zones à caractère rural affirmé — même au départ des grandes villes.

La banalisation des hébergements sous forme locative et légère y est nécessaire, pour éviter une privatisation excessive de l'espace pour ne pas engager un processus de mitage de ce même espace avec des constructions permanentes : on doit y rechercher en particulier des formules de parcs résidentiels constitués d'habitat mobile ou modulaire, facilement escamotable et n'engageant pas l'avenir. Mais on doit aussi développer les formules d'hébergement permettant les contacts avec le mi-

lieu tels que chambres d'hôte, camping-caravaning à la ferme, aires naturelles de camping, meublés, gîtes, cette dernière formule étant mal adaptée aux séjours d'une ou deux nuits puisque la législation en prévoit la location à la semaine. Les formules d'habitat léger en sont actuellement à leur tout début dans notre pays, mais un concours du P.A.N. (Programme d'Architecture Nouvelle) organisé en 1974 permet d'en espérer des développements intéressants. De même les parcs résidentiels font à ce moment l'objet d'études qui laissent attendre des résultats satisfaisants. Il convient d'ailleurs de noter que ce type d'équipements est en pleine expansion dans d'autres pays européens (Pays-Bas, Allemagne, Grande-Bretagne) ainsi qu'aux Etats-Unis.

En matière d'activités de loisirs, il y a lieu de rechercher la diversité. Dans le domaine des activités de plein air, cela suppose le développement des loisirs liés à l'eau dans des piscines, autour des plans d'eau ou de rivières, des loisirs de découverte lente avec les différents modes de randonnées pédestre, cyclotouriste, équestre et nautique, des loisirs sportifs tennis, équitation, sports d'équipe, tir, golf public, enfin des loisirs liés à la forêt. Une place toute particulière doit être faite à la moto-cyclette et aux possibilités de la moto verte. Les loisirs dans ce type d'espaces doivent être envisagés aussi bien pour la satisfaction des demandes quotidiennes des résidents que pour celle des demandes de fin de semaine des citadins. On y recherchera d'ailleurs des formules d'animation aptes à réunir les deux types de clientèles.

- les loisirs de vacances affectent la quasi-totalité de l'espace rural français et il est difficile d'affirmer de façon nette la vocation d'un espace spécifique. En effet, sur les 36 000 communes que compte notre pays, 17 000 se définissent comme communes touristiques, dont un peu plus de 900 pour la zone littorale. C'est dire qu'environ une commune sur deux se définit comme touristique en espace rural. Le phénomène touristique, au sens de terrain d'accueil pour les vacances est donc bien réparti à travers l'ensemble du pays et la satisfaction de certaines des fonctions de loisirs que nous avons



(Photo RAPHO)

Le moto-cross,
un sport de campagne.

déjà vues peut également se trouver sur ces communes. Un certain nombre d'éléments font cependant que certaines régions attirent une clientèle plus importante que d'autres : la qualité du site naturel en est un, mais le principal reste l'effort entrepris localement en matière d'animation. Ce fait est totalement vérifié à l'expérience et montre s'il en était encore besoin que le développement des loisirs en milieu rural passe par sa prise en charge par les ruraux eux-mêmes.

De la même façon que dans les zones de satisfaction des loisirs de fin de semaine, l'hébergement est intimement lié aux activités de loisirs.

Si l'on retrouve les mêmes types d'hébergements que pour les fins de semaines ou les petites vacances, l'accent doit être mis tout particulièrement sur toutes les formes d'accueil à la ferme ou chez l'habitant que ce soit en matière de gîtes ou de chambres d'hôtes, de meublés, de camping à la ferme ou d'aires naturelles de camping. Mais aussi dans le domaine de la restauration avec les auberges paysannes et les tables d'hôte en signalant à cette occasion les ventes directes de produits fermiers. A côté de cet accueil chez l'habitant, les communes elles-mêmes offrent des possibilités d'hébergement sous forme de gîtes communaux, de terrains de camping-caravaning ou de villages de gîtes qui ont souvent l'avantage d'être sinon dans le bourg lui-même (cas des gîtes) du moins à proximité immédiate et donc de faciliter les contacts entre résidents et étrangers. La formule de villages de vacances a connu un développement important depuis dix ans qui associe directement une capacité d'accueil importante (300 lits minimum) et des activités de loisirs. Les villages de vacances, gérés par des associations, favorisent pour une part le tourisme social, cependant leur formule actuelle, assez isolée des populations locales, connaît une remise en cause quasi générale, même si les collectivités locales en sont les propriétaires. Il convient d'ajouter à cette liste le secteur de l'hôtellerie classée et de préfecture, en notant au passage les difficultés de modernisation voire les problèmes de survie que connaît la petite hôtellerie rurale. Bien entendu il ne faut

pas oublier les possibilités d'accueil chez parents et amis qui représentent comme nous l'avons dit, une part extrêmement importante de l'hébergement en milieu rural.

Nous avons déjà présenté un large éventail des activités développées en milieu rural dans le cadre des premières fonctions de loisirs. Sans en dresser à nouveau la liste, il convient sans doute d'insister particulièrement sur certaines formules nouvelles qui anticipent largement sur la demande et qui dans l'état actuel de la clientèle s'apparentent plus aux loisirs élitistes qu'aux loisirs pour le plus grand nombre : c'est le cas d'activités dont les coûts sont suffisamment élevés et la pratique assez peu étendue pour entraîner dans la clientèle des effets marqués de discrimination : citons parmi ceux-ci les stages d'artisanat, le tourisme fluvial, les locations de roulettes, l'équitation : la randonnée pédestre entre dans une catégorie à part ; la barrière sociologique reste sans doute la principale entrave à son développement alors que son coût n'est pas élevé. D'autre part, le problème des étapes n'est pas encore résolu que dans des cas limités qui sont loin de représenter l'activité dans son ensemble.

212 - Les loisirs pour le plus grand nombre.

Il reste que si certains loisirs ne sont pas accessibles à tous pour des raisons diverses, il importe d'en prévoir l'accessibilité pour le plus grand nombre. Ce qui implique tout d'abord l'ouverture des espaces au public ; qu'il s'agisse d'espaces appartenant à des propriétaires privés avec lesquels la collectivité peut passer des conventions (forêts privées, certains pâturages), qu'il s'agisse encore du domaine privé des communes (sentiers de randonnée pédestre et équestre), ou qu'il s'agisse de réserves foncières appartenant à la collectivité, Etat, Département ou commune (aménagements ponctuels tels que les abords d'un plan d'eau par exemple).

L'accessibilité pour le plus grand nombre peut conduire également à l'existence du secteur associatif à côté du secteur privé comme on en rencontre de multiples exemples à l'heure actuelle.

Elle demande enfin que la charge des coûts d'investissements soit revue dans le sens d'un partage entre collectivités émettrices de clientèle, et collectivités réceptrices.

Il arrive en effet que des communes rurales s'endettent lourdement pour satisfaire la demande de loisirs des habitants des villes avec l'espoir de retombées économiques qui sont le plus souvent difficiles à évaluer.

213 - L'information.

L'information du public est un élément important pour permettre l'accès des loisirs au plus grand nombre. Cette information est ressentie comme une nécessité par des utilisateurs qui se présentent la plupart du temps de façon individuelle face à une offre extrêmement dispersée à la fois dans l'espace et relativement aux différents entrepreneurs de loisirs et d'hébergement en milieu rural. Dans l'état actuel des choses, cette information et la commercialisation qui lui fait suite, restent à l'état embryonnaire et n'affectent encore que certains secteurs (gîtes dans quelques départements, villages de vacances).

22 - L'organisation du monde rural

La pression de la demande et la volonté des ruraux de prendre en charge le développement des loisirs en espace rural ont conduit à des expériences qui préfigurent la mise en place d'une organisation des ruraux incluant les formes d'organisation de l'offre, l'animation en milieu rural et permettant la prise en compte de leurs loisirs.

221 - Les formes d'organisation de l'offre

La diversité des entrepreneurs de loisirs et d'hébergements (agriculteurs, particuliers non agriculteurs, collectivités locales, voire départements, professionnels du tourisme, ou personnes exerçant cette profession à titre de complément), en même temps que la dispersion des différents équipements dans l'espace présentent l'avantage de diffuser l'accueil et les activités à travers un vaste territoire, mais rendent nécessaire la mise en place d'une « organisation » efficace qui a pour but de coordonner les initiatives, de les ren-

dre homogènes sur une zone donnée et de les présenter comme un tout sur le marché. Il est un fait que depuis quelque temps, on assiste à un regroupement d'initiatives individuelles.

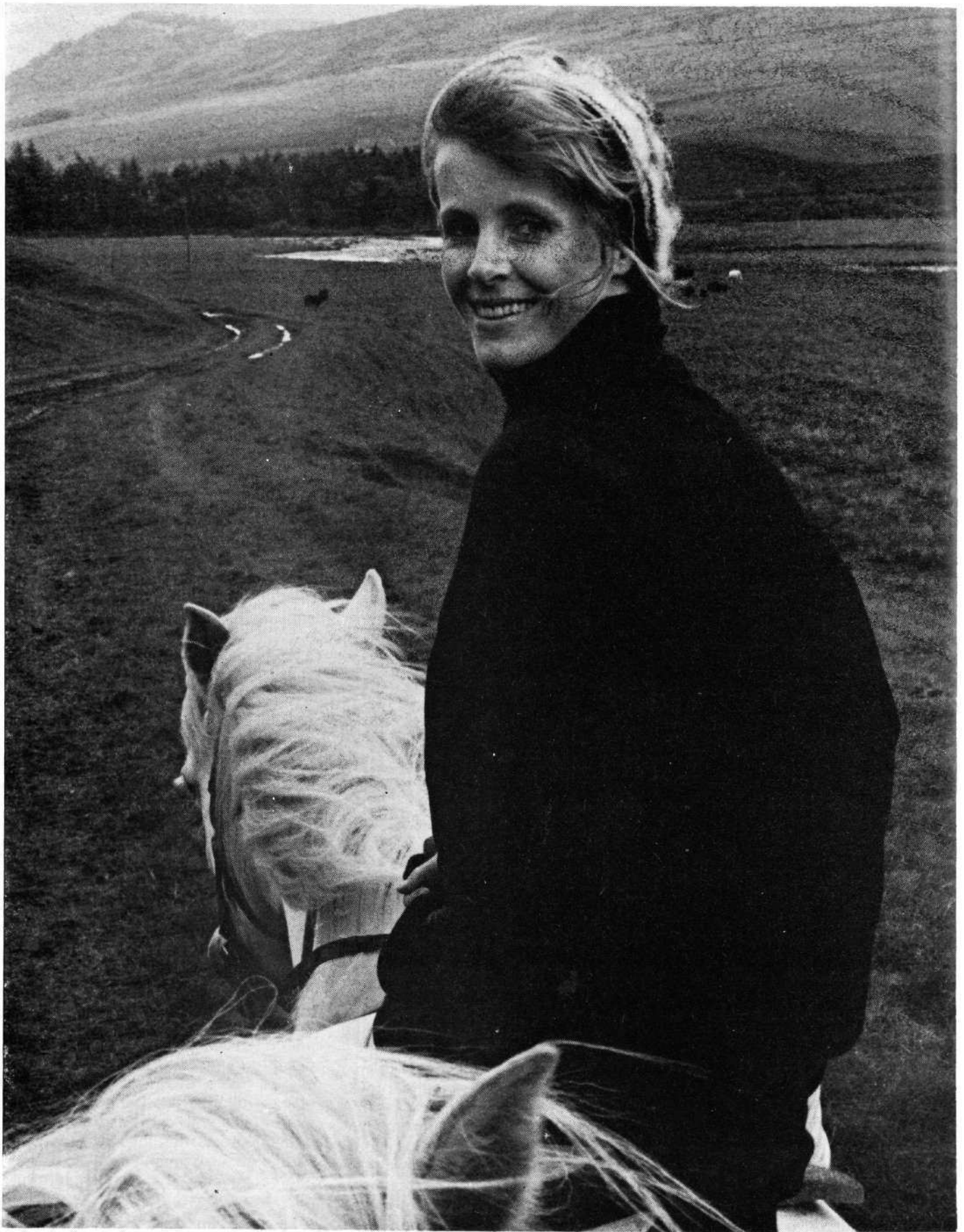
Cette organisation pose plusieurs séries de problèmes :

- en premier lieu de savoir quels seront les acteurs d'un tel regroupement et l'expérience de plusieurs réalisations en cours montre que ce sont tous les entrepreneurs de loisirs, d'hébergements, d'animation, et de commercialisation y compris les collectivités ;

- en deuxième lieu de délimiter un territoire sur lequel une organisation est nécessaire : le cadre de la commune est infiniment trop restreint, même si jusqu'à présent les différentes initiatives de réalisations sont essentiellement communales. Dans l'état actuel des expériences, le regroupement au niveau de zones de vingt kilomètres de diamètre semble adapté aux problèmes de gestion, mais on se trouve confronté à des espaces plus grands pour traiter d'une conception d'ensemble ;

- en troisième lieu, de connaître avec précision ce que l'on inclut sous le vocable « organisation » : trois éléments distincts entrent en ligne de compte qui ne sont sans doute pas justiciables du même traitement ou qui ne s'appliquent pas nécessairement aux mêmes aires géographiques : ce sont la conception et les études, la mise en œuvre et la gestion, et enfin la mise en marché. La conception et les études représentent la première phase qui permet aux différents intéressés de définir un aménagement global qui tienne compte des potentialités locales aussi bien en accueil qu'en activités de loisirs : elle permet d'autre part une première sensibilisation des partenaires et doit aboutir à la définition des programmes à mettre en œuvre et des rôles des acteurs dans les phases ultérieures. Dans cette première phase, il est très intéressant de s'intégrer à des initiatives de type Plan d'Aménagement Rural ou Etude Intercommunale d'Aménagement Rural.

La mise en œuvre et la gestion vont amener les différents entrepreneurs à travailler ensemble sur des



(Photo RAPHO)

réalisations concrètes définies dans la phase des études. Les zones auxquelles s'applique cette deuxième phase ne sont pas nécessairement identiques à la zone d'étude. En effet, si l'étude peut se faire à un niveau géographique assez vaste — petite région touristique, bassin touristique — la réalisation et la gestion doivent avoir lieu à un niveau plus restreint, afin de faciliter les contacts entre les différents acteurs. Si la mise en œuvre ne pose pas de problèmes de fond, la gestion en revanche peut être source de difficultés qui ne sont pas encore résolues : comment établir des péréquations entre activités rentables et moins rentables entre activité à forte fréquentation et activités à faible fréquentation ?

La mise en marché constitue la troisième phase et l'expérience en la matière est suffisamment faible pour qu'elle soit seulement mentionnée : elle est cependant essentielle dans l'organisation de l'offre.

• en quatrième lieu enfin, de déterminer les formules juridiques les plus aptes à rendre cette organisation efficace.

Des expériences diverses sont en cours qui n'illustrent pas nécessairement l'ensemble des points qui viennent d'être évoqués et qui portent des vocables différents suivant les régions et les interlocuteurs : on parle de « gîtes éclatés », de « villages de gîtes éclatés » ou encore d' « Unités touristiques en espace rural ».

222 - L'animation.

La dispersion des entreprises de loisirs en milieu rural, le manque d'information directe, les besoins de contacts des ruraux, la recherche par les ruraux eux-mêmes de certaines formes de loisirs nécessitent d'associer étroitement l'animation à l'organisation : il faudrait même dire que l'animation est un préalable à toute organisation. De même que pour l'organisation, il convient de savoir ce que l'on entend par animation.

Elle revêt certainement des formes très différentes, mais elle représente en quelque sorte l'âme d'un mode de loisirs qui se veut différent de la

grande entreprise du type littoral ou station de sports d'hiver. Il peut s'agir tout d'abord de favoriser dans toute la mesure du possible l'hébergement diffus au contact avec les ruraux ; cela correspond bien à la politique menée en matière de gîtes par exemple, depuis bientôt vingt ans, par la Fédération Nationale des Gîtes de France et par le Ministère de l'Agriculture. Dans ce but, la sensibilisation des ruraux se concrétise sous forme d'information sur les modes d'hébergement, d'assistance technique à la constitution de dossiers et de prise en charge des formalités administratives. Il en est de même pour les problèmes de restauration à la ferme et d'une façon générale pour le développement de toute initiative d'accueil. Une deuxième forme d'animation consiste en la formation des ruraux aux métiers du tourisme : elle permet une sensibilisation des ruraux aux divers types de problèmes posés par la venue d'une clientèle non résidente. La formation peut s'adresser aussi bien au gestionnaire d'un équipement d'hébergement ou de loisirs qu'à l'hôtesse désireuse de s'initier ou de se perfectionner dans le domaine de l'accueil à l'occasion de l'ouverture de gîtes, de chambres d'hôte ou d'auberges. Une troisième forme qui revêt un caractère beaucoup plus complexe recouvre le problème de l'animation à proprement parler, qu'elle soit technique ou le plus souvent culturelle. De nombreuses prises de conscience se font actuellement soit spontanément, soit avec l'aide d'animateurs, qui consistent en une réflexion des ruraux sur leur propre culture et sur leur position vis-à-vis de l'histoire et de l'évolution du monde rural. Ces expériences qui existent maintenant en grand nombre dans l'ensemble de la France aboutissent au désenclavement du milieu rural, dans la mesure où les personnes qui participent à ce type de réflexion ont la possibilité de se situer dans la société en fonction de l'héritage dont ils disposent et des particularités que présente leur vie à la campagne. Cette animation est partie intégrante d'un mode de loisirs qui touche les ruraux en même temps qu'elle leur permet d'accueillir les citoyens dans le cadre de loisirs culturels notamment. Grâce à de telles prises de conscience, certains aspects traditionnels de l'artisanat, du langage parlé, de l'architecture et de l'histoire ont pu revoir le jour. Une

quatrième forme d'animation enfin cherche à initier les ruraux aux mêmes formes de loisirs que recherchent les gens des villes, tout en évitant un trop grand décalage culturel : ainsi des expériences de ski de fond faites par des agriculteurs de plaine chez des agriculteurs de la montagne, ou l'organisation de l'animation par des ruraux bénévoles pour l'ensemble des visiteurs de fin de semaine sur un plan d'eau.

Ces expériences d'animation sont souvent menées directement par les responsables de la profession ou des syndicats agricoles, elles peuvent encore être le fait d'associations fortement implantées auprès des populations, mais elles jaillissent aussi spontanément montrant que les ruraux prennent rapidement conscience de l'ensemble de ces problèmes sans lesquels il ne saurait exister de véritable politique des loisirs en milieu rural.

Le tableau que nous venons de dresser des loisirs en espace rural, intimement liés d'ailleurs aux loisirs en milieu urbain, présente une nette évolution dans la manière d'aborder les problèmes depuis l'avènement des congés payés jusqu'à l'ouverture des loisirs au plus grand nombre. Il a montré cependant que de nombreuses démarches restaient à faire dans lesquelles est impliqué un nombre important de participants. Ce qu'il a très certainement moins bien fait ressortir, c'est le temps qu'il faut pour que, dans une entreprise d'une telle ampleur, il soit possible de voir apparaître des résultats significatifs.



(Photo RAPHO)

l'aménagement touristique du littoral

par J. LE MOUNIER

*Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées,
Directeur du Service Etude et Aménagement Touristique du Littoral
(Secrétariat d'Etat au Tourisme)*

Aménager pour qui Aménager pour quoi ?

Parler d'accélération foudroyante des phénomènes, de mutation profonde des comportements, est aujourd'hui quel que soit le sujet évoqué, un vocabulaire qui revient constamment dans la bouche de chaque interlocuteur.

C'est pourtant les mêmes mots qu'il faut employer en ce qui concerne la fréquentation touristique du littoral mais, dans ce cas, ils prennent leur plein sens.

Entre les privilégiés des premières stations de luxe créées dans la seconde moitié du XIX^e siècle et la masse des vacanciers d'aujourd'hui cette fréquentation a été en effet multipliée par 10 tous les 30 ans environ. Schématiquement on peut admettre que, de 1860 à nos jours, le phénomène a intéressé :

- 1860 : 1 Français sur 4.000 (première station de luxe),
- 1900/1914 : 1 Français sur 400 (apparition des stations familiales),
- 1936 : 1 Français sur 40 (institution des congés payés),
- 1975 : 1 Français sur 4 (tourisme de masse).

Chacun de ces différents stades a laissé sa marque sur notre littoral. Des casinos et des hôtels de luxe d'autrefois, en passant par les premières résidences secondaires jusqu'aux tours et au béton d'aujourd'hui l'on peut retracer dans la pierre cette brève mais déjà riche histoire.

C'est maintenant pour le futur qu'il faut concevoir et pour cela il est nécessaire de répondre à deux questions : aménager le littoral pour qui et aménager le littoral pour quoi.

— Aménager le littoral pour qui :

Privilege de quelques-uns hier encore, les vacances, pour la première fois en 1974, ont intéressé plus d'un Français sur deux. Dans une société de plus en plus urbaine le désir d'évasion, de contact avec la nature, est exacerbé. Les vacances considérées aujourd'hui comme un besoin seront, demain, exigées comme un droit.

Or, le littoral est de loin le premier

espace de tourisme et de loisirs de France recevant près de 12 millions de vacanciers qui y passent près de 300 millions de nuitées. Les études effectuées en préalable à la réalisation du rapport au Gouvernement sur « les perspectives à long terme du littoral français » permettent d'envisager pour l'an 2.000 une fréquentation de l'ordre de 20 millions de touristes.

Aménager le littoral c'est donc avant tout le rendre accessible au plus grand nombre.

Il s'agit moins de rechercher à accroître quantitativement la fréquentation — l'accroissement naturel de cette fréquentation étant plus que suffisant — que de permettre l'accès du littoral à tous ceux qui le désirent, en essayant de minimiser les critères de sélection financiers, par la lutte contre la privatisation des rives, et par la création d'équipements légers utilisables par le plus grand nombre.

Le littoral est un bien collectif et, puisqu'une telle proportion de Français souhaitent y accéder, les conditions doivent être réunies pour qu'ils y soient accueillis d'une manière satisfaisante.

— Aménager le littoral pour quoi ?

Les motivations des touristes sont certes complexes mais la majorité des analyses qualitatives de la demande démontre qu'une grande partie des vacanciers désirent retrouver « la nature » ou du moins ce qu'ils pensent être la nature.

Le taux des départs en vacances est en partie lié à la taille des agglomérations.

Ce sont donc en majorité des urbains qui vont sur le littoral et ils recherchent « l'antiville » ; aux grands ensembles est opposé le village, au béton la végétation, à la foule et au bruit la solitude et le calme, à l'exiguïté, les vastes espaces marins, etc...

Bien entendu toutes les catégories de population largement influencées dans ce domaine par les mass média ne sont pas concernées par cette image des vacances ; cependant on peut admettre (1) qu'une grande partie des Français — les familles en particulier — vont sur le littoral pour y retrouver la nature. Leur nombre ira en augmentant au fur et à mesure que la France s'urbanisera, dans des conditions telles que, pendant longtemps encore, existera un certain nombre de nuisances.

Il est donc fondamental de permettre au littoral de jouer le rôle qu'il a et qu'il aura de plus en plus dans la qualité de la vie des Français comme espace privilégié de loisirs et de nature.

Aménager et équiper le littoral à des fins de tourisme et de loisirs c'est donc :

- 1 — développer la capacité d'accueil du littoral en adaptant l'offre à la demande, quantitativement et socialement,
- 2 — conserver le capital naturel de loisirs que constitue le littoral en améliorant la qualité de l'accueil.

Ces deux objectifs peuvent paraître difficiles à concilier. Il s'agit d'inventer et d'imaginer. Parce que le littoral est un espace limité, et convoité

EVOLUTION DU TAUX DE DEPARTS SELON LA TAILLE DES AGGLOMERATIONS

Catégorie de Communes	1965	1969	1974
Communes rurales	17,6	19,3	25,5
Moins de 20.000 hab.	34,3	38,3	43,6
De 20.000 à 100.000 (sauf région parisienne)	49,4	51,4	52,4
Ville de Paris	77,1	82,8	79,2
Région parisienne	71,1	78,5	79

Source : bulletin statistique du Secrétariat d'Etat au Tourisme.

(1) Cf. « les significations culturelles du littoral français ». M. Raymond (étude réalisée par la D.A.T.A.R.).

par des activités diverses s'excluant souvent les unes les autres il doit devenir une zone d'innovation et d'expérience.

En recevoir plus, les recevoir tous

— Une priorité : la réalisation d'hébergements sociaux.

Considérons la répartition des capacités d'hébergement et des séjours sur le littoral.

On peut en déduire un indice d'occupation propre à chaque catégorie.

population, il est nécessaire d'entreprendre une politique ambitieuse de développement des hébergements sociaux ; ce n'est qu'à cette condition que pourra être assuré l'accès de tous au littoral.

Or, si l'on projette les tendances passées (entre 1962 et 1968 il a été créé plus de lits touristiques en résidences secondaires qu'en camping caravanning), on aboutirait très rapidement à une privatisation du littoral au profit d'une minorité à revenu élevé. Le Secrétariat d'Etat au Tourisme a suscité un programme « spécial » de camping qui devrait permettre au cours du VII^e plan la création de 500.000 lits supplémentaires doublant ainsi le rythme de création enregistré au cours du VI^e plan. Cette mesure est d'importance mais elle est insuffisante car le camping ne correspond

privatifs. La mise en œuvre d'une politique **d'aménagement en profondeur** libérant une partie des côtes au profit de tous est donc de ce point de vue une nécessité.

— Des orientations : vers une politique d'équipements modestes adaptés à la clientèle la plus large possible.

Augmenter la capacité d'accueil du littoral, c'est avant tout mettre en valeur son potentiel naturel. Avant de créer il faut savoir utiliser.

Une politique systématique de désenclavement des plages doit être entreprise. L'Etat a déjà pris de nombreuses mesures dans ce sens. Le Secrétariat d'Etat au Tourisme a, en 1974 et 1975, consacré 2,5 millions de francs à ce type d'opération et près de 100 km. de plages nouvelles ont pu ainsi être ouvertes au public grâce à la réalisation de chemins piétons.

La création de plages artificielles et l'extension de plages existantes répond au même objectif. Toutefois, malgré une augmentation notable, dans certains départements, du potentiel balnéaire, ces opérations ne satisfont pas toujours les besoins d'un éventail très large de clientèle. Les plages artificielles peuvent être concédées à des plagistes pour 75 % de leur superficie — contrairement aux plages naturelles pour lesquelles la superficie concédée ne doit pas excéder 25 % — et ne sont donc pas accessibles gratuitement par tous. L'intervention financière de l'Etat doit donc être subordonnée à l'existence d'un cahier des charges assurant le libre accès dans des conditions suffisantes.

Adapter l'offre à une demande la plus large possible c'est privilégier les équipements « modestes » accessibles à tous. Un effort très important doit être entrepris en faveur de la réalisation de bases de dériveurs. L'Etat s'est intéressé jusqu'à présent essentiellement à la réalisation d'in-

Mode d'hébergements	% capacité d'hébergement (1)	% de séjours (2)	Indice d'occupation (3)
Hôtels	6	9,9	165
Locations et parents et amis	36	36	100
Résidences secondaires ..	33	14,9	45
Hébergements de tourisme social (tentes, caravanes villages de vacances) ..	20	33,8	169
Autres (colonies, gîtes) ..	5	5,4	104
Total	100	100	

Le tableau précédent permet de mettre en lumière les deux faits suivants :

— les résidences secondaires qui représentent 33 % des capacités d'accueil du littoral assurent moins de 15 % des séjours. Cette sous-occupation en terme de séjour est encore aggravée par un temps d'utilisation inférieur à celui des hébergements banalisés.

— Les hébergements de tourisme social qui représentent seulement 20 % des capacités assurent 33,8 % des séjours. Il y a donc une utilisation plus intensive mais en période de pointe leur nombre insuffisant impose aux utilisateurs des conditions d'accueil souvent précaires.

Dans la mesure où l'accroissement du taux de départs en vacances devrait affecter dans les prochaines années des couches modestes de la

qu'à une partie des goûts de la clientèle modeste. Des enquêtes effectuées auprès des non-partants semblent démontrer que le pourcentage de gens prêts à utiliser le camping comme moyen d'hébergement n'est pas supérieur à celui des partants actuels.

C'est donc vers la réalisation d'hébergements légers peu onéreux, qu'il faut s'orienter. Un concours a été lancé dans ce sens en 1974 dans le cadre du « Programme Architecture Nouvelle », les résultats sont prometteurs et devraient, dans un proche avenir, se traduire par des réalisations concrètes.

Une action est aussi nécessaire quant à l'emplacement des nouveaux hébergements. Il ne suffit pas de créer des hébergements sociaux encore faut-il qu'ils ne soient pas systématiquement rejetés loin des sites agréables au profit des lotissements

(1) Source SEATL.

(2) Source INSEE — par convention est considéré comme séjour tout déplacement supérieur à 4 jours.

(3) Indice d'occupation

$$= \frac{\% \text{ de séjours}}{\% \text{ capacité d'hébergement}} \times 100$$



Eviter les routes littorales qui favorisent l'urbanisation.

(Photo RAPHO)

frastructures portuaires de plaisance importantes. Depuis trois ans le Secrétariat d'Etat au Tourisme a consenti un effort notable en faveur de ce type d'équipements qui permet aux plus modestes et en particulier aux jeunes de s'initier aux sports nautiques, tout en dégagant les plages et en assurant une meilleure sécurité aux baigneurs.

Les recevoir mieux, savoir conserver un capital sans prix

Les accès — une nouvelle attitude

Il n'est que temps de sortir dans les zones côtières du dilemme fréquentation et destruction ou protection et inaccessibilité.

Le littoral est un capital naturel. « La nature » doit donc garder une

place de choix dans les aménagements touristiques à venir du littoral. Mais l'estivant veut que le littoral lui soit ouvert, il entend profiter de l'étendue des plages, de la diversité des rivages. Dans ces conditions les accès doivent être conçus afin :

- de ne pas dégrader cette nature dont les touristes veulent jouir,
- de leur permettre de fréquenter l'ensemble des zones littorales.

Ces deux objectifs difficilement conciliables peuvent toutefois être atteints par une action efficace au niveau de la conception des voies d'accès et des parkings grâce au respect de quelques principes simples.

— Les trafics lourds et de transit doivent être rejetés hors du réseau d'accès et de desserte du littoral afin d'éviter un mélange perturbateur de trafics différents nécessitant à proximité des rivages, dans des secteurs parfois fortement occupés des ouvrages importants ;

— éviter la création de routes littorales : en bordure de la côte car l'existence même de ces routes favorise l'urbanisation linéaire du front de mer ;

— mettre en œuvre des plans de circulation permettant l'utilisation optimale du réseau existant plutôt que de multiplier les voies d'accès ;

— aménager les accès aux plages de façon à éviter les parcs de stationnement linéaires. Dans tous les cas où cela est possible les accès directs aux rivages doivent être réservés aux piétons. Les parcs situés en arrière à 200 ou 300 m. Dans la conception de ces derniers il faut éviter « les aérodromes » et prévoir des aménagements « en grappes » par petites unités isolées par de la végétation ;

— dans les zones naturelles un réseau de sentiers balisé et aménagé ainsi que de pistes cyclables doit être organisé. Une action en faveur du rétablissement des anciens chemins de

douanier est entreprise par le Secrétariat d'Etat au Tourisme. Des résultats importants ont déjà été obtenus en Bretagne et sur la Côte Atlantique.

— Les liaisons avec l'arrière-pays doivent être privilégiées afin de faciliter la mise en œuvre d'un aménagement en profondeur en favorisant le report des hébergements en arrière de la côte.

— Un effort important pour la qualité.

Une action qui tend à accroître la qualité de la vie ne saurait être uniquement quantitative. L'accès par tous du littoral ne sera accepté que si, parallèlement la qualité de l'accueil est améliorée.

Ce type d'intervention tend donc non pas à créer des équipements nouveaux mais à accroître le confort d'utilisation des équipements existants. Elle peut être entreprise sur le littoral dans de très nombreux domaines. La priorité est actuellement donnée à :

— la réalisation d'équipements de plages et d'arrière-plages. Il s'agit d'une part de doter les plages d'équipements sportifs et sanitaires suffisants, d'autre part en s'inspirant de l'expérience de la Hollande de promouvoir en arrière immédiat du littoral la réalisation de vastes plans d'eau abrités du vent qui seront donc utilisables pendant une durée plus longue.

— La mise en valeur de sites. L'action la plus importante en ce domaine a été, à l'initiative du Secrétariat d'Etat au Tourisme le lancement en Bretagne d'un concours visant à la réalisation de parcs à voitures paysagers. Malgré des résultats parfois décevants sur certains des sites choisis, ce concours a permis la mise en œuvre d'expériences intéressantes qui pourront être généralisées sur l'ensemble du littoral. Dans la même optique une politique de boisement, d'aménagement de haltes, de points de vue, d'aires de pique-nique et de jeux, est entreprise dans les sites touristiques remarquables.

— L'amélioration des équipements à terre des ports de plaisance. Un effort considérable a été entrepris par l'Etat en matière d'infrastructure portuaire de plaisance. En dix ans le nombre de places disponibles est passé de 20.000 à 70.000 et si, dans la

majorité des cas les divers maîtres d'ouvrage ont su parallèlement résoudre le problème de l'accueil des plaisanciers, il existe de nombreux ports où les équipements à terre sont quantitativement et qualitativement insuffisants. Une action importante doit donc être entreprise en la matière.

De l'imagination et de la prudence

— Une nécessité : innover

Parce que le littoral est une zone de conflits, un champ clos inextensible, convoité par de multiples utilisateurs, des solutions originales, nouvelles, doivent être recherchées. Le conservatoire de l'espace littoral voté récemment par le Parlement en est un exemple en matière foncière. Il est nécessaire de faire de même dans tous les domaines.

a) l'aménagement en profondeur : des modalités d'application à inventer

Actuellement 90 % des hébergements touristiques des cantons littoraux sont concentrés dans les communes littorales. Mettre en œuvre une politique d'aménagement associant le littoral à son arrière pays nécessite donc un renversement des tendances et la mise en œuvre d'un véritable aménagement en profondeur qui est encore à inventer. Les bases littorales de loisirs et de nature créées par la circulaire du 25 mars 1974 sont un premier pas dans ce domaine, mais il est nécessaire d'aller plus loin, une expérience pilote va être lancée dans la région du golfe du Morbihan. Les résultats devraient pouvoir être généralisés sur l'ensemble de la côte.

b) La navigation de plaisance : un impératif, économiser l'espace

Le développement actuel de la flotte de plaisance nécessite la création d'environ 7 000 places par an dans les ports.

Quand on sait que depuis 10 ans les meilleurs sites ont été utilisés et que dans de nombreuses portions du littoral il existe déjà un, voire deux ou trois ports par commune, on peut imaginer ce que pourraient être nos

rivages dans 20 ou 30 ans quand la flotte aura quadruplé.

Les enquêtes effectuées auprès des plaisanciers sur les modes d'utilisation des bateaux montrent que, dans la très grande majorité des cas, le temps d'utilisation est relativement court et se situe dans la période estivale. Dans ces conditions, pourquoi ne pas distinguer deux types de pratique nécessitant des équipements différents ?

En été, pourquoi ne pas essayer d'utiliser davantage des aménagements très légers, par exemple des pontons flottants, qui, l'hiver seraient tirés à terre (1). Ces équipements largement répartis sur l'ensemble de la côte permettraient aux plaisanciers de trouver des postes d'amarrage à proximité de leurs résidences tout en ne détruisant pas le caractère naturel des côtes.

Pour le stationnement des bateaux, hors période d'utilisation on pourrait aménager des estuaires de rivières, des terre-pleins ; de la sorte, il devrait être possible de réduire notablement le coût des infrastructures.

Mais pourquoi ne pas aller plus loin ? « des ports d'été », légers, c'est bien, mais plus de ports du tout serait encore mieux. Jusqu'à présent tout l'effort de conception a porté sur : **comment maintenir des bateaux à flot et à l'abri contre vent et marée ?** alors que l'on aurait pu essayer aussi de répondre à la question : **comment tirer facilement un bateau à terre.** Créer un bateau dans les huit mètres qui se tire à terre, impossible diront certains... eh bien oui, c'est possible, des solutions techniques existent dès à présent et à des coûts très raisonnables. Un concours d'idées pourrait être prochainement lancé sur ce thème auprès des architectes navals.

c) Le paysage et le milieu marin : un capital à mettre en valeur

Aménager le littoral a conduit trop souvent jusqu'ici à ne s'intéresser qu'à la portion terrestre. Or, le littoral c'est aussi la mer. S'il existe des « paysages terrestres » d'un grand intérêt il y a de même des « paysa-

(1) Cf. circulaire MATELT du 14-1-1974

PRO



Organiser un concours : « Comment tirer un bateau à terre ».

(Photo RAPHO)

ges marins » de grande qualité. La terre vue de la mer est souvent très belle et sur de nombreuses portions de côtes des « unités de paysages » doivent être sauvegardées. De même que l'on a créé des parcs régionaux terrestres, il paraît nécessaire de créer, comme cela a été fait à l'étranger, des parcs régionaux marins.

La faune et la flore marines présentent incontestablement un grand intérêt. Aujourd'hui, si le public veut

les connaître il doit les observer dans un aquarium. Or, au Japon existent déjà des solutions permettant de les étudier dans leur milieu naturel. Des sortes d'aquariums à l'envers où le public est enfermé et le poisson évolue librement, attiré près des installations par des distributions de nourritures. Des équipements du même type pourraient être installés sur des points judicieusement choisis de nos côtes. Elles permettraient au public de se familiariser avec les beautés du mi-

lieu marin et d'être, de ce fait, beaucoup plus sensibilisé à sa protection.

— Préserver l'avenir ou engager l'avenir ?

Dans un monde en plein changement où comme on a pu l'écrire « les certitudes d'hier sont remplacées par les doutes d'aujourd'hui et l'inconnu de demain » et sur un espace aussi fragile et limité que le littoral, l'attitude de l'aménageur ne doit-elle pas être avant tout une certaine humilité. Notre tâche n'est-elle pas en priorité de préserver l'avenir plutôt que de l'engager. Le droit à l'erreur est maintenant revendiqué par la majorité des professions, or, en matière d'aménagement ce droit n'existe pas, rappelons-nous que si tous les « non » sont provisoires le « premier oui » est définitif. Dans ces conditions transmettre un capital, garder pour le futur des possibilités de choix est une tâche délicate ; c'est pourtant sur le littoral une nécessité absolue et cela singulièrement en matière d'aménagement touristique. Le prolongement jusqu'en 2025 des courbes retraçant par exemple l'évolution du nombre de résidences secondaires dans les communes littorales ou du nombre de places dans les ports de plaisance suffit à lui seul à démontrer l'impossibilité de poursuivre longtemps le développement touristique tel qu'il a existé ces dernières années.

Il faut donc savoir renoncer dans certaines zones, déjà suroccupées, à des équipements trop ambitieux pour réaliser des aménagements plus légers, des hébergements temporaires n'obérant pas définitivement l'avenir.

Il paraît nécessaire de privilégier le qualitatif et de savoir penser au « pour quoi » au « pour qui » et au « comment » avant de programmer le « combien ».

Ces nouvelles orientations bouleversent les habitudes et heurtent des intérêts. C'est dire qu'elles ne pourront être mises en œuvre que dans la mesure où les « décideurs » auront acquis une nouvelle mentalité. Dans ces conditions, il faut commencer par informer et sensibiliser. C'est ce que se propose de faire le secrétaire d'Etat au Tourisme en commençant par les élus et les fonctionnaires.

vers une politique d'aménagement des pyrénées françaises

par Jacques GUIU

Commissaire à l'Aménagement des Pyrénées

La montagne française, c'est environ 1/6 du territoire national, 1/25 de sa population. Les Pyrénées, c'est une chaîne de 450 km de long, 700 communes mais seulement 130 000 habitants. Beaucoup et très peu dans l'ensemble national... La montagne s'est peu à peu dépeuplée.

Ce n'est que très récemment, devant la gravité de certaines situations socio-économiques, le désordre foncier, la complexité des problèmes qu'une action à court terme ne saurait régler, qu'il a été décidé d'engager une politique permanente.

Le 20 décembre 1973, le Comité Interministériel d'Aménagement du territoire a dressé les grands axes de cette politique dans le prolongement de l'action de Rénovation Rurale en Montagne menée depuis 1968 par la D.A.T.A.R. :

— **La France** (et ceci est aussi vrai de l'Europe qu'il s'agisse du Marché Commun ou du Conseil de l'Europe) **veut une montagne vivante** : les handicaps que subissent les montagnards doivent donc être compensés. Cette orientation se traduit par deux séries de mesures :

• **Le soutien des activités économiques rentables** existant en montagne. Les premiers trains de mesures concernant l'agriculture (en 1972 et 1973 : indemnité spéciale montagne, prime d'installation aux jeunes agriculteurs, associations foncières pastorales...) sont une première illustration et l'amorce d'un véritable statut de la montagne.

• **Le maintien de la qualité des Services Publics** en zone de monta-

Bagnères-de-Bigorre - La Tour Saint-Jacques

(Photo RAPHO)





Les vacances en roulotte, une idée à promouvoir.

(Photo RAPHO)

gne : il s'agit là d'une série de mesures fondamentales valables d'ailleurs pour toutes les zones à faible densité. La fermeture de l'école comme celle du café-tabac est une amorce de la mort du village. Il s'agit donc de maintenir, si nécessaire en les adaptant, les Services Publics : recettes postales, écoles ou gendarmeries, mais aussi de compléter ces services lorsque cela devient indispensable : création d'écoles maternelles, déneigement de hameaux, etc.

— La montagne doit pouvoir s'insérer dans la « société globale » en utilisant ses atouts majeurs. Cette seconde orientation se traduit elle-même par deux types d'actions :

• **Meilleure exploitation des ressources naturelles de la montagne :**

forêt et élevage essentiellement ; la montagne est riche d'espaces sous-utilisés et, par exemple, les ressources fourragères y sont très sous-pâturées ; de ce point de vue, le cheptel pyrénéen pourrait doubler sans difficulté.

• **Développement du Tourisme ou, mieux, meilleure connaissance réciproque des urbains et des montagnards :**

la montagne et les Pyrénées en particulier constituent un espace très vaste peu connu, peu fréquenté et dont les richesses ne sont que peu dégradées. Le Tourisme est une activité très ancienne (les thermes romains de Dorres en Cerdagne en sont un exemple) mais assez localisée, surtout autour de Lourdes et des anciennes stations thermales.

Il s'agit aujourd'hui, d'une part de poursuivre l'aménagement de quelques grands domaines skiabiles, de conforter l'équipement thermal, d'autre part d'ouvrir la voie à un large tourisme diffus dans le plus grand nombre possible de petits bourgs ruraux en développant les gîtes chez l'habitant et regroupant les équipements de loisir dans quelques unités d'aménagement de fond de vallée.

— Enfin, l'ouverture de cette montagne sur la plaine ne doit pas se traduire par une dégradation des si-

tes, des paysages et des coutumes, mais au contraire par leur maintien sinon leur remise en état car leur diversité et leur originalité sont en soi leur valeur essentielle pour la collectivité nationale.

Les Parcs Nationaux sont bien sûr un moyen privilégié, mais un parmi d'autres, l'essentiel devant résulter d'une action permanente d'information, de sensibilisation, ou plus simplement d'adaptation de l'usager de la montagne, qu'il soit un montagnard ou un urbain, aux conditions de vie dans ces multiples « petits pays ».

Les lignes qui précèdent ont déjà suggéré par quelques exemples les modalités d'application à la chaîne des Pyrénées de cette politique nationale. Il va de soi qu'une telle action ne peut être qu'une création continue et qu'il ne s'agit pas de fixer à un instant donné un catalogue de mesures ; les spécificités des Pyrénées

fournissent néanmoins quelques grands axes :

— Montagne étroite très accessible depuis la plaine : c'est donc une montagne à priori d'accès relativement facile mais particulièrement « fragile ».

— Chaîne frontalière : elle a été historiquement et de façon qui n'est qu'apparemment paradoxale un élément de liaison entre hautes vallées françaises et espagnoles. C'est aujourd'hui une barrière séparant, au moins dans la partie centrale, deux régions dont les potentiels économiques sont faibles : améliorer les liaisons centrales transpyrénéennes, c'est développer des liens touristiques,

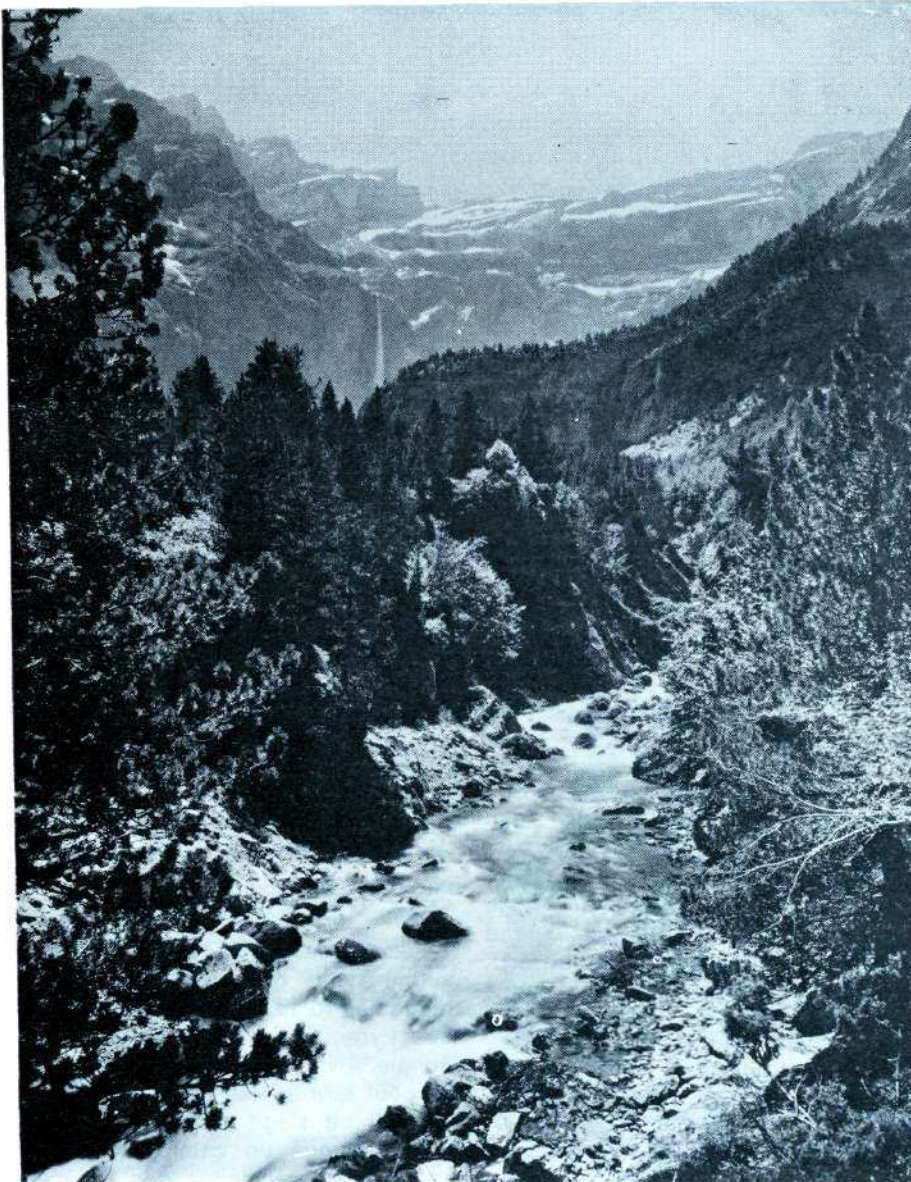
mais ce ne peut être induire d'importants flux économiques.

— Les Pyrénées relient l'Atlantique à la Méditerranée : ses caractéristiques physiques et climatiques sont extrêmement diverses, les sites très variés et les paysages très aménagés par une population qui fut dès l'an Mil plus importante qu'elle n'est aujourd'hui. Il est donc souhaitable de profiter au mieux des paysages « jardinés » des vallées pyrénéennes, même s'il est parfois trop tard pour s'enrichir d'un patrimoine culturel disparu.

On peut, d'ouest en est, prendre quelques exemples :

Cirque de Gavarnie, haut lieu du tourisme.

(Photo RAPHO)



• **La montagne basque**, très verte, relativement riche (lait de brebis) a une vie économique et culturelle autonome et il s'agit essentiellement de soutenir et d'accompagner un dynamisme réel.

• **La haute Montagne**, de la vallée d'Aspe dans les Pyrénées-Atlantiques au Luchonnais dans la Haute-Garonne, inclue les sites les plus prestigieux. C'est la zone où la conversion aux formes modernes du Tourisme s'est le plus développée et donc où les tensions sont les plus fortes entre les économies agro-pastorales parfois encore vivantes et un Tourisme d'urbains à caractère « industriel ». Un objectif peut être simultanément d'aider peu à peu les collectivités locales à se convertir à un Tourisme intégré à la vie du pays et de réserver à quelques sites le Tourisme industriel des sports d'hiver.

• **Le « bloc ariégeois »** est caractérisé par sa grande fragilité, la désagrégation des villages traditionnels n'ayant pas été accompagnée d'une « recolonisation touristique ». C'est certainement, compte tenu des traits spécifiques de la population ariégeoise, la zone où le futur est « le moins engagé ». Peut-on souhaiter un second Parc National pyrénéen et une vaste expérience de Tourisme diffus en moyenne montagne ?

• **La montagne ensoleillée** de l'Aude et surtout des Pyrénées-Orientales est très diverse avec de hauts plateaux aujourd'hui convertis au Tourisme (Cerdagne-Capcir en particulier) et quelques belles vallées où les restes très nombreux d'un passé culturel exceptionnel (des sources de l'Art Roman aux châteaux cathares) suggèrent une forme originale de découverte touristique.

• Restent **les axes de pénétration** dans le massif, en particulier la vallée de l'Ariège et celle de la Garonne : vallées étroites, industrialisées surtout depuis le début du siècle conservant les quelques milliers d'emplois secondaires de la chaîne des Pyrénées. L'objectif essentiel est ici de maintenir sinon développer les usines de transformation de façon à assurer aux principaux bourgs valléens un poids démographique induisant un niveau de services publics suffisant



Un style de vie à conserver dans l'Ariège.

(Photo Equipement)

pour satisfaire les besoins essentiels des populations montagnardes.

Concrètement la politique de Rénovation Rurale engagée en 1968 a permis jusqu'à ce jour de compléter l'effort normal de l'Etat dans les vallées pyrénéennes par une série de mesures d'abord d'accompagnement, puis d'incitation à la relance économique de ces régions.

A la fin de l'année 1974, approximativement 63 millions de francs de subvention avaient ainsi été versés dans les Pyrénées en sept ans, somme à laquelle il convient d'ajouter les 35 millions dont a bénéficié la Zone Périphérique du Parc National des Pyrénées Occidentales.

Cette aide a porté, comme nous venons de l'indiquer, d'abord sur l'amélioration des services publics, l'écart entre l'équipement des communes montagnardes et celui des villages et agglomérations de plaine étant très important : désenclavement de villages et hameaux, adductions d'eau etc.

Parallèlement l'aide s'est concentrée sur les équipements productifs agricoles (améliorations des exploitations et des structures foncières, aide au réaménagement d'estives, à

la reconstitution du cheptel, etc.) et sur les équipements de loisir et d'accueil. Ce second aspect est particulièrement marqué dans les zones où le relais pris par le Tourisme est le plus vigoureux : Hautes-Pyrénées (plan d'eau de Payolle, plaine de jeux de Lau-Balagnas, aménagement de la vallée du Louron, lac d'Estaing...), Pyrénées-Orientales...

Enfin un certain nombre d'équipements structurants ont pu être ainsi réalisés qu'il s'agisse de la Route des Grandes Pyrénées, prolongement de la Nationale 618 des cols pyrénéens en Ariège ou de villages de vacances dans les Pyrénées-Atlantiques ou l'Aude.

La poursuite de cet effort est assuré dans le cadre de la politique d'aménagement de la chaîne des Pyrénées, l'effort devant être de plus en plus concentré sur quelques actions maîtresses de relance globale de l'économie dans les vallées.

Mais plus importantes que les investissements est l'évolution des mentalités : le pyrénéen a beaucoup à gagner dans l'accueil de ceux que le caractère de son pays attire et le français (ou l'étranger) doit découvrir que les Pyrénées sont une terre originale où l'on peut apprendre à vivre.

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

ENTREPRISE

Jacques GUYOT

8, rue Victor-Hugo - 60104 CREIL

Tél. : 455.00.23

Terrassements

Maçonneries

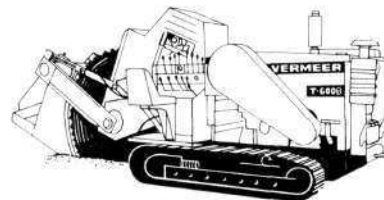
Béton armé

Canalisations - Pavage

Constructions Industrielles

Pose de voies
et Ballastage

Trancheuses VERMEER



VERMEER

T-600B ROCK CUTTER

Au service

- des poseurs de câbles et canalisations
- des travaux publics
- professionnels béton
- de l'agriculture
- du drainage
- de l'environnement

DIFFUSION VERMEER FRANCE
S.A.R.L.

Chevannes

45210 FERRIERES-EN-GATINAIS

Tél. 95.98.08 ou 95.98.20

Télex 78215 F LAPOTRE



SITES TOURISTIQUES EDF

Un lac artificiel plus grand que le lac d'Annecy



Le lac de Serre-Ponçon. Plus d'un milliard de m³ avec une superficie de 3.200 hectares.

Un grand ouvrage qui enrichit la carte touristique de la France et qui fournit, avec les autres aménagements du bassin de la Durance, plus de 6 milliards de kWh par an.

tourisme et rénovation rurale en Bretagne

par J.-P. LE FLOCH

*Adjoint au Commissaire à la Rénovation Rurale pour la zone Ouest,
Docteur en Droit,*

Co-auteur d'un mémoire de D.E.S. de Droit Public

» Recherches sur les arrondissements bretons »

Auteur d'une thèse « Le Tourisme Rural en Bretagne »

AVERTISSEMENT :

Les opinions présentées dans le présent article n'engagent que leur auteur qui les a émises à titre personnel.

La politique de Rénovation Rurale, lancée en 1968, concerne les quatre départements bretons, la Manche et huit cantons de Loire-Atlantique bordant l'Ille-et-Vilaine (1). Elle a pour suivi trois objectifs essentiels :

- le « désenclavement de la Région »,
- le renforcement des secteurs secondaire et tertiaire,
- la modernisation de l'agriculture et du monde rural.

C'est dans ce cadre que le tourisme est devenu un domaine d'intervention privilégié du commissaire à la Rénovation Rurale depuis 1972 (2).

Conçue non seulement comme un moyen de développement économique de l'Ouest français mais aussi comme un moyen d'animation, l'action dans le secteur du tourisme a été pensée en termes autant « d'investissement intellectuel » que « d'investissement matériel ». Autrement dit, l'intervention de la Rénovation Rurale a porté autant sur la « matière grise » que sur le « béton ».

Le décollage économique

1 — La politique touristique a été résolument orientée vers l'essor du

tourisme rural permettant à ce secteur d'activité de contribuer au « décollage » économique de l'Ouest et d'améliorer les conditions de vie des ruraux :

1.1 : le tourisme rural a en effet reçu la priorité des priorités dans l'action du commissaire parce qu'il devait permettre aux ruraux et pas seulement aux agriculteurs de percevoir un complément appréciable de revenus. Le tourisme devenait dès lors non une mono-industrie mais une activité complémentaire de l'agriculture, du commerce ou de l'artisanat.

Grâce au complément de revenus ainsi retirés certains agriculteurs pouvaient rester au pays sur une exploitation dont la superficie ne permet pas toujours de bien vivre. A côté du paysan-ouvrier est alors apparu le paysan-exploitant touristique. Il convient cependant de regretter que les agriculteurs n'aient pas toujours pu ou voulu retirer le maximum de profit induit du tourisme, (commercialisation hors saison de produits vendus aux touristes en saison par exemple).

Il en va de même pour les commerçants et artisans. Ainsi ces derniers bénéficient notamment de la restauration du patrimoine immobilier (gîtes ruraux, résidence secondaire,

etc...). De surcroît, le tourisme devient l'occasion de groupements d'artisans (3) qui étendent par la suite leur activité en dehors de ce secteur, encore que fréquemment les agriculteurs fassent appel à des entreprises non artisanales ou réalisent eux-mêmes les travaux. A cet égard le développement prévisible des « villages de vacances éclatés » est susceptible de procurer des marchés intéressants aux groupements artisanaux.

La politique touristique de la Rénovation Rurale en s'efforçant de lier tourisme et artisanat a ainsi permis d'obtenir des effets d'ordre structurel qui se répercutent dans tout un secteur économique et revivifient le tissu rural.

1.2 : L'une des motivations importantes, voire la plus importante, de la politique de développement du tourisme rural, a été d'améliorer ainsi les conditions de vie des ruraux.

- Amélioration du confort des habitations louées aux touristes en saison.
- Amélioration des loisirs mis à la disposition des touristes et des habitants (piscine, tennis, centre d'équitation, etc...).
- Rencontre du monde rural avec le monde urbain nécessaire pour

tous les intéressés, que l'on invoque fréquemment et qui est justifiée.

Le tourisme a été pour certains agriculteurs ou artisans de la Bretagne intérieure l'occasion de se découvrir et de prendre des initiatives et des responsabilités, voire de découvrir leur pays, notamment leur patrimoine culturel.

Ces deux aspects, économique et psychologique, de la politique touristique de la Rénovation Rurale ont orienté son action sur le dyptique investissement « intellectuel » et investissement « matériel », l'un n'allant pas sans l'autre.

L'investissement intellectuel

2 - L'investissement « intellectuel » était le préalable indispensable à toute action en matière touristique. En effet, le succès de toute politique en ce domaine, surtout en milieu rural, présupposait l'adhésion des premiers intéressés, à savoir les habitants et les élus à l'activité touristique, à ses exigences en replaçant celle-ci dans le cadre plus global du développement économique du pays. C'est pourquoi les Comités de pays ont été associés et ont servi parfois de support aux orientations définies par le Commissaire.

Cet aspect a consisté à animer et à organiser.

2.1 : Animer :

L'importance de l'accueil du touriste par la population locale et par ses représentants est évident. Il importait donc de sensibiliser les ruraux aux avantages et difficultés du tourisme.

Les structures de base mises en place dans les zones-test, les comités de « pays », ont exercé à cet égard un rôle important. Il est d'ailleurs à signaler que les réalisations, le développement du secteur touristique, la participation des autochtones ont été plus patentes dans les régions où le comité de pays avait un substrat sociologique, économique plus fort



Gîte rural à Kernevel.

(exemple : le Comité de Coordination et d'Aménagement des Pays de Redon COCAPAR) que dans les zones où aucune structure d'animation n'existait. Ce qui ne saurait étonner dès lors que pour sensibiliser les habitants et les élus, il est indispensable de les connaître, de les voir individuellement avant de pouvoir les convaincre. Seul un organisme disposant de permanents compétents, souvent enfants du pays de surcroît, pouvait y parvenir.

La Rénovation Rurale a financé à un taux dégressif certains postes d'animateurs des comités de pays ainsi que ceux d'organismes touristiques régionaux (Comité des Canaux bretons, Association Régionale de Tourisme équestre bretons (A.R.T. E.B.), Union Régionale des Organismes spécialisés d'habitat rural (U.R. O.S.H.R.), etc...

Ces organismes qui ont souvent adopté la formule juridique de l'Association de la loi de 1901, disposent d'un personnel réduit la plupart du temps à un technicien ou à une secrétaire.

Sans conteste, ces structures ont exercé un rôle essentiel dans l'essor du tourisme et notamment du tourisme itinérant. Sans elles les sentiers de randonnées pédestres ou équestres

seraient inexistantes. Les bénévoles de ces organismes ont débroussaillé les chemins, sensibilisé et incité les collectivités locales à prendre le relais ; ils sont également intervenus lors de l'élaboration des documents d'urbanisme pour sauvegarder un chemin menacé...

Afin de mieux coordonner ces initiatives, de leur donner l'impulsion nécessaire le cas échéant, et de ce fait de rendre plus efficace l'action des pouvoirs publics, le commissaire à la Rénovation a détaché en 1974 un chargé de mission du tourisme en espace rural auprès de la Délégation Régionale au Tourisme, marquant ainsi l'intérêt porté à ce secteur d'activité.

(1) Cantons de : Guérande, Herbignac, Pontchâteau, Saint-Gildas, des Bois, Blain, Saint-Nicolas-de-Redon, Guéméné-Penfao et Derval.

(2) De 1968 à 1971, l'effort de la Rénovation Rurale a porté essentiellement sur le désenclavement de la Région par la mise en œuvre du Plan Routier Breton et du programme téléphonique.

(3) Ainsi, dans le département de la Manche, un groupement d'artisans, le « Gie Gulf-Stream », a pu répondre à l'appel d'offre lancé pour la réalisation du village de vacances de Port-Bail. Ce Gie a enlevé 7 lots sur 10.

2.2 : Organiser :

Si depuis longtemps de nombreuses volontés se sont intéressées au tourisme, leur inorganisation au niveau régional a souvent porté atteinte à l'efficacité de leur action. La Rénovation Rurale, conformément à son rôle incitatif, se devait de regrouper ces initiatives à l'échelon régional.

2.2.1 : Parmi les quelques réalisations intervenues en ce domaine, citons les exemples de l'U.R.O.S.H.R. et de l'A.B.R.I.

L'U.R.O.S.H.R. (Union Régionale des Organismes Spécialisés de l'Habitat Rural) regroupe, non sans difficulté, les relais départementaux des gîtes de France. Elle a une double tâche : coordonner et harmoniser les actions des échelons départementaux d'une part, publier un annuaire régional des gîtes comportant en particulier certaines réservations directes d'autre part. Par ce système le client ne connaît qu'un interlocuteur l'union, ce qui lui évite les multiples démarches et lui donne une meilleure garantie quant aux prestations à recevoir. Le propriétaire du gîte, pour sa part, se voit exonéré des « paperaseries » et de perte de temps.

L'A.B.R.I. (Association Bretonne de Relais et Itinéraires) regroupe les associations concernées par les diverses formes de tourisme itinérant (équestre, pédestre, cyclotouriste nautique (canots, canoë, kayak). Son objet, défini par l'article 2 des statuts, est « d'organiser ou de faire organiser l'équipement des différents itinéraires de parcours pédestres, équestres, cyclotouristes et nautiques à travers la Bretagne, de sauvegarder les possibilités d'extension de ces différents parcours et notamment, d'entreprendre ou de faire entreprendre tous jalonnements ainsi que toutes constructions et tous aménagements de gîtes d'étapes, de conclure ou faire conclure à cet effet toutes conventions et tous accords, de procéder ou de faire procéder à la formation professionnelle de tous collaborateurs utiles tant pour le parcours des dits itinéraires que pour le gardiennage et la gestion des gîtes, de veiller à la sauvegarde du milieu naturel et humain, d'entreprendre ou de faire entreprendre toutes actions d'information et de propagande au sujet de son activité et, en général,

de prendre toutes initiatives ou de s'y associer et d'entreprendre toutes actions ou de s'y associer en vue de la réalisation du présent objet social ».

La concertation ainsi permise non seulement entre les différentes associations mais également entre celles-ci et les administrations concernées, présente un apport indéniable pour le développement du tourisme itinérant en Bretagne.

2.2.2 : L'effort d'organisation entrepris par la Rénovation Rurale a porté enfin sur les regroupements communaux. Sans refuser toute aide aux communes isolées ayant une vocation touristique évidente et pour lesquelles le tourisme représente un moyen d'animation et un apport économique, la Rénovation Rurale a toutefois privilégié les syndicats intercommunaux (exemple celui de l'aménagement touristique de la Chèze et du Serein d'Ille-et-Vilaine) ou les associations communales, dans la mesure où le regroupement permet une politique globale d'aménagement touristique, qu'il s'agisse d'équipements lourds (exemple la Station Verte intercommunale de Guipry - Langon - Messac), ou de tourisme itinérant, ou encore d'animation. Cet aspect devait être plus marqué durant le VII^e Plan.

L'investissement « intellectuel » réalisé par la Rénovation Rurale a été important puisqu'il a représenté de 1971 à 1974 plus de 4 millions de francs de subventions (1). Il demeure une composante essentielle de la politique touristique sans laquelle tout investissement « matériel » demeure inopérant.

L'investissement « matériel »

3 — L'investissement « matériel » effectué par la Rénovation est d'importance puisqu'il représente de 1971 à 1974 un montant de subvention de plus de 34 millions de francs pour la seule région de Bretagne (2).

3.1.1 : Le concours de la Rénovation Rurale a essentiellement porté sur le tourisme en espace rural. Cet apport a été conçu à la fois comme

un moyen d'enrichissement économique du monde rural par la pratique d'une activité souvent complémentaire, et comme un moyen d'améliorer les conditions de vie des ruraux par des équipements de loisirs. Si certaines réalisations sont sous utilisées — c'est le cas de nombreuses piscines — il semble que ce soit dû soit à un manque d'information de la population locale, soit à la lenteur d'évolution des mentalités mais aussi à une excessive rigidité des normes qui fait qu'une piscine « sophistiquée » est imposée alors qu'une piscine « sommaire » suffirait, ne correspondant ainsi ni à la fréquentation possible ni aux possibilités financières des communes.

En effet, il résulte de l'importance des charges de fonctionnement — fort lourdes — de ce type de réalisation — l'exploitation de la totalité des piscines en milieu rural est déficitaire — que certains équipements ne peuvent être réalisés que dans le cadre de regroupements communaux, s'adressant ainsi hors-saison à une population suffisamment dense pour atténuer le manque de rentabilité des réalisations.

3.1.2 : L'effort touristique du Commissaire à la Rénovation Rurale a porté sur trois types de tourisme : le tourisme de séjour en équipant certains centres touristiques (Château-neuf-du-Faou, Guipry-Langon, Messac, la Région de la Chèze et du Serein, Port-Bail, etc...) et en développant :

- l'hébergement rural,
- le tourisme itinérant,
- le tourisme culturel.

De plus, en liaison avec la Délégation Régionale au Tourisme, l'accent est mis sur une pénétration du tourisme du littoral vers l'intérieur. Ainsi certains Syndicats d'initiative littoraux proposent à la clientèle des circuits allant de la côte vers l'intérieur.

(1) 700 000 F en 1971 ; 815 000 en 1972 ; 675 000 en 1973 ; 2 147 750 en 1974 pour l'animation (animation des zones test y compris le Parc de l'Armorique, Artisanat d'Art, Animation culturelle, Manifestations, Opérations de promotion, etc...).

(2) Soit 5 400 000 F en 1971, 8 500 000 en 1972, 4 460 000 en 1974 et 10 700 000 en 1975, ce qui représentait de 1971 à 1973 60 % de l'ensemble des crédits de subventions de l'Etat, obtenus pour des actions liées au tourisme.



Développer les circuits équestres.

(Photo RAPHO)

3.1.3 : Enfin, un autre trait de la politique de la Rénovation Rurale est la recherche d'un développement touristique global en favorisant la constitution de stations vertes de vacances (1). Ainsi, en 1971, il n'existait dans la zone ouest qu'une seule station verte homologuée (Réguiny). En 1975, huit sont homologuées et six sont postulantes. En outre, certaines communes envisagent à l'avenir de postuler au titre de stations vertes de vacances.

En se fondant sur ces critères d'intervention, la Rénovation Rurale a apporté une aide financière en matière d'hébergement et d'équipement.

3.2 : L'hébergement

La capacité d'accueil du milieu rural était insignifiante en 1960, date où les pouvoirs publics ont assuré une réglementation importante dans

le domaine de l'hébergement touristique (décret de 1968 réglementant le camping et les villages de vacances notamment) et où la Rénovation Rurale est née en zone ouest. L'effort réalisé par celle-ci a été important. Il a porté sur le développement des gîtes ruraux et communaux, de campings, de chambres d'hôtes.

Le nombre de gîtes ruraux est ainsi passé de 238 en 1971 à 1 200 en 1975 en Bretagne, dont 700 pour le Finistère. Plus de 4 millions de francs de subventions ont été accordés à ces différents modes d'hébergement (2). Le taux de subvention est en moyenne de 25 à 30 % dans l'ensemble de la zone.

Nonobstant cet effort, la capacité d'accueil du milieu rural reste insuffisante tant en Bretagne intérieure que dans la Manche. Il semble qu'il importe d'accroître le concours ainsi

apporté en étendant le champ des bénéficiaires aux non agriculteurs ou artisans ruraux ; bien qu'un effort de sensibilisation des agriculteurs soit mené et commence lentement à porter ses fruits. La formule des « villages de vacances éclatés » permettrait probablement d'accroître la capacité d'accueil de la Bretagne intérieure tout en sauvegardant un patrimoine immobilier intéressant et riche.

(1) Pour bénéficier du label « station verte de vacances », la commune doit remplir des conditions d'hébergement (un hôtel de tourisme, un camping deux étoiles, meublés, etc...), d'équipement (piscine ou baignade autorisée, installation de loisirs, etc...) et de prix, l'augmentation devant être raisonnable. Le siège social de l'association des stations vertes de vacances est à la Préfecture de la Sarthe.

(2) 800 000 F en 1971, 810 000 F en 1972, 780 000 F en 1973, 1 750 000 F en 1974 (chiffres arrondis).

En matière de tourisme, le peu de gîtes d'étapes existant freine l'essor de cette activité, bien que dans le cadre de l'A.B.R.I., les responsables aient pris conscience de cet handicap et ont l'intention d'y remédier avec l'aide de la Rénovation Rurale, de la direction régionale de la Jeunesse et des Sports et des directions départementales de l'Agriculture. Une politique de gîtes d'étapes polyvalents (utilisant par les pratiquants des diverses formes de tourisme itinérant) se met progressivement en place au fur et à mesure que les itinéraires sont réalisés.

3.3 : L'Équipement

3.3.1. — L'apport de la Rénovation Rurale dans le domaine de l'équipement touristique a représenté — pour la Bretagne (1) — de 1971 à 1974 un montant de 25 650 000 F de subventions. L'intervention a porté sur l'infrastructure des communes touristiques, sur l'aménagement de certains complexes touristiques tel celui de Châteauneuf-du-Paon (Finistère) ou celui de la Chèze et du Serein (Ille-et-Vilaine) pour lequel le concours financier de la Rénovation représente plus du huitième du montant de l'opération qui est estimée à 9 millions de francs et sur les équipements de loisirs.

Le tourisme itinérant (nautisme et tourisme pédestre) ainsi que les équipements sportifs ont reçu la priorité avec les infrastructures dans la mesure où ces réalisations amélioreraient les conditions de vie des populations locales, répondant ainsi à l'objectif de la Rénovation Rurale.

3.3.2. — L'essor touristique des communes disposant d'un capital en ce domaine était subordonné à un aménagement des infrastructures telles que eau, assainissement, électrification, voirie, téléphone, qui constituaient un préalable à toute action de commercialisation, le touriste étant habitué à un certain confort. De surcroît, les habitants bénéficiaient directement de ces opérations. Le montant de subvention apporté par la Rénovation Rurale s'est élevé à près de 10 millions de francs :

3.3.3. — En ce qui concerne les équipements de loisirs, lato-sensu, le montant des crédits affectés par la Rénovation Rurale à ces aménagements s'élève à près de 16 millions de francs en Bretagne.

Il y a eu ainsi environ 4 000 kms de sentiers équestres réalisés, et 2 000 km de sentiers pédestres dont respectivement près de 3 400 et 1 500 pour la seule région de Bretagne.

Le remembrement et la nature juridique de certaines portions de chemins (domaine privé de particuliers ou de communes) ont cependant freiné l'essor du tourisme itinérant. Néanmoins l'effort réalisé quant au tourisme équestre par exemple a été efficace puisqu'il ne reste que peu de sentiers à baliser en Bretagne intérieure.

L'avenir

Sous réserve que la Rénovation Rurale en zone Ouest soit reconduite

pour la durée du VII^e Plan, il apparaît souhaitable, à partir des résultats de l'action passée, brièvement exposée ci-dessus, de présenter quelles pourraient être les principales orientations de la Rénovation Rurale dans le domaine touristique.

Il semble nécessaire d'accentuer l'effort d'aménagement de zones touristiques centré sur quelques pôles bénéficiant d'équipements relativement lourds mais adaptés au milieu et à la clientèle recherchée et ne dénaturant pas les sites ; ces centres seraient relayés par de petits pôles dotés d'équipements légers, l'ensemble étant relié par des itinéraires de tourisme itinérant dans la mesure du possible. Cette politique exigerait bien entendu la constitution de syndicats intercommunaux et la coordination de ces organismes au niveau du pays ou de l'arrondissement par exemple.

Dans cette perspective le développement du mouvement des stations vertes de vacances devrait être encouragé, notamment dans le Centre-Bretagne peut-être, à partir des canaux bretons.



Une nouvelle forme de tourisme.

	1971	1972	1973	1974
Eau, assainissement, électrification, voirie, téléphone pour les centres et les complexes touristiques	986 000	3 800 000	2 975 000	2 182 000 (2)

(1) 3 916 000 en 1971, 6 922 000 F en 1972, 7 961 000 F en 1973 et 6 850 000 F en 1974.

(2) Sans le téléphone.

RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR LES ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS

	1971	1972	1973	1974
Aménagement des plans d'eau intérieurs et aménagements communaux divers		1 730 000	2 087 000	784 000
Sports (bassins de natation, bases nautiques, achats de bateaux-chars à voile, maisons de loisirs, tennis).	2 740 000	638 000	707 000	1 628 000
Equipements pour la plaisance (îles et canaux)		399 000	1 522 000	1 459 000
Tourisme équestre (parcours, gîtes, roulottes ARTEB).	190 000	355 000	670 000	797 000
TOTAL	2 930 000	3 122 000	4 986 000	4 668 000

Il conviendrait également de poursuivre l'effort dans le domaine de l'hébergement (camping à la ferme, association camping-baignade ; gîtes ruraux et communaux, chambres d'hôtes, villages de vacances, etc...).

Ce qui suppose de maintenir la politique d'investissement « intellectuel » menée jusqu'à présent.

L'exploitation du tourisme culturel en particulier celle de l'inventaire des monuments et richesses artistiques à des fins touristiques, devrait être développée.

La Rénovation Rurale devrait participer à la réalisation du Centre Régional de Tourisme équestre qu'il conviendrait de lier au Centre de formation des ruraux aux activités du

tourisme, dont le besoin de création se fait sentir.

Il importe toutefois d'éviter que le tourisme ne devienne une mono-industrie détruisant le tissu rural, l'accent devrait donc être mis sur le caractère diffus de ce secteur d'activité qui deviendra ainsi source d'animation, d'enrichissement économique pour l'Ouest rural. ■



le contrôle technique de la construction

Délégations Générales pour les régions :

Délégation Générale pour la région PROVENCE-LANGUEDOC :

Château Sec II - Le Provence - 10, boulevard de la Gaye -
13297 MARSEILLE - Cedex 2 - Tél. : 75.91.30

Délégation Générale pour la région du SUD-OUEST :

1, rue des Pyrénées - 31400 TOULOUSE - Tél. : 53.38.50

Délégation Générale pour la région CÔTE D'AZUR-CORSE :

18, rue du Congrès - 06000 NICE - Tél. : 87.27.21

DIRECTION GENERALE / DIRECTION COMMERCIALE

17, Place Etienne-Pernet / 75015 Paris / Tél. : 842.64.00



les montagnes françaises et le tourisme

par Georges CUMIN

Directeur du Service d'Etude

et d'Aménagement touristique de l'Horol

(Photo Secrétariat d'Etat au Tourisme)

Les objectifs

La France est un grand pays de montagnes puisqu'elle compte sur son territoire tout ou partie de six vastes massifs : Vosges, Jura, Alpes, Corse, Massif Central, Pyrénées qui occupent plus du sixième de la superficie totale.

La prise de conscience par les pouvoirs publics des problèmes spécifiques à la zone de montagne date déjà d'une quinzaine d'années et elle s'est affirmée lors du Comité

Interministériel en date du 20 décembre 1973 consacré essentiellement à ce sujet.

Dans le cadre d'une politique globale, l'aménagement touristique joue et jouera un rôle fondamental puisque la montagne est par essence un grand domaine touristique.

Cet aménagement est évidemment extrêmement divers suivant les massifs, et au sein d'un même massif, suivant les caractéristiques propres à chaque secteur.

Néanmoins, pour trouver un fil directeur à une mise en valeur touris-

tique de la montagne réalisée par une somme d'opérations ponctuelles, il est nécessaire d'étudier au préalable les objectifs qu'une telle politique doit viser.

1) Satisfaire la demande croissante de loisirs de plein air de toute nature de la clientèle nationale.

2) Contribuer à l'équilibre de la balance des comptes en faisant du tourisme en montagne une grande industrie exportatrice.

3) Contribuer à la politique d'aménagement du territoire, en permettant

la survie et mieux le développement des populations montagnardes.

4) Préserver le merveilleux patrimoine qu'est la montagne en protégeant la nature et l'environnement.

Bien entendu, la poursuite simultanée de ces quatre objectifs peut, dans certains cas, être sources de conflits, mais c'est précisément l'étude d'une politique concertée d'aménagement qui peut permettre de proposer les arbitrages nécessaires.

I - Satisfaire à la demande de loisirs des Français

En l'an 2000, près de cinquante millions de Français vivront en ville et plus des deux tiers d'entre eux dans de très grandes cités qui vont continuer à connaître une très forte croissance. Notamment la région parisienne comptera 13 à 14 millions d'habitants et Lyon et Marseille plus de 2 millions chacune. Les pouvoirs publics ont bien entrepris de freiner le mouvement au profit des villes moyennes, mais l'inertie du système est tel que les résultats ne se feront sentir qu'à très long terme.

Ces millions de citoyens confrontés à la vie quotidienne harassante des grandes agglomérations, bénéficiant d'un temps de loisir augmenté et d'un pouvoir d'achat accru, maintiendront pendant de nombreuses décennies le taux de croissance constaté depuis 20 ans de la demande de séjours en montagne et celle de loisirs à la journée pour les habitants des piémonts.

A l'heure actuelle on constate, qu'en gros, le nombre de séjours en été est de l'ordre de quatre millions, mais la croissance en est modérée. Les séjours d'hiver ne se chiffrent encore que par deux et demi à trois millions, mais partis de très bas il y a trente ans, ils progressent au taux de 7 à 8 % l'an et dépasseront bientôt les séjours d'été.

Dans toutes les zones de montagne où la pratique du ski est possible, celui-ci est devenu le phénomène touristique dominant.

C'est d'ailleurs lui qui engendre les retombées économiques les plus importantes, notamment par le nombre de créations d'emplois. De plus il permet aux montagnards la complémentarité avec les activités agricoles d'été.

Le développement du ski alpin, et la nécessité en corollaire d'aménager de nouvelles stations et d'étendre les anciennes est un fait essentiel que négligent certains qui pensent que le mouvement va se ralentir ou s'arrêter, notamment en raison du développement du ski de fond.

Ce dernier vient en effet de connaître en quelques années une croissance explosive. Pratiquement confidentiel il y a encore 5 ans, il intéresse d'ores et déjà plus de cent mille adeptes.

La pratique du ski nordique ne nécessite ni remontées mécaniques, ni larges pistes aménagées. Pas de concentration, ni de files d'attente au pied des remontées mécaniques, pas de forfaits onéreux à acheter ; on peut partir en moyenne montagne dans des paysages moins heurtés et plus adoucis, traverser forêts et prairies enneigées et communier ainsi plus étroitement avec la nature environnante plus familière.

Mais loin de concurrencer le développement du ski alpin, la croissance du ski nordique intéresse pour l'essentiel une clientèle nouvelle, plus modeste ou plus familiale et parfois même âgée. Très souvent le skieur alpin se convertira, l'âge venant, au ski nordique, ou plus jeune il pratiquera suivant les circonstances l'un et l'autre au cours du même hiver.

Il n'y a pas antagonisme, mais complémentarité. Le développement du ski nordique n'exige pas de grands aménagements et offre une chance nouvelle à la mise en valeur touristique de la moyenne montagne.

L'été la clientèle est intéressée par toutes les activités que l'on peut pratiquer en montagne :

- alpinisme et ski sur glacier dans les hauts massifs,
- promenade et randonnée de tout type et de toutes difficultés, pêche et canoë kayak dans les ri-

vières, baignades dans les lacs et piscines, chasse à l'automne, cueillette des champignons.

Il faut noter d'ailleurs que la majorité des parcs nationaux (Corse, Vanoise, Oisans, Pyrénées, Cévennes) et régionaux (Vercors, Pilat, Queyras, volcans d'Auvergne, Luberon, Languedoc, etc...) sont en montagne et attirent à eux de nombreux visiteurs.

Il ne faut pas non plus oublier le thermalisme et la majorité des villes d'eau sont en pied de montagne, notamment dans les Pyrénées et le Massif Central.

Le climatisme lui aussi contribue à la bonne santé des citoyens. Le développement des classes de neige, des homes d'enfants et colonies de vacances en est un témoignage.

En définitive, la montagne, mieux que le littoral surpeuplé en été, propose aux vacanciers toute une gamme de loisirs extrêmement variés d'hiver ou d'été, très sportifs ou plus familiaux, concentrés dans de grandes stations pour ceux qui ne craignent pas la foule, ou plus diffus dans une nature encore bien conservée, accessibles au plus grand nombre, à condition de développer encore plus les formes d'hébergement économiques.

Face à cette offre multiple, la demande croissante est capable de s'intéresser à toutes les formes de loisirs proposées.

Il n'y a pas d'exclusive à jeter sur tel ou tel type d'activités, mais il faut au contraire mettre en valeur toutes les richesses touristiques de la montagne, avec pour seules limites celles de protéger au mieux la nature et l'environnement.

II - Le tourisme en montagne Industrie exportatrice

Depuis la hausse des prix du pétrole, exporter est devenu pour la France, pauvre en énergie, un impératif national prioritaire.

Le tourisme est une grande industrie exportatrice, mais jusqu'à une date récente la montagne n'attirait à elle que peu d'étrangers.

Les touristes venaient en France pour visiter Paris et Versailles, les Châteaux de la Loire, aller en pèlerinage à Lourdes, ou séjourner sur la Côte d'Azur.

Il y a seulement dix ans, très peu de skieurs étrangers fréquentaient les stations françaises, attirés plutôt par la Suisse ou l'Autriche.

Mais depuis une décennie, un courant s'est amorcé, avec un taux de croissance annuelle extrêmement élevé puisqu'il est de l'ordre de 25 à 30 %; la fréquentation étrangère s'est chiffrée durant l'hiver 75 à plus de 350 000, soit plus de 10 % du total des skieurs.

Mais il est à noter que ce flot d'étrangers se concentre presque exclusivement sur les stations nouvelles dites de la troisième génération comme Flaine, Avoriaz, Tignes (plus de 50 % d'étrangers), Les Arcs, La Plagne, Courchevel, Val-Thorens, Les Menuires, Isola et aussi quelques stations plus anciennes comme Val-d'Isère et Chamonix qui offre deux téléphériques prestigieux (La Vallée Blanche et les Grands Montets) de réputation internationale.

Ces nouveaux arrivants, sont séduits par le modernisme des nouvelles stations françaises, où tout est conçu pour leur permettre de vivre les pieds dans la neige et de parcourir les vastes domaines skiables rationnellement équipés de nombreuses remontées et de pistes soigneusement entretenues.

Cet afflux d'étrangers est une des meilleures justifications du « plan neige » qui a permis notamment la création de nombreuses stations nouvelles, qui commencent à avoir, hors des frontières, une bonne réputation. 350 000 personnes dépensant en moyenne 150 F par jour, et séjournant une semaine en France, cela donne un apport en devises de 350 millions.

A ce chiffre, il y aurait lieu d'ajouter les rentrées invisibles dues à la rétention de skieurs français qui trouvant chez eux des stations de grande classe, sont désormais moins tentés de se rendre en Suisse ou en Autriche.

Par corrélation, le développement du ski en France a permis la création de nombreuses industries (appareils de remontées, skis, fixations,



(Photo Secrétariat d'Etat au Tourisme)

vêtements) dont la plupart sont largement exportatrices pour un montant total de l'ordre de 200 millions

Mais le succès même des grandes stations françaises indique bien qu'il est nécessaire de continuer à investir et à créer de nouvelles capacités d'accueil et de remontées, sinon la saturation risque d'apparaître prochainement.

Si le ski de descente ou ski alpin

constitue la principale activité touristique attirant les étrangers, on peut cependant penser que ceux-ci, comme les Français, commencent à s'intéresser à un tourisme de nature et de randonnée notamment en moyenne montagne.

Déjà nombre de gîtes ruraux sont loués par des étrangers, et l'on peut par exemple envisager que l'organisation du ski nordique dans le Jura pourra connaître une certaine audience hors des frontières.

III - Contribuer au maintien des populations montagnardes

La montagne ne doit pas devenir un désert et les villages doivent rester habités.

Pour expliquer l'exode des montagnards vers les plaines et les villes, on pense immédiatement aux contraintes que leur imposent le relief et le climat.

Les communications difficiles les isolent du monde. Les fortes pentes interdisent la mécanisation, et la brève durée de l'été limite la croissance des céréales ou autres plantes vivrières, si bien que l'agriculture a pratiquement disparu dans nombre de zones de montagne et se trouve réduite à l'exploitation de quelques jardinets près des villages.

Reste cependant l'élevage, mais la longueur des hivers exige d'enranger de grandes quantités de fourrage qu'il est précisément difficile de récolter et de stocker.

On peut néanmoins faire les foins à la machine sur les replats et les pentes modérés, et il est désormais facile de les transporter grâce à tout un réseau de routes pastorales accessibles aux tracteurs.

Malheureusement l'exploitation rationnelle de la montagne qui laisserait les prairies en forte pente aux pâtures et celles en pente modérée à la fenaïson mécanique n'est pas toujours possible en raison de la distribution des propriétés privées.

Aussi les pouvoirs publics ont pris toute une série de mesures et prévu des subventions importantes pour inciter les montagnards à remembrer leurs terres et à créer des associations foncières pastorales.

Mais le problème des terres abandonnées n'est pas encore réglé d'une façon rationnelle.

A ces incitations sur le plan foncier, de nombreuses autres aides se sont ajoutées pour permettre la construction de routes pastorales, de moderniser les bâtiments d'élevage, d'améliorer les races. Des aides sont aussi apportées pour créer ou améliorer les circuits de collecte du lait,

et la construction de coopératives laitières.

Il faut aussi noter l'institution toute récente de l'indemnité spéciale montagne (I.S.M.) versée aux éleveurs chaque année pour compenser les handicaps propres à la montagne.

Si dans certaines zones particulièrement déshéritées, les Cévennes par exemple, ou la très haute montagne, la population et les troupeaux sont en forte récession, voire en voie de disparition, par contre heureusement dans la majorité des massifs français, le nombre des bêtes (bovins et ovins) se maintient, ou même est souvent en croissance et bien supérieur en qualité à ce qu'il était il y a cinquante ans.

Mais partout et même dans les zones où le troupeau s'est accru, le nombre d'exploitations n'a cessé de diminuer grâce précisément aux concentrations et gains de productivité.

Là où dans certaines communes on comptait autrefois trente fermes de trois à six vaches, il n'y en a plus aujourd'hui que six à huit mais chacune avec 20 ou 30, voire 50 ou même 100 bêtes.

Aussi, croire, comme certains le pensent, que le développement de l'élevage est à lui seul de nature à résoudre le problème du maintien d'une importante population en montagne est une erreur. Même si le troupeau augmente, le nombre d'emplois doit encore diminuer.

Parmi les autres activités possibles, on songe à la sylviculture. Mais là aussi les progrès de la modernisation se font sentir et l'exploitation de la forêt n'exige plus une nombreuse main-d'œuvre. L'abattage se fait à la tronçonneuse, le débardage et le chargement des grumes sont assurés par des camions équipés de petites grues, qui viennent à pied d'œuvre sur les nombreuses routes forestières construites à cet effet; quant aux petites scieries de montagne, elles ferment les unes après les autres et le bois descend dans les grandes installations de piémont.

Quant à l'industrie elle est implantée depuis fort longtemps dans certaines vallées montagnardes : textile dans les Vosges, petite mé-

canique en Haute-Savoie, électrometallurgie et électrochimie au pied des grandes chutes des Alpes ou des Pyrénées.

Mais dans l'ensemble, la plupart de ces industries sont en perte de vitesse ou au mieux stagnantes, par suite des évolutions multiples de l'économie et de la technique tout en essayant de maintenir ce qui existe et de développer des formules nouvelles de petits ateliers industriels en montagne (par exemple plastique, électronique), il ne faut pas cependant penser qu'un grand nombre d'emplois pourra ainsi être proposé.

En ce qui concerne le secteur tertiaire qui comprend essentiellement les services publics, para-publics et les commerces, il ne peut vivre que s'il est au service d'un certain volume de population sinon il tendra à disparaître, même s'il était soutenu artificiellement par des aides extérieures. Il est essentiellement activité d'accompagnement mais n'a pas vertu d'entraînement.

En définitive, après ce rapide tour d'horizon, on en arrive à la conclusion que dans la plupart des secteurs, lorsqu'il est possible, seul le développement du tourisme est de nature à créer les emplois nécessaires à la survie des populations montagnardes.

Et le tourisme a sur le maintien et le développement du secteur tertiaire un effet multiplicateur que ne présente pas toute autre activité industrielle ou artisanale qui créerait le même nombre d'emplois, puisque les commerces et services ainsi que les artisans devront satisfaire les besoins non seulement de la population permanente ainsi maintenue mais aussi celle des touristes en séjour ou de passage. Les artisans du bâtiment notamment auront une activité importante dans la construction et l'entretien des résidences touristiques.

Une autre dimension du tourisme qu'il ne faut pas oublier n'est pas de nature économique, mais sociale et culturelle. Beaucoup de montagnards ressentent cruellement leur isolement et l'arrivée des touristes et les contacts et échanges sont pour



(Photo Secrétariat d'Etat au Tourisme)

eux sources de dialogues et d'enrichissements.

Pour nombre de fermières la location de gîtes ruraux n'a pas pour intérêt principal d'apporter une ressource complémentaire, mais aussi de se faire des amis qu'on voit revenir chaque année avec grand plaisir.

Cette nécessité du développement du tourisme, si elle est généralement comprise et même réclamée dans de nombreux secteurs, par exemple en haute montagne, n'est pas toujours aussi bien perçue par certains milieux agricoles, notamment en moyenne montagne.

Dans les régions où l'élevage est prospère, les exploitations importantes, bien organisées et rentables, le tourisme peut même être considéré comme importun. Les promeneurs trop nombreux et mal éduqués peuvent apporter des dommages aux prairies, et l'installation de résidences secondaires fait monter les prix des terrains, empêchant les paysans d'acquérir des terres nouvelles.

Malgré ces gênes bien réelles, ces

agriculteurs ne se rendent pas compte que grâce à la concentration de leurs exploitations ils seront bientôt très peu nombreux, isolés dans des villages vides. Pour que ces villages restent habités, il faut qu'une population permanente y demeure et seul le tourisme, si on peut le développer, est d'une part de nature à créer des emplois, et d'autre part à permettre à toute l'armature des services tertiaires (services publics, commerces, médecin, etc...) de subsister et de demeurer ainsi au service du monde rural.

Quant à l'artisanat d'art, dont on parle beaucoup, il ne peut intéresser qu'une petite minorité de spécialistes et en ce qui concerne ses débouchés, ils seront d'autant mieux assurés qu'un flux touristique sera établi susceptible d'acheter la production.

Mais s'il est nécessaire de développer le tourisme en montagne, il faut le plus possible que ce soit les montagnards eux-mêmes qui prennent cette activité en charge et qu'ils soient les acteurs de leur propre destin.

IV - Protection de la nature et environnement

L'aménagement touristique de la montagne entraîne évidemment l'exécution de nombreux travaux : routes d'accès, construction de bâtiments, remontées mécaniques, pistes de ski, etc...

Toutes ces réalisations portent en elles des risques d'agression contre l'environnement, et il importe de les étudier au mieux pour ne pas altérer la qualité des merveilleux paysages montagnards.

Examinons d'abord plus spécialement le problème des grandes stations de sports d'hiver en haute altitude qui constitue un des sujets de conflits les plus en vue, entre aménagement touristique et protection de la nature.

Le Service d'Etude d'Aménagement Touristique de la Montagne a procédé à un recensement exhaustif de tous les domaines skiables déjà partiellement équipés ou encore

vierges de l'ensemble de la montagne française. De tels domaines doivent répondre à de multiples critères :

— l'enseignement doit être permanent de Noël à Pâques. Cela fixe des limites inférieures d'altitude de l'ordre de 1 200 à 1 500 m dans les Alpes et de 1 500 à 1 800 dans les Pyrénées suivant les secteurs ;

— l'orientation des pentes doit être à dominante Nord pour conserver la neige ;

— la morphologie du terrain doit présenter des pentes modérées (20 à 30 %) au profil convenant à la pratique du ski, convergeant à peu près vers une zone de réception unitaire ;

— la dénivellation doit être d'au moins cinq cents mètres et si possible plus ;

— le terrain ne doit pas être coupé d'accidents infranchissables ou dangereux (ravins, barres rocheuses, couloirs d'avalanches) ;

— vers le pied du domaine il faut trouver les vastes replats nécessaires à l'implantation de la station, des parcs autos et des « grenouillères » à l'abri des avalanches ;

— le vent ne doit pas y être trop violent ou le brouillard trop fréquent ;

— enfin le coût de la route d'accès ne doit pas être disproportionné à l'égard de la capacité potentielle d'accueil en skieurs.

Toutes ces contraintes limitent fortement le nombre et la superficie des zones skiables susceptibles d'être équipées.

Le Service d'Etude d'Aménagement Touristique de la Montagne a reporté sur la carte tous ces domaines recensés. Un simple coup d'œil confirmé par une mesure au planimètre montre que la surface totale des domaines skiables est très petite comparée à l'ensemble de la zone de montagne.

Si l'on prend pour surface de référence la zone limitée inférieurement par la courbe de niveau 800 m qui englobe moyenne et haute montagne, le rapport est de :

- 8 % pour les Alpes.
- 3 % pour les Pyrénées.

Si l'on prend simplement la zone de haute montagne limitée inférieurement par la courbe 1 500 m, on trouve :

- 20 % dans les Alpes.
- 10 % dans les Pyrénées.

Ces chiffres sont très significatifs, ils montrent que les domaines skiables déjà équipés ou restant à équiper ne représentent qu'une très faible fraction du territoire montagnard.

Si sur le littoral, autre grande zone touristique, l'ambition des aménageurs est de pouvoir conserver un tiers naturel (cela est déjà impossible sur la Côte d'Azur) en montagne, c'est beaucoup plus des trois quarts (et en surface et non en linéaire) qui resteront naturels.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, en raison du caractère spectaculaire des créations des grandes stations nouvelles qui ont suscité une abondante littérature dans la presse, ce n'est pas en haute montagne que les choix et arbitrages entre conservation de zones naturelles et zones à équiper seront les plus difficiles, puisque la structure même du relief propose le partage.

Plus des trois quarts de la zone de haute montagne resteront vierges de tout équipement, aussi bien remontées mécaniques que bâtiments, à la disposition des amateurs de nature « sauvage ».

Aussi devant la demande croissante en matière de ski alpin de la part des citadins, il serait irrationnel dans la majorité des cas, de « geler » les « gisements neiges » offerts assez parcimonieusement par la montagne et qui constituent une richesse nationale de premier ordre, et surtout créatrice de nombreux emplois pour les montagnards.

On peut même dire que la concentration des skieurs sur ces domaines forme en quelque sorte abcès de fixation, protégeant par là-même les autres zones non équipées d'un envahissement à redouter.

C'est d'ailleurs en haute montagne où précisément la majorité de la surface peut rester à l'état de nature qu'on a pu aménager les parcs nationaux Vanoise, Oisans, Pyrénées et bientôt Mercantour et Ariège.

Vu sous l'angle du tourisme, ces parcs constituent un équipement remarquable qui risque d'être dépassé par son propre succès tant le nombre des visiteurs croît d'année en année, à tel point qu'il faudra peut-être le freiner un jour si l'on veut conserver des zones de nature vraiment « sauvage ».

En définitive, c'est sans doute dans la zone de moyenne montagne où pourtant il n'y aura jamais d'aménagement de grandes stations de ski que les conflits risquent d'être les plus nombreux.

En effet, grâce à un relief moins tourmenté, la pénétration de l'homme se diffuse sur l'ensemble du territoire et le développement du tourisme risque d'entraîner un peu partout la prolifération des bâtiments d'accueil, notamment de trop nombreuses résidences secondaires, qu'il faudra limiter et cantonner dans des secteurs appropriés.

C'est également en moyenne montagne où l'agriculture et l'élevage se maintiendront le mieux que les paysans risquent d'être importunés l'été par un trop grand passage des touristes sur leur champs ou prairies.

En conclusion de l'étude des objectifs que doit viser la politique d'aménagement touristique de la montagne on peut résumer :

— la demande de la clientèle française et aussi étrangère doit continuer à croître fortement dans les prochaines décennies. Elle est multiforme et variée et porte aussi bien sur l'été et l'hiver, la haute et la moyenne montagne, les grandes stations ou le tourisme diffus, le séjour, ou le passage ou la randonnée sans oublier thermalisme et climatisme ;

— concernant le maintien nécessaire des populations en montagne :

- l'agriculture et l'élevage, par suite des modernisations et concentrations des exploitations ne peuvent offrir qu'un nombre limité voire décroissant d'emplois ; il en est de même pour la sylviculture,



(Photo Secrétariat d'Etat au Tourisme)

- le secteur tertiaire (service public, commerces, artisanat) ne peut exister et se développer qu'au service d'une population nombreuse, car il est activité d'accompagnement et non d'entraînement. Seul dans la plupart des cas, la promotion du tourisme peut être le créateur d'emploi nécessaire à la survie des populations, et par ses retombées entraîner le secteur tertiaire,
- le développement du tourisme peut conduire à des conflits avec la nécessaire protection de la nature et de l'environnement.

Contrairement à une opinion très répandue, ce n'est pas en haute montagne que ces conflits risquent d'être le plus aigu, car la structure même du relief propose une répartition entre zones à aménager pour le ski et zones naturelles, laissant à ces dernières plus des trois quarts du territoire.

Par contre, en moyenne montagne, la diffusion du tourisme devra être soigneusement canalisée afin qu'elle ne détruise pas son propre objet qui est l'usage et la contemplation de la nature façonnée par le labeur millénaire de ces habitants qui ont édifié leurs villages et aménagé champs et pâturages.

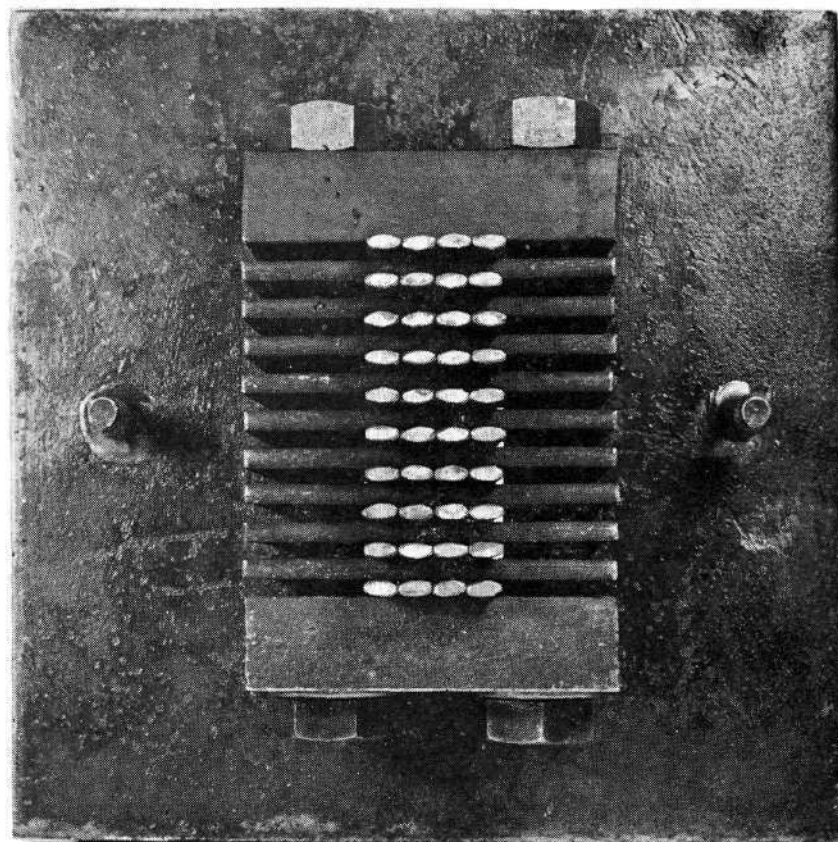
UN SONDAGE SUR LES FRANÇAIS ET LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

...« Le Nouvel Observateur » publie les résultats d'un sondage réalisé par la SOFRES sur la façon dont les Français voient la propriété foncière. Les principaux chiffres sont les suivants :

- 82 % des personnes interrogées accordent une très grande importance au fait d'être propriétaire de son logement.
- 83 % des personnes interrogées pensent qu'il est très important ou assez important de pouvoir transmettre son logement à ses enfants.
- 4 % des personnes interrogées pensent que le droit de propriété sur les terrains et les maisons disparaîtra progressivement.
- 36 % des électeurs de la Majorité pensent que la Gauche supprimerait le droit de propriété si elle arrivait au Pouvoir.
- 55 % des personnes interrogées pensent qu'il est possible de stopper la spéculation en respectant la propriété mais 19 % seulement pensent que M. Galley et le Gouvernement pourront y parvenir
- 62 % des personnes interrogées pensent que le propriétaire doit rester libre de vendre son terrain à l'acheteur de son choix.
- En cas de conflit entre le propriétaire d'un terrain et sa commune sur l'utilisation de ce terrain, 59 % des personnes interrogées pensent que le dernier mot doit revenir au propriétaire.

(Le Nouvel Observateur)

KA



SOCIETE FRANÇAISE POUR LA PRECONTRAINTTE

S'STRUCTURES

23, Rue du Pont des Halles - 94 536 CHEVILLY LARUE

TELEPHONE: 687. 23. 10

le développement du tourisme en corse

par Jean CAILLON

Chargé de Mission

Un problème contrasté

La Corse : une région à la fois très belle et étonnamment préservée. Le rythme soutenu du développement du flux touristique semble d'ailleurs montrer qu'elle répond à certaines aspirations actuelles : plus de 9 % par an de 1965 à 1973, et un rythme supérieur pour la période la plus récente, à savoir 10 % de 1969 à 1973. On note au reste un taux exceptionnel d'itinérance des touristes dans l'île, 43 % d'après l'enquête faite en 1973 (1), aussi bien durant la période Printemps-Automne qu'en plein Eté.

La progression a marqué un certain fléchissement en 1974, moins sensible il est vrai que dans d'autres régions touristiques. Mais il est frappant de constater les effets des premières actions systématiques de promotion du tourisme individuel d'avant-saison 1975, sur le marché allemand par exemple : tel agent de voyage corse spécialisé dans ce marché particulier nous apprenait que ses réservations fin Avril/début Mai égalaient déjà la totalité de son chiffre 1974.

Faut-il encourager ce développement en soutenant l'effort en matière d'infrastructures ? Le tourisme représente en effet environ le tiers de l'activité économique Corse, soit directement soit par ses retombées, et il peut apporter davantage. D'autre part, un fait nouveau apparaît : la population insulaire s'accroît ; les jeunes y sont plus nombreux qu'ailleurs en France et veulent aujourd'hui rester et travailler chez eux.



Une région préservée.

(Photo Madier)

(1) Enquête de l'O.T.U. : Fréquentation touristique de la Corse, mai 1974 (M. Macé).

A vrai dire les capacités de transport et d'accueil s'accroissent régulièrement, l'équipement de base en routes et téléphone se poursuit activement.

Mais une inquiétude se manifeste chez certains : l'identité culturelle Corse ne se diluera-t-elle pas dans ce flux de population « différente » ? Un autre aspect spécifique de l'île : ses sites naturels et architecturaux ne seront-ils pas rapidement et irrémédiablement défigurés par les diverses formes d'infrastructures touristiques ?

On doit par ailleurs constater que la moitié au moins des visiteurs sont concentrés sur deux mois et demi de l'année et près de 30 % sur quatre autres mois : faut-il accroître en Corse le nombre des chômeurs à mi-temps en développant cette activité saisonnière. Enfin 90 % des nuitées sont concentrées sur le littoral : facteur de déséquilibre grave pour une région très montagneuse qui se vide par l'intérieur de manière dramatique.

La politique retenue devra nécessairement apporter des réponses satisfaisantes sur ces différents points, au risque de provoquer localement un rejet. Elle appellera des solutions originales en matière **d'infrastructures**, et bien au-delà des investissements lourds que ce mot pourrait évoquer : la revitalisation de l'intérieur, le drainage systématique d'une clientèle individuelle de qualité par l'aménagement progressif des liaisons aériennes avec l'étranger, l'aménagement de circuits de découverte de l'île, la sensibilisation de la population à la préservation des sites architecturaux, etc...

Nous proposons d'examiner d'abord comment se développe l'équipement touristique de la Corse. Nous nous interrogerons ensuite sur les attentes de la clientèle intéressée par la région, pour exposer enfin une politique de développement des infrastructures touristiques qui permette de satisfaire à la fois les goûts de cette clientèle et les aspirations CorSES : promouvoir une activité économique en préservant le milieu naturel et humain.

Le développement de l'infrastructure

Voyons successivement l'accès de la Corse — problème difficile par

suite des phénomènes de pointe — puis les équipements de base — la route, l'eau, le téléphone — enfin l'évolution en matière d'hébergement.

L'accès à la Corse

Le compte rendu régional d'exécution du VI^e Plan fait état d'une « priorité absolue » concernant les **transports maritimes**. L'effort principal a porté sur les ports secondaires — Porto-Vecchio, Ile-Rousse, Bonifacio. La flotte de navires passagers est par ailleurs en cours de renouvellement ; dernière mesure : la commande d'un navire de 155 m, exigeant un aménagement spécial des ports d'Ajaccio et de Bastia. Enfin, les tarifs de la C.G.T.M. ont été aménagés pour réduire le coût de l'accès de la Corse, spécialement hors de la période de pointe, et la C.G.T.M. est en passe d'améliorer son système de réservation.

Signalons également que des Compagnies Italiennes développent rapidement depuis quelques années un service très utile à la venue de touristes allemands et suisses motorisés, clientèle à « forte contribution » financière.

Un **trafic aérien** international important s'accroît spontanément au rythme de 9 % par an sur 8 ans, pour atteindre 462 000 passagers en 1974.

Les pistes des aérodromes existants sont allongées ou équipées de système d'atterrissage guidé (Calvi) de manière à recevoir les moyens ou gros-porteurs ; un aéroport de catégorie B sera ouvert en 1977 ou 78 dans le Sud, à Figari, pour désenclaver cette partie de l'île. Des aéroports secondaires seront aménagés ou créés pour faciliter l'accès direct en bord à bord.

Les compagnies nationales développent leur trafic en augmentant d'ailleurs la taille des appareils. Elles décident par ailleurs de vols supplémentaires selon les besoins pour faire face à la pointe d'Eté ; toutefois, la nature même de ce système ne permet pas d'informer suffisamment tôt la clientèle concernée.

Un point faible toutefois : les liaisons régulières directes ou trans-directes avec les marchés allemand, hollandais, belge et anglais essentiellement : pour une part, le trafic charter qui s'est considérablement développé a certainement capté une partie de la clientèle « régulière » provenant de ces pays. On constatera inversement à la lecture des notes attachées au tableau suivant, que la création de lignes régulières permet de regagner partiellement le terrain, quoique avec une clientèle différente en général.

Un dernier aspect du problème de l'accès à la Corse concerne également les loisirs, à savoir **les ports de plaisance**. L'île est ceinturée d'installations comportant au moins le minimum d'équipements et de services attendus des plaisanciers. Une dizaine d'implantations (1) ont été inscrites au VI^e Plan pour un montant de travaux de lancement ou d'améliorations de 30 MF environ subventionnés à près de 50 % sur fonds publics (2). D'autres travaux relativement proches sont par ailleurs en projet.

(1) Ajaccio (Citadelle et Amirauté), Calvi, Saint-Florent, Macinaggio, Bastia, Campoloro, Solenzara, Porto-Vecchio, Bonifacio, Propriano.

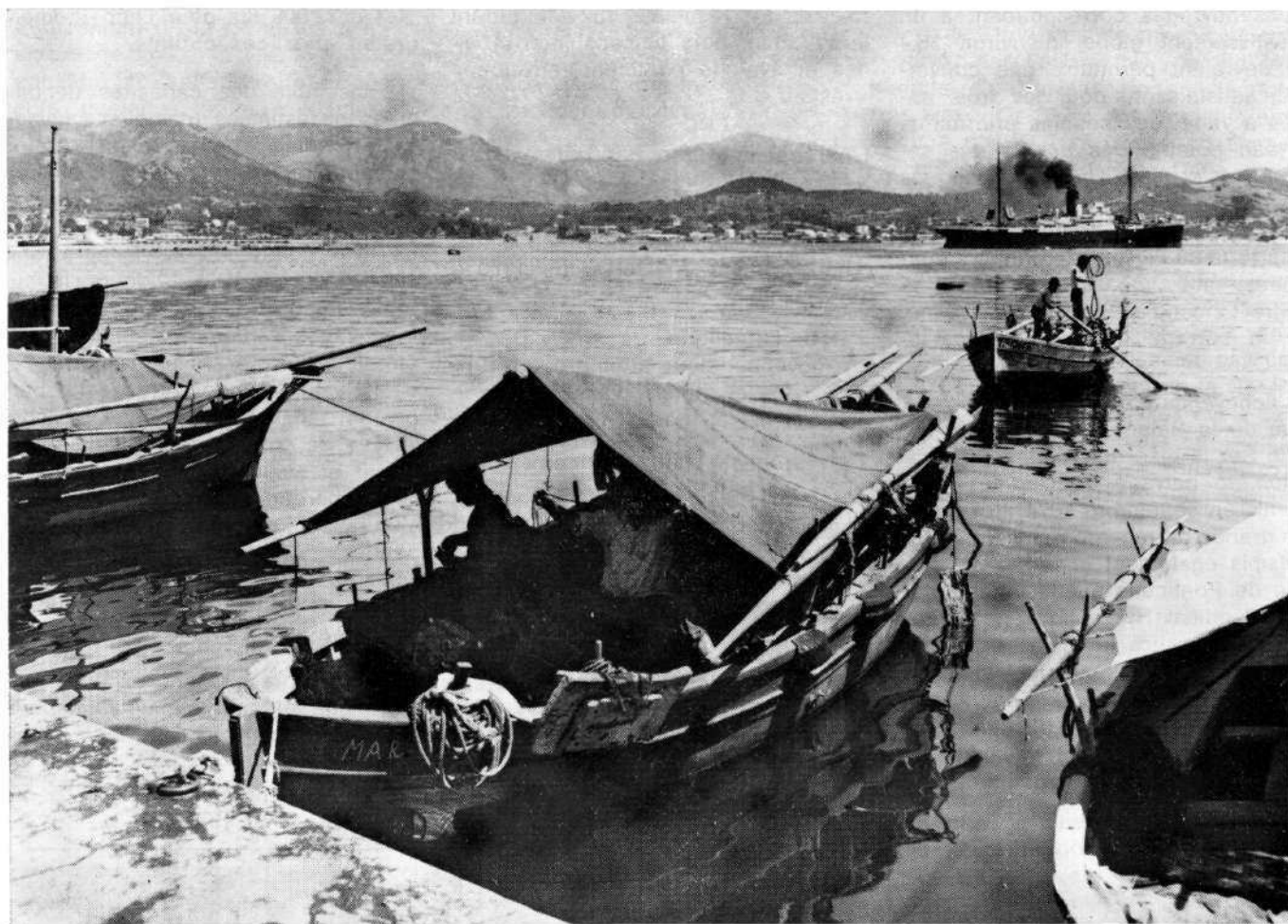
(2) Etat et fonds d'Expansion Economique de la Corse (F.E.E.C.).

Trafic charter en passagers A-R (source : D.D.E.)

	1973		1974	
	Nombre	%	Nombre	%
Allemagne	30 250	59	34 500	70
Autriche	1 250	2	1 400	3
Belgique	4 150	8	5 000	10
Danemark	1 000	2	800	2
Grande-Bretagne	6 150	12	2 800	6
Italie	800	2	850	2
Pays-Bas (approximatif) ..	1 900	4	1 650	3
Suisse	5 400	11	1 750	4
Total	50 900	100	48 750	100

(1) 4 200 en 1974 si l'on tient compte des tarifs « groupes » sur vol régulier Air France, à comparer à 6 150 en 1973.

(2) 5 470 en 1974, à comparer à 5 400 en 1973 comme dans le cas de l'Angleterre.



Pêcheurs dans le port d'Ajaccio.

(Photo Commissariat au Tourisme)

Les équipements de base

Les routes Corses parcourent des paysages souvent superbes, mais au relief difficile. Un effort financier considérable est poursuivi pour améliorer le profil, élargir les voies, et accroître la pénétration touristique. De 1971 à 1975 (prévu) :

	en M.F.
— en milieu urbain (voies engorgées en Eté) ..	8,3
— en rase campagne (schéma directeur)	66,4
— programmes divers sur F.I.A.T.	22,3
	<hr/> 97,0

Des liaisons touristiques importantes ont fait l'objet de travaux : d'Ajaccio à Propriano et en direction de Porto, entre Aléria sur la Côte Orientale et Corte pour faciliter la pénétration vers l'intérieur. Enfin, l'acheminement des voyageurs de l'aérodrome Bastia-Poretta est maintenant très ra-

pide vers tous les points de la Côte Orientale.

Un service aérien intérieur a été créé en Corse, encouragé au départ par la subvention de son déficit à 90 %. Des appareils d'une capacité de neuf passagers assurent deux liaisons journalières entre Ajaccio, Propriano, Bastia et Calvi.

La voie ferrée existe, vaillamment si l'on peut dire, en Corse, reliant Ajaccio, Bastia, et Calvi - Ile Rousse au Nord. Elle offre à la fois le charme de tous les petits trains de montagne et la vision de paysages vigoureux, variés, traversant aux environs de Vizzavona les forêts hautes de pin laricio, spécial à la Corse. Son sort fut récemment en balance ; le pari fut cependant fait de la maintenir et de rénover entièrement rail et matériel. Il est à peu près certain que l'exploitation touristique en sera aisée et connaîtra le succès. Elle rapproche en effet le promeneur de lieux difficilement accessibles depuis

la route : on imagine sans peine l'attrait de l'arrêt insolite dans un site silencieux et sauvage, une impression de chemin des écoliers... et la satisfaction des visiteurs se traduira en une amélioration des résultats financiers du chemin de fer local...

Cette montagne Corse constitue, grâce à son relief abrupt et son couvert végétal, un château d'eau exceptionnel à cette latitude. Certaines plaines ou régions basses sont toutefois trop éloignées des sommets pour disposer naturellement d'une eau directement utilisable en quantité suffisante; la Balagne au Nord et l'extrême Sud de l'île par exemple.

La mise en valeur touristique du Sud, en particulier, dépend d'une alimentation convenable. Une première tranche de travaux a été lancée, comprenant notamment :

- la dérivation de l'Asinao
- les feeders de transfert vers Porto-Vecchio, Bonifacio et Figari.

Ces ouvrages correspondant à un investissement global d'environ 36,4 MF devraient permettre une couverture, satisfaisante pour les trois années à venir, des besoins prioritaires en eau potable des populations sédentaires et des unités touristiques existantes. Ils sont appelés à être complétés dans un premier temps par le barrage de l'Ospedale qui aura également une vocation de défense contre l'incendie et, à moyen terme, par le barrage de grande capacité de l'Oso.

L'achèvement du Schéma Hydraulique de la Balagne est intervenu en 1973. Sur le plan des études de réalisation, le barrage de Codolé a été soumis en septembre 1974 au Comité des grands barrages à qui vient d'être transmis également le projet du barrage de Ponticello sur le Figarella.

Le Syndicat Hydraulique de la Balagne qui assura la maîtrise de ces travaux a été constitué. Il faut fortement espérer que cela débouchera rapidement sur des réalisations indispensables au développement du tourisme comme de l'agriculture.

L'alimentation en eau potable du golfe du Valinco (Propriano) est en voie d'achèvement ; celle du Cap, extrême Nord de l'île, a fait l'objet d'équipements essentiels mais appelle encore des travaux importants, liés au développement de quelques bourgs d'un grand attrait pour les visiteurs, avec leurs ports accueillants nichés dans les creux d'une côte escarpée et solitaire.

La Corse fut longtemps une région d'accès relativement difficile, à bien des points de vue — ce qui explique sans doute qu'elle demeure à peu près intacte... Un progrès important à cet égard est en voie d'accomplissement : l'automatisation du **téléphone**, instrument de travail indispensable pour organiser les séjours des visiteurs. Le taux d'automatisation est passé de 28 % début 1974 à 65 % début 1975, malgré un accroissement de 55 % du nombre des abonnements (25 000 actuellement). Le télex a progressé dans le même temps de 60 à 140 unités environ.

Parallèlement, le nombre des liaisons avec le continent a été porté à 1 300 voies, supérieur aux besoins actuels. Les voies hertziennes sont multipliées à l'intérieur de l'île, ainsi que la semi-automatique dans les zones de montagnes les plus défavo-

risées... En résumé : 132 MF durant le VI^e Plan, hors liaisons inter-urbaines et avec le continent (enveloppe « réseau »).

L'hébergement

Voyons comment se sont parallèlement développées les capacités d'hébergement en Corse, de 1970 à 1974 (1).

Pour l'hôtellerie, de 17 % par an en moyenne, pour atteindre en 1974 20 500 lits en hôtels classés et 4 500 lits en hôtels non classés.

Le premier chiffre concerne pour 35 % les hôtels « une étoile » 60 % deux et trois étoiles et 5 % les hôtels quatre étoiles.

Il est intéressant d'avoir un aperçu, **en ordre de grandeur**, de la **capacité moyenne des hôtels** (en lits) :

Enfin, **l'immobilier de vacances** est estimé à 45 000 lits, locatif et résidences secondaires

	sur l'ensemble	pour les hôtels construits en 1974
— une étoile	de 50 à 55	100
— deux étoiles	de 60 à 70	60
— trois étoiles	de 90 à 100	100
— quatre étoiles	de 220 à 260	120

Ces nombres paraissent un peu élevés pour des capacités **moyennes**.

L'accroissement de la capacité hôtelière a été soutenu par une aide des Pouvoirs Publics de 17,5 MF sur quatre ans (prime départementale, et prime spéciale : 98 %).

Les Villages de Vacances représenteraient un total de **16 500 lits** environ (accru de 4,5 % par an en moyenne), dont

55 % pour le privé
22 % pour V.V.F. et
23 % concernant les V.V. à caractère social.

En 1974, **les campings** permettaient d'accueillir plus de **15 000 campeurs** — mais le camping sauvage était estimé d'importance égale — avec un taux de croissance annuel de l'ordre de 12 %.

Répartition : 8 % affectés d'une étoile

78 % classés deux et trois étoiles, et 14 % quatre étoiles.

et à 32 000 lits pour l'hébergement gratuit chez des parents.

L'ensemble des capacités dénombrées ou estimées (camping sauvage exclus, mais hébergement gratuit compris) représenterait donc environ **130 000 lits**. Ce chiffre est à comparer à l'estimation que l'O.T.U. a faite de la « pointe » des visiteurs, soit 180 000 durant 10 à 12 jours. Il faut tenir compte des 15 000 campeurs « sauvages » ; d'une estimation peut-être faible de la capacité locative et de l'élasticité importante de l'hébergement familial durant cette période. le taux de croissance de l'immobilier locatif et « secondaire » et nul celui de l'hébergement gratuit, on aboutit à un taux de croissance annuel moyen pondéré de 8 à 9 %, ce qui correspond au taux de progression annuel du flux de visiteurs, dont la saisonnalisation a relativement peu évolué.

Peut-on précisément espérer modifier la fréquentation touristique quant à la saison, afin d'améliorer

l'emploi des hommes et des équipements. Peut-on espérer accroître la fréquentation de l'intérieur de l'île. Et tout d'abord existe-t-il une clientèle qui permettrait d'infléchir à ce double titre le courant touristique. Interrogeons-nous donc sur l'attente de la clientèle actuelle et surtout potentielle, avant de mettre en évidence les orientations appropriées notamment en matière d'infrastructures touristiques.

Que souhaite la clientèle, actuelle et potentielle

Nous disposons sur ce point d'une étude effectuée par l'O.T.U. (M. Macé), à la demande conjointe de la Mission

(1) Les chiffres présentés dans ce paragraphe sont pour ce qui concerne les hébergements classés « tourisme ». Ils sont par contre très approximatifs quant aux hébergements locatifs (studios, appartements, villas) qu'il est à l'heure actuelle très difficile de recenser.

Interministérielle pour l'Aménagement et l'Équipement de la Corse et de la Préfecture de la Corse (1).

L'enquête fait apparaître chez les visiteurs quelques traits fondamentaux d'attente et de comportement :

Itinérance

Bien que la fréquentation du littoral soit très forte (90 % des nuitées), l'itinérance en haute comme en mi-saison présente un taux de 43 %, exceptionnellement élevé, spécialement chez les touristes individuels (60 % d'itinérance, contre 25 % pour les clients « charters » en mi-saison). Les raisons de ce comportement sont importantes à connaître — on va le voir par un commentaire de M. Macé — du point de vue de l'aménagement qui nous occupe ici :

« On sait que différents courants d'opinions existent quant aux types d'aménagement touristique à encourager en Corse, c'est pourquoi il a paru intéressant, afin d'éclairer le choix des responsables, de deman-

der aux touristes eux-mêmes d'exprimer leur préférence. A cette fin, les touristes de basse saison ont été invités à désigner parmi les quatre styles de vacances suivants :

- l'animation des grandes stations balnéaires,
- le contact avec la nature et avec la Corse traditionnelle,
- les stations familiales,
- le milieu de vacances exclusif avec des équipements de haute qualité,

celui qu'ils souhaitaient trouver en débarquant en Corse et celui qu'ils avaient effectivement rencontré.

Les réponses à cette question démontrent que la clientèle touristique de la Corse **aspire dans sa grande majorité (82 %) à un style de vacances, et donc d'aménagement, qui permette une symbiose entre tourisme et milieu naturel et humain traditionnel**.

La satisfaction globale exprimée est un autre trait caractéristique : A la question : « Aimeriez-vous revenir

passer des vacances en Corse », 97 % des touristes de mi-saison ont répondu par l'affirmative, ce qui témoigne d'un niveau de satisfaction très élevé. Or 13 % des touristes ont déclaré n'avoir pas trouvé en Corse ce qu'ils y cherchaient. Cette proportion montre que, pour la grande majorité de ces derniers, cette non concordance n'a pas créé d'obstacle au retour. Sans doute ont-ils été conquis par le style de vacances proche de la nature qu'ils y ont rencontré, et plus généralement par ce qui fait l'attrait spécifique de la Corse et qu'ils ont découvert sans avoir été explicitement motivé dans ce sens.

La part des nouveaux venus n'est d'ailleurs pas supérieure à la moitié des arrivants.

(1) Il s'agit d'un sondage fondé sur 4 300 enquêtes. L'importance du nombre d'enquêtes, le volume de l'information recueillie traitée par ordinateur, et la qualité de l'analyse en font un excellent instrument de travail.

(Photo Secrétariat d'Etat au Tourisme)



Des réticences particulières

Mais cette satisfaction globale s'accompagne de certaines réticences particulières qu'il apparaît utile d'analyser pour préciser une politique de développement. Par exemple, une faible partie des enquêtés s'abstient d'apprécier l'accueil reçu (7 % en haute-saison, 2 % en mi-saison), mais davantage sur le chapitre des distractions (35 % pour chacune des deux périodes). Et plus précisément, les quelques chiffres suivants indiquent dans quelles proportions les visiteurs ayant accepté de répondre sur tous les points déclarent **excellent ou bon** ce qu'ils ont connu (en % des personnes ayant répondu) :

	en haute-saison	en mi-saison
— l'accueil reçu	83	90
— l'hébergement	64	72
— les distractions	50	56
— les équipements commerciaux	46	52
— les prix	24	33

Des conclusions et des orientations se dégagent assez clairement de ce premier ensemble d'informations :

- la beauté et la variété des sites, les aspects humains de la Corse séduisent les visiteurs ;
- la qualité de l'accueil a, pour les visiteurs, beaucoup plus d'importance que d'autres éléments de séjour ;
- les Corses peuvent donc (et par suite doivent) miser sur ce qui est propre à leur île et rester eux-mêmes, et non privilégier les vacances balnéaires banalisées ;
- il apparaît toutefois qu'ils doivent progresser en technicité et se préoccuper des loisirs de leurs visiteurs.

Mais avant d'examiner comment concrétiser ces orientations : dans quelle mesure cette infrastructure que constituent les canaux de commercialisation permet-elle à la clientèle potentielle **r e c h e r c h é e** d'orienter son choix vers la Corse.

Les produits offerts à la clientèle attendue

La Corse est sans doute la région

touristique française où la proportion de voyages collectifs organisés par les agences de voyage est le plus élevée. Or, elle est en mi-saison deux fois plus forte qu'en haute-saison. L'action des tour-operators est donc apparemment favorable. D'autant plus que, par ailleurs, une partie des voyageurs individuels achètent l'essentiel de leurs prestations à leur agence.

Cette observation doit cependant être nuancée. En effet, la majorité des vacances à forfait sont sédentaires (75 % le sont totalement), et concentrées sur le littoral (95 %). Cela ne va pas dans le sens souhaité pour la Corse.

A vrai dire, les tour-operators prospectés à l'étranger déplorent certains obstacles à « la diversification de leur offre vers la Corse, qui s'inscrirait dans leur stratégie de développement en Méditerranée » :

- équipez-vous, déclarent-ils, pour offrir des loisirs attrayants durant la période d'hiver, comme pour des séjours de mi-saison,
- améliorez les équipements commerciaux,
- et surtout rendez plus commodes les liaisons aériennes régulières.

Ces observations recoupent les résultats déjà cités de l'enquête O.T.U. La troisième est illustrée par un autre résultat du sondage : les inclusive-tours individuels sont pour les étrangers près de deux fois moins nombreux que pour les Français.

Les orientations dégagées précédemment sont donc confirmées ou ainsi complétées :

- des liaisons aériennes régulières plus commodes,
- et une prospection sélective des tours-operators.

Une politique d'infrastructure touristique pour les prochaines années

La première partie de cet article aura montré que l'équipement touristique de la Corse est déjà considérable et se développe rapidement. Les résultats d'enquête concernant la clientèle et les formes de commercialisation indiquent qu'il est possible de répondre aux aspirations de développement économique et humain des Corses. Cela n'exige pas tant des accroissements de capacités diverses que des compléments d'équipements relativement limités mais bien orientés, d'une part, et des infrastructures de caractère « organisationnel » d'autre part :

- revitaliser et équiper l'intérieur de l'île,
- développer des équipements de loisirs sportifs ou de découverte,
- améliorer les conditions d'accès,
- créer un réseau commercial sélectif,
- aider les professionnels dans leur action pour se perfectionner et se structurer,
- préserver les sites naturels et architecturaux.

Revitaliser et équiper l'intérieur

Une action vigoureuse est engagée, sous l'égide de l'Administration par la Société de Mise en Valeur de la Corse (SOMIVAC), ayant pour objet de soutenir les efforts des petits exploitants de la montagne : des prêts, des subventions leur sont fournis pour remettre en culture, rétablir des bâtiments, reconstituer un troupeau ; conseils et assistance leur sont assurés par des agents implantés localement.

L'artisanat se développe également, encouragé par l'aide de l'Etat : des centres de création, des associations, des coopératives se constituent. Il serait utile à cet égard et séduisant pour les visiteurs, que soit créé dans l'intérieur de l'île un centre touristique et culturel, comportant un hôtel-relais confortable, des ateliers et



Préserver les sites.

(Photo Secrétariat d'Etat au Tourisme - Bailas)

boutiques et un centre d'animation artisanale (où seraient offertes également des excursions organisées par des guides qualifiés).

Les Pouvoirs Publics se préparent à donner une vigoureuse impulsion à l'équipement de gîtes ruraux, et, plus généralement à la formule des « villages de vacances éclatés », formule regroupant dans quelques villages voisins des gîtes individuels, une auberge, un foyer-restaurant, une salle de réunion, des équipements sportifs, un terrain de camping, etc...

Développer les équipements de loisirs

Le Parc Régional a déjà beaucoup fait pour organiser une découverte de la montagne, respectueuse de la faune et de la flore. Un circuit de grande randonnée, le GR 20, permet de parcourir la Corse du Sud au Nord.

Diverses initiatives privées ont conduit à la création d'écuries et la reconnaissance de quelques circuits équestres.

Le projet se précise de dégager

progressivement quelques centaines de kilomètres d'anciens chemins vicinaux dans les plus beaux sites de montagne, ce qui permettrait de valoriser l'effort entrepris, sur une plus grande échelle. Nous savons déjà que, sur ces parcours, de petites auberges et des paysans isolés sont prêts à réserver un accueil exceptionnel à leurs visiteurs.

Le ski de randonnée s'équipe, des moniteurs sont formés.

Des circuits en autocar sont déjà couramment offerts par les agences de voyages corses. Par ailleurs, divers organismes unissant leurs efforts — la Mission régionale, le Délégué Régional au Tourisme, la Mission Interministérielle, des Associations locales — pour étudier ou préparer des circuits originaux — archéologique dans le Valinco, artisanat en Balagne, villages pittoresques en Casinca, son et lumière à Bonifaccio, par exemple.

L'initiative privée se développe également dans le domaine des sports nautiques, le camping maritime.

Améliorer l'accès à la Corse

Nous avons déjà fait allusion à une amélioration du système de réservation de la C.G.T.M. et l'accroissement du service maritime entre l'Italie et la Corse, favorable au tourisme individuel en provenance de Suisse et d'Allemagne du Sud.

Par ailleurs, malgré les contraintes que cela représente, mais misant sur un développement raisonnable du tourisme individuel, la Compagnie Air France projette

1. - d'aménager une « collecte » des clientèles allemande et suisse par une relation Zurich-Corse bien articulée avec les vols provenant d'Allemagne, et
2. - d'améliorer les liaisons avec les Pays-Bas et la Belgique.

Créer un réseau commercial sélectif

Une action de ce type a déjà été entreprise depuis quatre ans en Suisse. Le succès fut grand grâce au dynamisme du représentant local du Tourisme français utilisant des fonds de la Mission Interministérielle — grâce également à la création d'une liaison directe entre Zurich, Genève et la Corse.

Le début d'une action de longue haleine se situe, depuis cette saison 1975, en Allemagne, appuyée sur un tour-operator spécialisé dans la clientèle individuelle, sur l'Automobile-Club et sur une action promotionnelle spéciale : succès immédiat et dépassant largement l'attente, mais relativement limité pour ce qui passe par l'avion, aux horaires encore très malcommodes.

L'action débutera vraiment l'année prochaine en Hollande, Belgique et Grande-Bretagne après une prospection systématique des tour-operators spécialisés dans les clientèles intéressées et attendues par la Corse.

L'action est plus difficile en France continentale, marché très saisonnier et mal structuré. Une première tentative de création d'un réseau commercial a été faite par les agents de voyage Corses et les deux Compagnies d'aviation nationales, avec l'aide de l'A.D.T.C. et de la Mission Interministérielle.

(1) Association pour le Développement du Tourisme en Corse.



Lieu beau et calme où les touristes sont bien accueillis.

(Photo Secrétariat d'Etat au Tourisme)

Structure des professionnels corses

Tout doit être fait pour aider les partenaires du tourisme en Corse dans leur action pour se structurer et organiser leur perfectionnement et leur ouverture sur l'extérieur. L'A.D. T.C., aidée par la Mission Interministérielle, soutient les Syndicats d'Initiative et l'Institut du Tourisme (organisme de formation), organise les contacts professionnels avec l'extérieur, amorce une structure d'accueil de congrès. Diverses associations sont encouragées, telle l'Association des Ports de Plaisance.

Un comité Régional du Tourisme doit être installé début 1975, et il est en principe prévu, sous son égide, de donner une impulsion nouvelle à la Société d'Equipement Touristique de la Corse (SETCO - filiale de la Caisse des Dépôts). Une action plus structurée, aidée par des assistants techniques, devrait logiquement s'ensuivre dans chaque sous-région naturelle, où maints professionnels regrettent un

individualisme excessif.

Préserver les sites

Nous voudrions terminer ce rapide survol des politiques en matière d'infrastructures touristiques par l'assurance que la Corse semble « bien partie » quant à l'essentiel du point de vue qui nous a occupés dans ces quelques pages, à savoir son patrimoine naturel encore à peu près intact, merveilleusement préservé. Enclins par des siècles d'invasions successives à se méfier de l'étranger arrivant en nombre, il est peu probable que les Corses tolèrent jamais l'installation de grands complexes touristiques qui défigureraient leur île.

Par ailleurs, la renaissance chez les jeunes d'un intérêt pour la culture corse les conduira à approfondir leur amour et leur goût d'un style architectural authentique.

Les dispositifs ont d'ailleurs été mis en place pour accompagner et

maintenir cet intérêt. Un Directeur des Affaires Culturelles a été installé en Corse ; un Atelier des Sites et Paysages étudie les styles et édite des normes ou des recommandations pour la construction et la rénovation ; la Direction de l'Equipement, enfin, dispose maintenant de cinq architectes-consultants qui veillent chacun sur une partie du territoire.

Alors que les Européens envisagent de vivre toujours plus nombreux dans les villes, souhaitons en terminant que ces efforts réunis en faveur du site Corse leur conservent un lieu calme et beau où ils seront bien accueillis.



Situation satisfaisante pour les 4 ****

(Photo Equipement)

l'hôtellerie en région parisienne

par René ELADARI

*Directeur de la Division Etudes et Programme
du Service Régional de l'Équipement de la Région Parisienne*

et Ernest GOUILLARD

Urbaniste en Chef de l'Etat

Introduction

L'industrie hôtelière est un élément important de l'activité économique de la Région Parisienne.

En effet, Paris est la capitale politique et culturelle de la France et, à ce titre, reçoit la visite de nombreux voyageurs venant de toutes les parties du pays. Capitale économique aussi, elle est le siège d'activités réclamant une forte infrastructure d'accueil, facilitant l'organisation de rencontres et de congrès. Enfin, sa vocation de ville internationale lui fait l'obligation de soutenir la concurrence avec les autres capitales européennes, en offrant des facilités d'accueil d'un niveau au moins équivalent, susceptibles de satisfaire les besoins des touristes étrangers, notamment les clients du transport aérien.

Situation de l'hôtellerie en Région Parisienne

Avant d'analyser la situation du parc hôtelier de la Région Parisienne, il est bon de rappeler que sur le plan national, il existe deux catégories d'établissements :

a) les hôtels dits « homologués »,

dont les caractéristiques répondent aux normes précises édictées par le Commissariat au Tourisme, dont le respect est constaté par l'attribution d'étoiles (de 1 à 4 étoiles luxe).

b) les hôtels dits de « Préfecture », qui ne répondent pas à ces normes. Cette dénomination tient à ce que leur classement est prononcé par le Préfet, qui en contrôle les tarifs, et que cette opération ne comporte pas l'attribution d'étoiles.

Selon les Services du Commissariat au Tourisme, le parc hôtelier national comportait au 1^{er} janvier 1972 :
— 15.224 hôtels homologués représentant 385.000 chambres.
— 48.000 hôtels de Préfecture représentant 450.000 chambres.

En Région Parisienne, à la même date, le parc des seuls hôtels homologués se répartissait suivant les données du tableau ci-dessous :

Il apparaissait alors que, en ce qui concernait l'hôtellerie homologuée, la Région représentait environ 10 % du total national des établissements, et environ 16 % du nombre total des chambres.

La population de la Région Parisienne représentant 20 % de la population française, ces chiffres traduisaient un sous-équipement quantitatif.

Sur le plan qualitatif, la situation était encore plus défavorable, comme l'a montré une enquête faite auprès de la clientèle : plus de la moitié des personnes interrogées estimait que les prix de journée étaient trop élevés, alors que le confort était médiocre et l'équipement vétuste. Ces mêmes personnes jugeaient que le nombre des hôtels était insuffisant, les capacités unitaires trop faibles et considéraient que le parc hôtelier n'était pas à la hauteur d'une ville comme Paris.

En outre, le rapprochement de ces données avec les chiffres constatés en 1970 par la Préfecture de Paris montre qu'entre 1970 et 1972 le parc hôtelier de Paris était en diminution de près de 2 %.

Cette situation inquiétante résultait principalement de la disparition d'hôtels de catégories 1 et 2 étoiles, pour cause de fermeture, de changement d'affectation ou de démolition, et aussi de presque un siècle d'immobilisme de l'industrie hôtelière qui n'avait pas su se moderniser pour faire face à une évolution rapide de la demande provoquée par :

- l'accroissement démographique,
- l'amélioration générale du niveau de vie et le développement des loisirs qui en résulte,
- le développement des déplace-

RÉGION PARISIENNE : CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT DE L'HOTELLERIE HOMOLOGUÉE AU 1-1-1972

Catég.	Nombre de	PARIS	DEPARTEMENTS							TOTAUX	
			77	78	91	92	93	94	95	H.	Ch.
1 Et.	Hôtels	562	348	343	233	373	173	153	315	7 513	22 198
	Chambres	18 370	721	495	301	1 358	375	364	214		
2 Et.	Hôtels	488	26	10	11	12	1	3	7	558	19 886
	Chambres	18 369	478	342	163	344	43	56	91		
3 Et.	Hôtels	170	12	11	4	3	—	2	3	205	9 998
	Chambres	9 111	337	176	146	69	—	125	26		
4 Et.	Hôtels	49	2	1	1	—	—	1	—	54	6 914
	Chambres	6 505	43	40	56	—	—	270	—		
4 Et. luxe	Hôtels	13	—	1	—	—	—	—	1	15	3 515
	Chambres	3 344	—	120	—	—	—	—	51		
Totaux	Hôtels	1 282	88	57	39	52	18	21	26	1 583	62 503
	Chambres	55 699	1 579	1 173	666	1 771	418	815	382		

ments d'affaires et la généralisation des congrès et séminaires nationaux ou internationaux,

- l'augmentation de la capacité des avions et son incidence sur les tarifs et le développement des voyages de groupes.

Au début du VI^e Plan, il apparaissait clairement que le parc hôtelier de la Région Parisienne devait être modernisé afin d'offrir à la clientèle :

- un niveau de services susceptible de satisfaire la clientèle des hommes d'affaires,

- des capacités unitaires suffisantes permettant l'accueil des groupes amenés par les compagnies aériennes.

Cette mutation impliquait une concentration des établissements, et le passage à des techniques de gestion industrielle.

Les réalisations du VI^e Plan

Au cours du VI^e Plan, un effort considérable d'investissement a permis d'amorcer le redressement du secteur hôtelier. C'est ainsi que entre 1972 et 1975, 50 hôtels ont été mis en service en Région Parisienne, représentant une capacité globale de plus de 12.000 lits.

La répartition de ces établissements, par catégories et par localisations est décrite dans les tableaux ci-dessous :

L'analyse du parc mis en service montre que les résultats les plus importants ont été acquis pour les hôtels 3 étoiles (8 300 chambres) puis

pour les hôtels 4 étoiles et 4 étoiles luxe (2 400 chambres).

Les nouveaux établissements sont surtout localisés à Paris (50 %), dans les Hauts-de-Seine, dans l'aire d'influence des grands aéroports et enfin grâce à l'effort des Etablissements publics dans les villes nouvelles.

Les résultats importants qui sont acquis sont à porter au crédit de la profession, et résultent d'une action des services de la Préfecture de Région, notamment le Service Régional de l'Equipement, qui ont promu une politique de concertation entre les Administrations, Commissariat au Tourisme, Crédit Hôtelier, et le secteur privé, promoteurs, principales chaînes hôtelières, investisseurs.

Ils ne règlent cependant pas l'ensemble du problème de l'hôtellerie en Région Parisienne. En effet, l'exa-

MISES EN SERVICE 1972-1975 (Région Parisienne, en dehors des VN)

Dép.	75	77	78	91	92	93	94	95	Totaux
Catég.	Unités Ch.	Unités Ch.	Unités Ch.	Unités Ch.	Unités Ch.	Unités Ch.	Unités Ch.	Unités Ch.	
4 Et. et 4 Et. luxe	3 1 947				1 342		1 120		5 2 409
3 Et.	5 5 177	4 233	6 578	1 123	2 559	2 740	8 1 229	4 1 089	32 7 728
2 Et.	2 382	1 52			1 600	2 430		2 168	8 1 632
1 Et.	1 322								1 332
Totaux	11 5 828	5 285	6 578	1 123	4 1 501	4 1 170	9 1 349	6 1 257	4 12 011

MISES EN SERVICE VILLES NOUVELLES

Catégories	Saint-Quentin	Evry	Cergy	Marne-la-Vallée	Totaux
3 Et.	1 100	2 246	1 209		4 555
2 Et.				1 70	1 70

Total général : 625 chambres

men des perspectives d'évolution des besoins montre que cette région est maintenant largement pourvue en hôtels de luxe. On peut même se demander, compte tenu des incertitudes qui règnent actuellement sur le développement de l'Economie comme celui du Transport aérien, si les capacités offertes dans le haut de gamme ne sont pas excessives et couvrent dès maintenant les besoins à l'horizon de 1980 ou même plus tard.

En revanche, la situation des catégories 1 et 2 étoiles reste préoccupante. Le nombre de chambres à mettre en service au cours du VI^e Plan était estimé à 4 800. Or 2 000 environ ont été effectivement réalisées, en dépit des mesures d'aide mises au point par le Commissariat au Tourisme et le Crédit Hôtelier. Ces résultats ne permettent même pas de satisfaire la demande actuelle.

Cet échec est imputable pour l'essentiel au problème du terrain et de la charge foncière. En effet, il est communément admis que :

— la charge foncière que peut supporter une unité-chambre ne doit pas dépasser 100 fois le prix de la chambre-journée.

— le prix de construction de l'unité-chambre doit être limité à 1.000 fois le prix de la chambre-journée.

Aux conditions du 1-1-75, nous trouvons donc par unité-chambre des valeurs limites de 7 000 F/Ch. et 70 000 F/Ch., soit un investissement de 77 000 F/Ch. pour un prix de journée de 70 F. La construction d'une chambre correspondant à 40 m² H.O., il apparaît ainsi que le prix du m² construit et la charge foncière supportée par un hôtel 2 étoiles sont de l'ordre du prix et de la charge foncière relatifs à un m² de logement H.L.M.

Aussi à titre d'exemple nous citons les conditions de réalisation d'un hôtel de 2 étoiles de 500 chambres, lequel ne peut s'élever que sur un sol dont la charge foncière est faible.

Cet hôtel nécessite 40 m² de plancher par unité chambre, toutes surfaces confondues (chambre, locaux annexes de service, etc...) il totalise pour ses 500 chambres, 20.000 m²



Un hôtel de préfecture... Ils sont nombreux.

(Photo Equipement)

de plancher. C'est donc en fonction de la surface du terrain d'assiette et du C.O.S. qui lui est affecté que cette possibilité est ou non offerte.

Hormis dans Paris les études de P.O.S. fixent des C.O.S. ne dépassant pratiquement jamais 2,00, le terrain d'assiette de cet hôtel de 500 chambres (20.000 m² de planchers) doit avoir une surface minimum de 1 ha, en zone dense cette surface se trouve rarement.

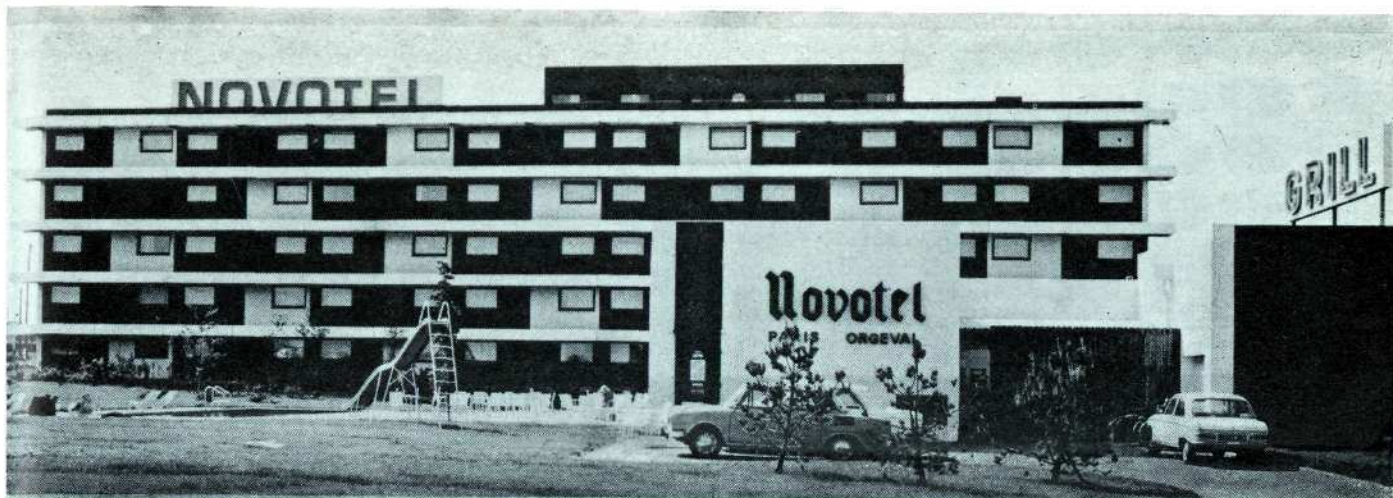
Or il est notoire que les niveaux des charges foncières au m² du marché à Paris et dans la proche banlieue, ne permettent plus la réalisation de H.L.M., et par voie de consé-

quence d'hôtels 2 étoiles. C'est précisément dans ces secteurs, et près des voies d'accès à Orly et Roissy que ces hôtels trouvent leur utilité.

Le VII^e Plan et la politique de développement de l'hôtellerie économique

La situation du parc des hôtels 2 étoiles et 1 étoile ne pourrait être redressée que si un accroissement de l'aide de l'Etat est envisagé. Cette aide peut prendre deux formes :

— amélioration des conditions des



8 300 chambres, 3 étoiles, mises en service depuis 1972.

(Photo Equipement)

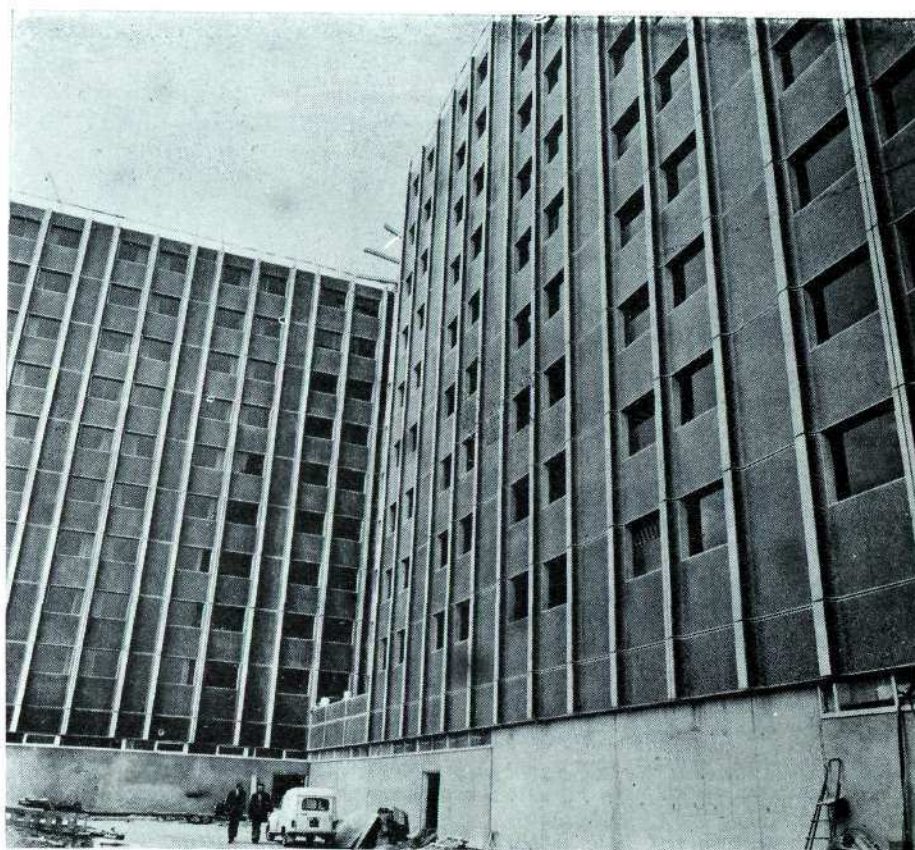
prêts du Crédit Hôtelier (Fonds FDES) et du Crédit National. L'ensemble des prêts est actuellement plafonné à 50 ou 60 % du coût total de l'investissement hôtelier.

— augmentation de la prime spéciale d'équipement hôtelier, qui est actuellement fixée à 6.000 F. par chambre en 2 étoiles et 5.000 F. en 1 étoile.

L'Etat pourrait aussi susciter, par voie de contrainte, une offre de terrains entraînant une charge foncière entrant dans les prix plafonds H.L.M. Parmi les solutions possibles, on peut envisager :

— d'imposer un programme d'hôtel 2 étoiles dans toutes les grandes opérations de rénovation urbaine de Paris et de la proche couronne (EPAD - La Villette - terrain Citroën - Seine SE, etc...)

— le développement de la concession des sols, notamment sur les terrains du domaine de l'Etat ou des Etablissements Publics.



La promotion des 2 étoiles : un enjeu important. Ici le SCETA, avenue de Clichy.

(Photo Equipement)

Conclusion

La défense du rayonnement national et international nécessite que soit résolu le problème de l'accueil des visiteurs dont le niveau de revenu est moyen ou modeste. Nous avons vu ci-dessus que l'hôtellerie

2 étoiles est un enjeu particulièrement important et que son développement est un des objectifs majeurs du VII^e Plan de l'industrie hôtelière.

Ce n'est pas le seul, et il s'en faut ce beaucoup. Il reste encore à trouver le système d'accueil des visiteurs pour lesquels les prix des hôtels 2 étoiles restent trop élevés. Il faudra

donc trouver des solutions au problème de l'accueil du tourisme populaire international, en particulier celui des jeunes.

Tels sont les thèmes de réflexion que nous soumettrons à la Commission qui examinera le VII^e Plan de l'hôtellerie en Région Parisienne.



La Grande-Motte.

(Photo RAPHO)

le littoral languedoc roussillon

par Pierre RAYNAUD

Inspecteur Général de l'Équipement Secrétaire Général de la Mission Interministérielle pour l'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon

En matière d'aménagement et d'urbanisme, il est difficile d'expérimenter, de tester les méthodes et les modèles. L'action, dans ce domaine, est irréversible; elle porte ses conséquences sans que l'on puisse effacer les tâtonnements ou les erreurs.

Aussi faut-il saisir toutes les occasions pour examiner les résultats des opérations en cours, en tirer les leçons, comparer les intentions et les réalisations.

L'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon, 12 ans après la décision initiale du Gouvernement, 10 ans après le début des travaux, est particulièrement apte à une réflexion de ce genre car c'est une opération bien délimitée dans l'espace et bien individualisée quant à ses méthodes et à son financement.

Il est possible, après avoir brièvement résumé ce qui a été fait, de mettre en évidence quelques leçons pratiques.

Résumé de l'opération

La progression régulière du tourisme et des vacances tant sur le marché intérieur qu'en provenance de l'étranger, ainsi que la nécessité de développer l'économie régionale, ont décidé le Gouvernement à entreprendre l'aménagement de l'ensemble du littoral méditerranéen qui s'étend sur 200 km depuis le delta du Rhône jusqu'aux Pyrénées. Cette pre-

mière opération d'aménagement régional intéresse 4 départements et 67 communes. Les travaux entrepris depuis 1965 visaient à créer une zone touristique d'une capacité d'accueil de l'ordre de grandeur de celle de la Côte d'Azur, répartie en 5 unités touristiques, chaque unité touristique comprenant une station entièrement nouvelle de 40 à 50.000 lits organisée avec les stations anciennes dont l'équipement est complété et amélioré. Entre les unités la nature est protégée grâce à la réglementation d'urbanisme et à la création de vastes secteurs classés au titre des sites naturels.

L'action générale d'aménagement du territoire à l'initiative et sous la responsabilité de l'Etat

Une Mission Interministérielle, créée en juin 1963, a été chargée des études, de la conception générale, de l'acquisition des terrains nécessaires, de la coordination des travaux d'équipement, de la discipline de la construction. Les grands équipements régionaux indispensables ont été pris en charge par l'Etat sur le budget général (700 millions de 1963 à 1975) et réalisés par les services techniques de l'Etat ou des collectivités locales. Les interventions de l'Etat peuvent se classer sous les rubriques suivantes :

— la politique foncière :

Lors de sa création, la Mission Interministérielle a bénéficié des premières acquisitions faites à l'amiable et au prix du marché en 1962-1963 par le Ministère de la Construction. Ces premières acquisitions ont servi de référence aux achats et expropriations ultérieurs.

Pour protéger ces prix de référence, il a été créé, en application de la loi du 26 juillet 1962, **des zones d'aménagement différé** (Z.A.D.) dans lesquelles un droit de préemption sur toute transaction immobilière peut être exercé par l'Etat. Ces zones portent au total sur près de 25.000 ha.

Les acquisitions amiables ont été

complétées par des acquisitions faites sous couvert de déclarations d'utilité publique (D.U.P.) ; elles ont porté sur l'ensemble des surfaces à acquérir pour les stations nouvelles.

L'Etat a ainsi rapidement acheté 4.000 ha de terrains à des prix raisonnables (2 à 3 frs par m² en moyenne).

— l'urbanisme :

Dès le début de l'opération, **un plan d'urbanisme d'intérêt régional** fut élaboré, soumis aux différents conseils généraux et approuvé par un décret du 26 mars 1964.

Ce plan confié à une agence d'architectes et à une équipe de techniciens a défini les unités touristiques, la protection de la nature entre les unités et la localisation des équipements.

Chaque unité touristique regroupe les stations anciennes qui se développent autour d'une station entièrement nouvelle édifée sur des terrains acquis par l'Etat. L'unité touristique comporte tous les équipements et services que requièrent la vie de vacances et le tourisme (réseau routier moderne, adduction d'eau, ports de plaisance, zone de promenades publiques, équipements de sports, de distractions et de culture).

Dès 1971, les plans des 67 communes de la zone littorale étaient établis et, en grande partie, approuvés (61 sur 67) ; **un nouveau schéma d'organisation** a été élaboré pour confirmer les options prises et guider les études des schémas directeurs d'urbanisme (S.D.A.U.) des grandes villes voisines et l'établissement de plans d'occupation des sols (P.O.S.). Ce schéma a été approuvé par le Gouvernement en 1972. Peu à peu, les plans directeurs des communes littorales sont transformés en plans d'occupation des sols.

— la démoustication

La prolifération des moustiques était un obstacle dirimant au développement spontané des investissements touristiques ; il fallait y porter remède. Cette opération a été confiée à une « Entente Interdépartementale » réunissant les quatre départements intéressés. Elle a consisté après avoir

effectué le relevé précis des gîtes, à les traiter chimiquement pendant la période où le moustique se trouve à l'état larvaire. Les produits employés qui excluent les composés chlorés type D.T.T. sont d'une sélectivité totale ; la surveillance permanente de leur modalité d'emploi par un « Conseil Scientifique et Technique » composé d'hommes de sciences indépendants, évite tout risque de dommage pour la faune et la flore. Des études sont faites pour améliorer les méthodes : traitements par bas volume, épandage des produits chimiques au goutte à goutte et recherches sur la lutte génétique en liaison avec des savants allemands et américains.

En outre, de vastes travaux de génie sanitaire dans certains secteurs ont fait disparaître définitivement les zones de gîtes par aménagement des berges d'étangs et suppression des eaux stagnantes.

— le réseau de circulation :

La création d'un réseau de voies rapides est largement réalisée pour desservir les stations à partir de l'autoroute qui de la Vallée du Rhône, rejoint Narbonne et bientôt Perpignan et l'Espagne. Le principe adopté renonce à la route de bord de mer et rejette hors de la station la circulation de transit. La desserte des plages et des divers équipements des stations : ports, hôtels, immeubles, villas est assurée par des voies en « doigt de gant » aboutissant aux divers points d'intérêt.

— l'approvisionnement en eau

Des études hydrogéologiques ont permis de faire le bilan des ressources d'eau douce existant dans le sous-sol des zones proches du littoral. Les captages et les adductions nécessaires ont été effectués pour distribuer à chaque unité touristique les quantités d'eau correspondant aux besoins de sa population en période de pointe. Le réseau primaire a été pris en charge par l'Etat. L'ensemble des cinq unités touristiques est, d'ores et déjà, équipé d'un réseau de distribution.

— les ports de plaisance :

La création d'une chaîne de ports de plaisance, répartis le long du littoral

ral dans les stations nouvelles et dans les stations anciennes a permis de développer dans le Golfe du Lion, où les abris étaient rares, la grande croisière, la croisière côtière et tous les sports nautiques. 11 ports nouvellement créés et l'amélioration de 5 ports existants offrent maintenant à la plaisance plus de 6.500 postes à quai. Les postes d'amarrage ne sont pas vendus mais loués à l'année ou au mois.

— le reboisement :

Un programme de reboisement est en cours d'exécution avec l'aide de l'Office National des Forêts. Déjà 3.000 ha de terrains communaux ou domaniaux et de terrains nouvellement acquis et plantés constituent de nouveaux massifs boisés qui ont un grand intérêt touristique et naturel. La distribution gratuite de plants encourage le reboisement des propriétés privées.

Plus de 2 millions de plants avaient été distribués à la fin de l'année 1974.

— l'aménagement des étangs intérieurs :

Chaque station bénéficie, à côté de son littoral maritime, de plans d'eau intérieurs qui favorisent les sports nautiques. Des travaux sont effectués sur les étangs pour les ouvrir à l'activité nautique des estivants. Ils doivent permettre de développer les zones de pêche et de chasse et de faire disparaître les zones marécageuses.

Création des stations nouvelles avec la participation des collectivités locales et du secteur privé

Les collectivités locales (départements, communes) ont créé des sociétés d'économie mixte d'équipement auxquelles la S.C.E.T. et les Chambres de Commerce ont été associées. Ces sociétés ont reçu concession de la réalisation des stations nouvelles. Elles exécutent les équipements de viabilité : réseaux divers, routes et parkings, promenades publiques, etc... Ces travaux sont financés sur fonds d'emprunt (à ce jour plus de 200 millions de prêts ont été mis à la disposition des sociétés



Port Leucate.

(Photo Claude O' Sughrue)

d'économie mixte) et les terrains équipés sont vendus par les sociétés mixtes aux acquéreurs privés qui construisent conformément à un plan de masse accompagné d'un cahier des charges. Les constructeurs choisissent leurs architectes mais les projets doivent recevoir l'accord de l'architecte en chef de la station. Le prix de vente des appartements ou villas construits, les loyers en cas de location, les modalités de gestion sont libres.

— les unités touristiques :

Ce sont les suivantes :

- l'unité touristique de la Grande-
- l'unité touristique de Leucate-Bar-

Motte, à proximité de Montpellier, qui s'étend du Grau-du-Roi à Palavas, avec les stations nouvelles de la Grande-Motte (43.000 lits), Carnon (7.000 lits) et de Port-Carmargue (20.000 lits).

- l'unité touristique de l'étang de Thau, proche de Béziers, comprise entre Sète et le Grau-d'Agde, avec la station nouvelle du Cap d'Agde (52.000 lits).
- l'unité touristique de Gruissan, proche de Narbonne, qui englobe St-Pierre-sur-Mer, Narbonne-Plage et la station nouvelle de Gruissan (42.000 lits).

carès, proche de Perpignan, comprenant les deux villages de Leucate et de Barcarès et les **stations nouvelles de Port-Leucate** (40.000 lits) et de **Port-Barcarès** (41.000 lits).

- l'unité touristique de Canet-Argelès comportant l'extension importante des stations existantes de **Canet-Plage**, de **St-Cyprien-Plage** (24 000 lits) et d'**Argelès-Plage**.

— la commercialisation des terrains :

Tous les investissements effectués par l'Etat et les sociétés d'économie mixte débouchent sur l'intervention des constructeurs privés, promoteurs, sociétés hôtelières organismes sans but lucratif, qui doivent réaliser les différents types d'hébergement des nouvelles stations.

Depuis sa création, la Mission Interministérielle a entrepris une action de relations publiques en France et en Europe pour faire connaître cette opération.

Il s'agissait simultanément de vérifier l'existence d'un marché d'acquéreurs de résidences secondaires sur le littoral et d'intéresser les investisseurs français ou étrangers. Les premières études réalisées ont permis de définir et d'évaluer la demande des résidences secondaires. Depuis lors « un Centre d'Observation et de Conjoncture » a été mis en place pour suivre le marché, observer le rythme de la commercialisation et les fluctuations du parc des logements en vente. Le rythme des ventes des villas et logements sur l'ensemble des 8 stations nouvelles a été, en 1973 et 1974, supérieur à 3.800 unités par an.

— le secteur locatif :

- *les locations saisonnières :*

Pour faciliter les locations, étendre la saison et encourager les acquisitions, la Mission Interministérielle a fait étudier et a provoqué la mise en place d'un ou plusieurs centres de gestion et de location des résidences secondaires. Ces organismes au sein desquels sont associées les firmes spécialisées dans la gestion immobilière et dans la commercialisation touristique ont pour tâche de rassembler toutes les informations sur les hôtels, les appartements et les villas

à louer, d'en normaliser la présentation, de définir les services offerts à la clientèle afin d'offrir un produit touristique homogène sur le marché français et européen.

- *les hôtels :*

La Mission s'est efforcée de développer le secteur hôtelier : chaque station possède déjà plusieurs hôtels ; des projets nombreux sont en cours (plus de 1.660 chambres au total).

- *les hôtels-résidences de vacances :*

A la demande du Gouvernement, la création d'ensembles d'appartements ou de bungalows, construits et gérés pour la location a été encouragée. Ces ensembles peuvent bénéficier des avantages accordés aux hôtels (prime d'équipement, prêts du F.D.E.S., régime fiscal). Le premier programme a été mis en service à la Grande-Motte en 1974 ; le second sera ouvert au Cap-d'Agde en 1975 ; d'autres sont à l'étude sur les stations nouvelles.

— le tourisme social :

Un effort important a été réalisé dans le domaine du tourisme social : 25 % de la capacité des stations ont été réservés aux organismes sociaux (campings, villages de vacances, hôtels familiaux).

Entre les stations, avec l'aide de la Mission, de nombreux terrains de camping ont été équipés ; leur capacité s'élève actuellement à environ 140.000 places.

— les activités de sports et de distractions :

Le but poursuivi par l'opération d'aménagement n'est pas limité à la création de l'hébergement. Il englobe aussi l'offre aux estivants de toute la gamme des activités de vacances. Des études ont permis de déterminer les besoins tant du point de vue sportif que du point de vue distractions et des activités culturelles.

Il importait de réunir dans les stations nouvelles un ensemble d'activités offrant un très large choix : clubs de voile, écoles hauturières installées sur câble, clubs hippiques, tennis sont d'ores et déjà

en place sur chaque station. Des formules de cartes d'abonnement donnant accès à toutes les activités de la station fonctionnent ; boîtes de nuit et casinos sont préconisés.

Avancement des travaux

La première tranche, en cours de réalisation, est très avancée : desserte par voies rapides des deux premières unités touristiques terminée, 16 ports de plaisance ouverts à la navigation, approvisionnement en eau des cinq unités touristiques réalisé, important reboisement effectué, démoustication efficace sur l'ensemble du littoral, assainissement des étangs en cours.

— **la Grande-Motte** : 43.000 lits au total. La première tranche comporte 34.000 lits dont 26.000 lits en immeubles ou maisons individuelles, 2.600 lits d'hôtels, 2.800 lits en villages de vacances et 4.200 lits pour le camping-caravaning. Les campings, les villages de vacances sont entièrement réalisés ; 1.200 lits d'hôtels, 20.000 lits de villas ou logements sont déjà construits et habités.

— **Port-Camargue**, à la limite Nord de l'unité touristique, comporte une première tranche de 15.000 lits sur 20.000 ; 6.000 lits de villas ou logements sont terminés dont la moitié sous forme de marinas avec quais privés.

Cette station est réalisée par la Chambre de Commerce de Nîmes.

— **Leucate-Barcarès** : le lido est séparé par la limite départementale de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Il est équipé par deux sociétés d'économie mixte, celle de l'Aude (Port-Leucate) et celle des Pyrénées-Orientales (Port-Barcarès).

- A Port-Leucate, en plus des villas de vacances (1.300 lits) et de 110 chambres d'hôtel, 3.600 lits de villas ou d'appartements sont construits et habités, un camping de 800 lits ouvrira en 1975.

- A Port-Barcarès, deux villages de vacances (3.900 lits) et deux campings (800 lits) sont ouverts ; 7.700 lits de villas ou de logements sont construits et habités ; deux hôtels de 48 cham-



Le Cap d'Agde.

(Photo G. Delamarre)

bres sont ouverts. Un hôtel de 200 chambres, trois étoiles, ouvrira en mai 1976 ; le casino sur un bateau mis à sec (Lydia) est ouvert toute l'année.

— **Saint-Cyprien** : Cette station est prise en charge par une société civile filiale de la Société Centrale pour l'Équipement du Territoire. Elle comportera 28.000 lits au total. Une première tranche de 10.000 lits autour du port est réalisée à 50 %. Une deuxième tranche de marinas est en cours de lancement. 3.000 lits environ ont déjà été construits et vendus.

— **Au Cap-d'Agde** : une première tranche de terrains équipés pour 25.000 lits est déjà en partie construite. Une deuxième tranche est en vente. Outre les hébergements sociaux (camping, village de vacances : 3.000 lits), 10.000 lits de logements ou de villas étaient habités pendant la saison 1974.

— **A Gruissan** : l'aménagement des sols de la nouvelle station est réalisé pour une première tranche de 6.400 lits. Le port est construit pour un bassin central qui est en service. La construction est entreprise et les premiers logements seront livrés pour les vacances 1975 (110 logements sont d'ores et déjà vendus).

— la fréquentation touristique :

Alors qu'en 1966, les premiers comptages effectués sous l'égide de l'I.N.S.E.E. dénombrèrent 530.000 séjours touristiques pendant les quatre mois d'été sur les seules communes du bord de mer, en 1973 pendant la même période et sur la même zone on a compté 1.210.900 séjours. En 1974, la fréquentation s'est élevée à 1.402.100 séjours soit une progression de 15,8 % par rapport à 1973 et 165 % par rapport à 1966.

Il est à remarquer que la durée

moyenne de séjour s'élève à 20, 6 jours, produisant pendant les quatre mois d'été 1974 le total de 28.908.100 nuitées.

Les plages du Languedoc et du Roussillon sont donc connues et appréciées comme une nouvelle région de vacances en plein développement.

Les leçons à retenir

La diversité des actions que requiert une telle opération est considérable. Elle va des premiers sondages géologiques de reconnaissance des sols à l'ouverture de la boîte de nuit qui assure la distraction des touristes en passant par les problèmes d'urbanisme, de travaux d'infrastructure, de conception architecturale, de mise en place des services publics, de développement du marché immo-

bilier, de protection de l'environnement, de gestion des équipements commerciaux et sportifs. Elle permettrait de faire une longue liste des leçons à tirer de 12 ans d'activité.

Pour aller à l'essentiel et être bref, nous ne retiendrons que quatre points :

1/ Dans une opération d'aménagement, il est nécessaire de porter autant d'attention aux problèmes de concertation, de marché, de gestion qu'au programme d'équipement :

On est souvent tenté de ramener un projet d'aménagement au programme d'équipement et aux prévisions de financement alors qu'il s'agit de la partie sinon la plus simple, du moins la plus facile de maîtriser.

Les vrais problèmes sont avant tout les problèmes humains c'est-à-dire la concertation avec les élus et les forces vives de la région, c'est-à-dire d'acceptation par l'opinion publique des projets envisagés.

Ce sont aussi les problèmes de marché car, en fin de compte, l'intégration de l'opération dans la vie économique est la seule marque de la réussite finale, l'objectif recherché est toujours le développement de l'activité du pays.

Enfin, ce sont les problèmes de gestion car les équipements réalisés n'ont d'intérêt que s'ils fonctionnent correctement.

Dans cette première opération d'aménagement régional qu'a constitué l'aménagement du littoral languedocien, les programmes d'équipement ont été définis avec précision, chiffrés et réalisés conformément aux prévisions.

La concertation, grâce à l'action personnelle du Président de la Mission, a été organisée dès le début avec toutes les autorités et tous les services locaux.

La mise en place des sociétés départementales d'équipement présidées par le représentant élu du département et auxquelles a été déléguée une grande partie des réalisations, la convocation aux réunions mensuelles de la Mission en présence des représentants des Ministres, des Préfets et des Présidents de Sociétés,

les rapports permanents avec les Municipalités, les Chambres de Commerce et les associations privées, tenus par le Service Régional des Etudes, ont permis de créer un esprit de collaboration qui est sans doute un des résultats les plus importants et une des premières retombées de l'opération. C'est la conscience par toutes les collectivités et services administratifs de la région d'avoir réalisé en commun une œuvre difficile qui est la première réussite de cet aménagement.

Par contre, la connaissance et la maîtrise du marché immobilier, du marché des vacances et du tourisme n'ont pu s'obtenir que progressivement et difficilement. A de nombreuses et onéreuses études a succédé la création d'un « Centre d'Observation et de Conjoncture » qui permet de connaître de manière assez précise l'activité du marché immobilier et de prévoir, dans la mesure du possible, les aléas inévitables dans ce domaine.

La mise au point des services de gestion est encore aujourd'hui le problème le plus difficile auquel l'opération se trouve confrontée. La diversité des services responsables et le manque de moyens des organismes qui doivent prendre en charge les différents équipements, notamment des communes, ne permettent pas encore de tirer tous les avantages de l'effort d'investissement accompli.

2/ Il est indispensable de s'assurer la maîtrise foncière par une action préalable et rapide :

Il n'existe pas de réalisation cohérente d'aménagement et d'urbanisme sans une maîtrise préalable des sols ; aménager, faire de l'urbanisme, c'est organiser l'espace, c'est choisir les zones à construire et celles qui doivent rester libres. Une composition harmonieuse et humaine impose que chaque terrain accueille la construction qui lui convienne, différente de celle du terrain voisin ou un usage particulier exclusif de toute construction.

Or, la réglementation par nature est égalitaire ; elle doit donner les mêmes droits et imposer les mêmes

charges à tous ; elle ne permet de nuancer l'usage des sols que par grandes zones ; elle est donc inapte à assurer l'aménagement du territoire. Il faut acquérir les terrains pour pouvoir les affecter à l'usage prévu par le projet.

Cette acquisition doit se faire au juste prix car si l'aménageur est amené à payer au propriétaire des terrains nus la plus-value que les investissements à financer doivent faire naître, l'économie du projet devient impossible ; d'où la nécessité d'acquérir les terrains avant l'annonce des projets et de protéger ces transactions contre la spéculation des intermédiaires.

C'est ce qui a été fait sur le littoral du Languedoc-Roussillon où les opérations foncières se sont déroulées en trois étapes.

— Dans une première étape, avant que la décision d'aménager le littoral ne soit rendue publique, des acquisitions discrètes ont été effectuées à l'amiable par des négociateurs professionnels qui n'ont pas divulgué leur véritable mandat.

Il a été ainsi possible d'acheter, sur les sites choisis en secret, 1.200 ha de terrains aux prix normaux du marché. Ces premières acquisitions ont constitué des prix de référence pour la suite de l'opération.

— La deuxième étape s'est déroulée ouvertement. Le projet a été exposé aux collectivités locales et au public. Les espaces nécessaires à sa réalisation ont été délimités et les acquisitions déclarées d'utilité publique. C'est à l'amiable mais avec recours possible à l'expropriation que les acquisitions foncières ont pu être complétées au-delà des premiers achats pour mettre entre les mains de l'Etat les 4.000 ha nécessaires à l'opération.

— Cependant, et c'est la troisième étape, l'expropriation à elle seule ne résolvait pas le problème des prix. Il fallait éviter qu'en cas de désaccord entre l'Etat et le propriétaire le juge foncier ne donne un prix justifié par des transactions périphériques spéculatives. C'est pourquoi, autour des zones à équiper, en application de la loi de 1962 sur les zones d'aménagement différé, de larges secteurs ont été délimités (25.000 ha) dans lesquels

l'Etat possédait un droit de préemption. Ainsi les mutations foncières ont été contrôlées et l'ensemble de l'opération a pu s'effectuer sans que naissent les mouvements spéculatifs qui accompagnent généralement les grandes opérations d'aménagement ou d'urbanisme.

Une opération foncière de cette envergure risquait de soulever certaines hostilités de la part des propriétaires. Il est apparu qu'il était possible d'éviter de tels mouvements à deux conditions :

— D'abord qu'un contact personnel soit pris avec chaque propriétaire. Il est très important que le propriétaire n'ait pas l'impression d'être la victime d'une procédure anonyme et de perdre sa propriété en recevant des papiers sans jamais pouvoir discuter de l'intérêt de l'opération et de la valeur de son bien. Les acquisitions foncières doivent être personnalisées.

— Il faut aussi être convaincu que ce sont les retards dans les paiements qui nourrissent le mécontentement. Aussitôt que l'intéressé a touché le prix de son terrain, il suppute des avantages et des inconvénients de l'opération qu'il vient de faire ; il se préoccupe du remploi des sommes perçues et son hostilité s'estompe rapidement. Il est malheureusement souvent difficile aux organismes publics de payer rapidement les expropriations faites. C'est pourtant une des clés du problème foncier.

3/ Les contradictions de l'aménagement et de l'urbanisme ne peuvent être surmontées que par une hiérarchisation des options et des décisions :

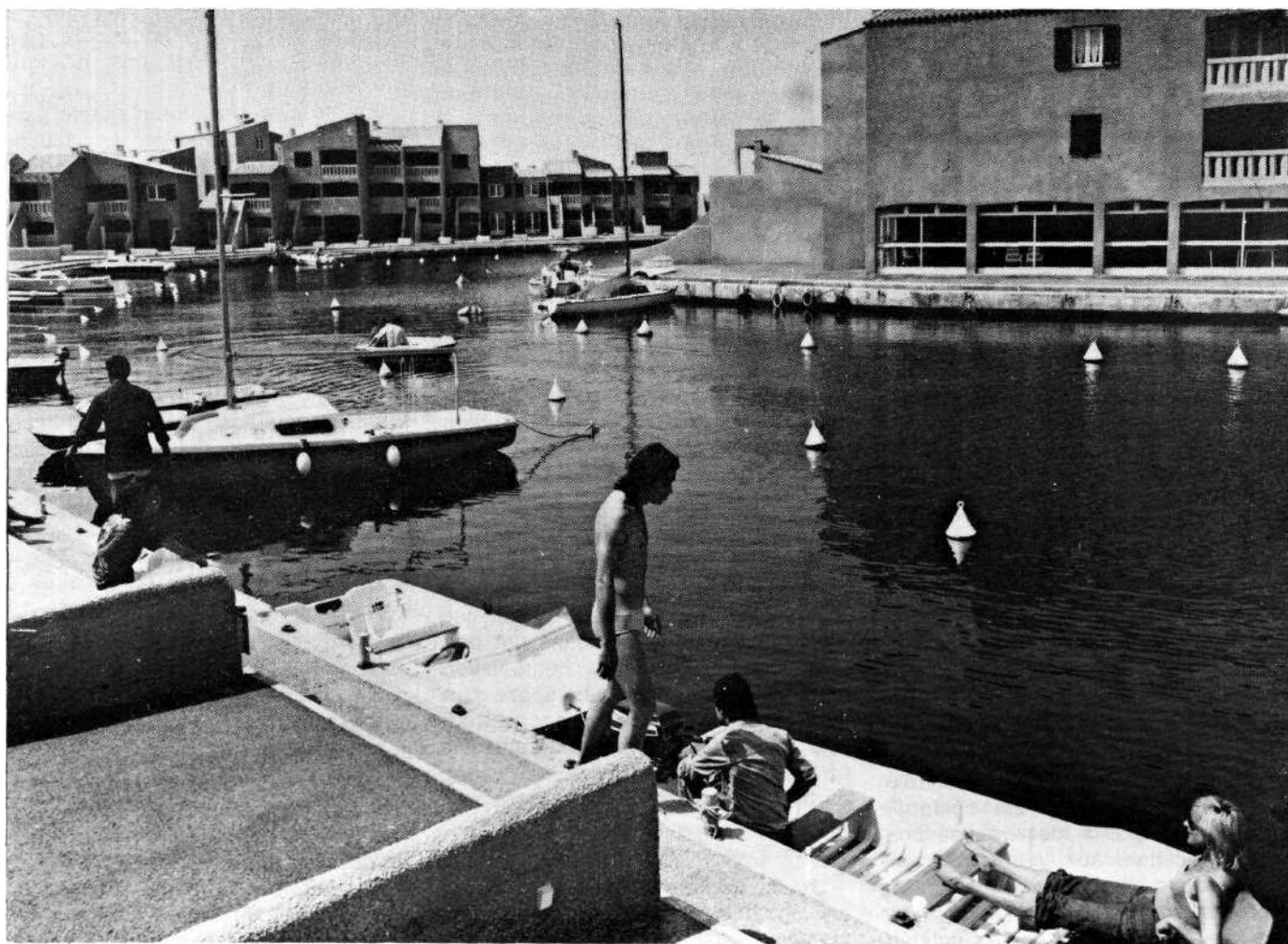
Les projets d'aménagement et d'urbanisme comportent deux contradictions internes

- la première est temporelle : les options qu'il faut faire sont toujours à long terme ; elles visent à transformer l'utilisation de l'espace par des infrastructures, des constructions ou des actions de protection qui sont onéreuses et souvent longues à réaliser. Mais pour être accepté, le projet doit réussir dans l'immédiat, s'adapter aux besoins changeants de la vie et à l'évolution des idées.

- la deuxième est spatiale : aménager c'est choisir ; c'est développer une commune, préserver l'autre des changements ; c'est implanter un équipement public dans un lieu et non pas dans un autre ; c'est s'arrêter sur un tracé de route ; c'est donc favoriser certains secteurs par rapport à d'autres. Or, le projet doit cependant obtenir l'accord de tous et notamment le vote des assemblées communales. Il est bien évident que les choix proposés seront acceptés

Port Barcarès.

(Photo Jean Guichard)



par ceux qui en bénéficient et combattus par ceux qui s'estiment délaissés.

On ne peut sortir de ces deux contradictions qu'en hiérarchisant les décisions à prendre. Chaque échelon doit assumer ses responsabilités sur les problèmes qui le concerne et laisser aux autres échelons la liberté d'adapter le projet aux besoins locaux.

Certaines options à long terme, certains grands choix entre départements ou villes appartiennent à l'Etat, responsable de l'avenir du pays et de l'harmonie de l'ensemble. D'autres décisions doivent être prises par les assemblées régionales et départementales. D'autres enfin doivent assurer l'adaptation locale et la mise en forme immédiate ; elles sont de la compétence des collectivités communales.

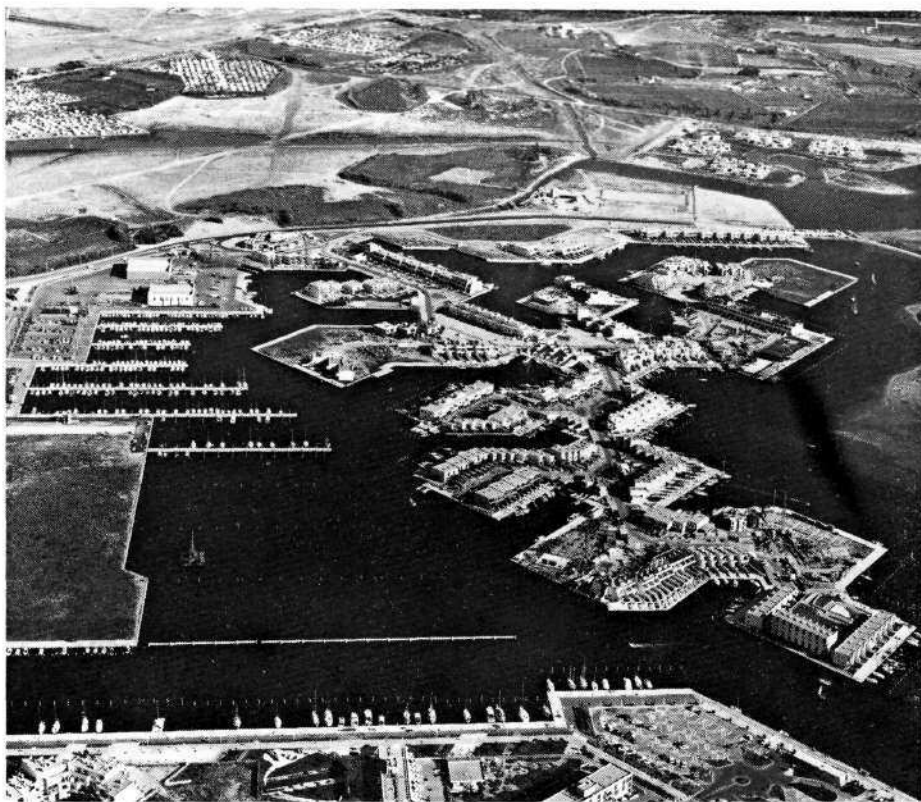
Faute de bien distinguer les décisions à prendre à chaque niveau on risque de se heurter à un blocage général de tout le projet.

Sur le littoral du Languedoc-Roussillon, un plan d'urbanisme d'intérêt régional, puis un schéma directeur qui donne les grandes structures d'aménagement et définit les principales localisations, ont été approuvés par le Gouvernement après avis des seuls Conseils Généraux. Ce document régional est transcrit et adapté dans les plans communaux en tenant compte des besoins de chaque commune. Dans le cadre des plans communaux, il est possible d'établir des plans de masse des opérations particulières et de décider des équipements spécifiques qui sont soumis aux critiques et aux suggestions des responsables locaux.

Une concertation bien menée ne consiste pas à consulter n'importe qui sur l'ensemble du projet mais plutôt à définir les rôles de chacun et à recueillir l'adhésion des participants sur les actions qui leur sont confiées.

4/ Dans une opération d'aménagement complexe et cohérente la souplesse des méthodes de financement et de la gestion administrative est indispensable :

La faiblesse de l'administration réside dans le peu de liberté d'action



Port Camargue.

(Photo Claude O' Sughrué)

dont elle dispose. Aux questions qui lui sont posées elle doit répondre par des solutions qui lui sont dictées dans les lois, les règlements et les circulaires qui datent de plusieurs années, voire de dizaines d'années. Elle ne peut adapter sa réponse aux problèmes particuliers et nouveaux qu'elle a à résoudre qu'avec de grandes difficultés en faisant jouer des procédures d'exceptions et de dérogations longues et critiquables.

Pour mener avec dynamisme et cohérence une opération d'aménagement complexe, il est nécessaire que les responsables puissent adapter leur action aux impératifs du moment tant du point de vue financier que du point de vue des autorisations administratives.

La mise en place d'un budget fonctionnel qui, dans la limite d'une somme globale affectée chaque année à l'opération, permet de modifier en cours d'année la part attribuée aux différents travaux et de faire face aux imprévus, est un moyen efficace et, en fin de compte, bénéfique. Il permet une meilleure et plus rapide utilisation des fonds disponibles.

Des assouplissements dans la procédure administrative doivent égale-

ment donner la possibilité de délivrer les autorisations requises dans les délais voulus et en les adaptant aux objectifs poursuivis.

La contrepartie de la souplesse administrative est le contrôle permanent de l'opération par les responsables et le contrôle des responsables par un organisme administratif individualisé.

Depuis 12 ans, la Mission Interministérielle s'est réunie chaque mois, excepté en juillet et en août ; elle a rendu compte de l'opération au Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire chaque année.

Sans doute, sur ces quatre points, l'expérience de l'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon rencontre-t-elle les expériences menées parallèlement pour la création des villes nouvelles, les opérations d'aménagement portuaire à Fos et à Dunkerque et même la rénovation des zones de montagne c'est qu'en fin de compte l'action obéit toujours aux mêmes impératifs : définir les objectifs et les moyens et adapter sans cesse l'action aux contraintes des réalités quotidiennes qui sont, pour la plupart, au départ, imprévisibles.

Brasil un tourisme vrai

par J.-P. CATALAA

Pour beaucoup de Français partant à l'étranger, le tourisme c'est d'abord le dépaysement : vêtements orientaux, nourriture « exotique », vestiges de civilisations disparues. Certains organismes de voyage ont même accrédité l'idée que l'on n'est vraiment en vacances que transformé soi-même en tahitien.

Si c'est là votre conception du tourisme, n'allez pas au Brésil. Vous seriez déçu par l'abord de ce pays. Car au fond, qu'est-ce qui le distingue tellement de notre Europe ?

Le climat ? Sauf peut-être en pleine saison chaude, on se croirait dans un bel été de chez nous, un peu lourd seulement sur les côtes du Nord-Est. Sur la plage, le même sable fin et les mêmes vagues que sur la côte aquitaine, avec il est vrai une eau chaude comme la Méditerranée en août.

Les villes ? Elles sont toutes dotées de quartiers récents, de grands immeubles disposés avec à peine plus de désordre que dans nos pays occidentaux. Sans doute les vieilles villes coloniales du Nord-Est, Recife, Salvador (l'ancienne Bahia), et quelques autres, ont de ces alignements de maisons colorées, agrémentées d'églises baroques, qui leur donnent une allure spéciale. Mais choisissez bien vos points de chute au Portugal, et vous raccourcirez votre voyage...

L'ambiance urbaine ? Le modèle est là aussi occidental, la circulation très dense, composée essentiellement de « Coccinelle » Volkswagen, aux couleurs aussi variées que les maisons anciennes. Attention seulement si vous marchez à pied : les conducteurs ont la fâcheuse manie de considérer le piéton comme un lapin, qu'on chasse à toute heure y compris dans les passages cloutés.

Les vestiges du passé ? Ici, on ne remonte pas au delà du XVI^e siècle :

pas de colonnes gréco-romaines, pas de statues précolombiennes, pas de temples bouddhiques.. Les habitants portent complets ou jeans, des tenues « normales » en somme, un peu plus colorées cependant. Inutile donc, à moins d'amortir un voyage récent, de se vêtir d'une djellaba, d'un kimono ou d'un sari.

Alors quel intérêt à un tel voyage ? Il n'est pas indifférent d'être venu dans un but sérieux, un voyage d'études par exemple, et de se pénétrer

au hasard des visites techniques et des promenades plus décontractées de cet esprit si particulier qui baigne le Brésil.

Bien sûr, les discussions avec les responsables sur le « miracle » économique brésilien, sur les grands projets d'infrastructures, sur les problèmes posés par la concentration économique autour de l'énorme Sao Paulo, sont passionnantes. Elles donnent une idée des immenses possibili-

Voyage d'étude au Brésil

Le voyage d'études au Brésil que nous avons organisé du 1^{er} au 15 mai 1975 n'est plus qu'un souvenir... Mais quel souvenir !

Chacun des participants a repris sa vie quotidienne, l'esprit rempli d'images de rêve : Recife, la « Venise brésilienne » où l'on trouve toute la couleur du Nord-Est, Salvador, ancienne Bahia, aux 175 églises, qui est un monde à elle seule, Brasilia, ville du futur et centre de décision, symbole et synthèse de toutes les aspirations et des désirs de la Nation, Rio... « Si le monde a été créé en sept jours, il en a fallu deux, rien que pour créer Rio » affirment les « Cariocas » qui entendent bien établir par là son droit au titre de la plus belle ville du monde ! Puis ce fut Sao Paulo, la monstrueuse, et enfin, tel une apothéose, le merveilleux paysage des chutes d'Iguaçu. Oui, tout ne fut qu'enchantement.

Pays d'aujourd'hui, pays de demain qui craque dans ses vieilles coutures et veut un costume neuf à ses mesures, le Brésil ne peut être décrit par rapport à nos connaissances, à nos habitudes, à nos souvenirs.

Pourtant, nous allons essayer de vous en parler : dans le présent numéro d'abord où vous trouverez l'article agréablement illustré de Jean-Pierre Catalaa « Brasil, un tourisme vrai ». Dans les suivants, les problèmes généraux du Brésil en l'An XV de Brasilia seront abordés par l'Ingénieur Général Mogaray. Enfin, l'article sur les études routières sera signé par Robert Diez.

Leur lecture vous fera peut-être éprouver quelques regrets de n'avoir pu être des nôtres...

La prochaine fois peut-être ?...



Sao-Paulo, le clocher ne sert plus de repère dans une ville...

lités de cette nation, des efforts gigantesques qu'elle doit encore faire pour devenir une des premières puissances mondiales, pour résoudre les difficultés de tous ordres, social, urbanistique,...

Mais, peu à peu, dans ces échanges toujours empreints d'une grande sympathie et souvent même de bonhomie, même à propos des sujets graves, dans les contacts plus spontanés, avec les foules de la rue, des petits marchés, des plages, on trouve rapidement un charme indicible. Les impressions sont si nombreuses, et si variées, si contrastées, qu'au retour il faudra un long temps de « digestion » pour les assimiler, pour en tirer une philosophie. Le mot n'est pas trop fort. Et c'est l'occasion de faire un retour sur soi-même, de reconsidérer ses préoccupations quotidiennes, de réviser en somme ces idées reçues dont le cours en France n'est pas près de s'effondrer.

Il n'est peut-être pas indifférent d'organiser son voyage dans n'importe quel ordre. Nous avons commencé celui du PCM par les villes les plus anciennes, premières bases des colonisateurs à l'extrême est du continent sud-américain.

A Recife, l'histoire est évidemment présente. Mais qui sait encore que

la première organisation urbaine de Pernambuco, nom initial de la ville (« trou dans la mer »), fut réalisée par les Hollandais, présents seulement 24 ans ? Dans ce site plat, Maurice de Nassau équipa les îles principales, Saint-Antoine, Saint-Joseph, construisit trois ponts vers 1644. Puis vinrent les Portugais, établis de façon beaucoup plus durable. Ils s'étaient d'abord intéressés à la seule colline de ce plat pays, lui donnant le nom d'Olinda (O ! linda ! ce qui veut dire : Oh, qu'elle est belle !). La première église du Brésil y fut construite en 1535. De nombreux monastères s'y fixèrent, et autour d'eux les colons.

Aujourd'hui Recife, comme toute la côte nord-est, pose un grave problème économique au Brésil. Très éloignée du cœur économique de Sao Paulo, et pourtant très peuplée (agglomération millionnaire), elle n'a pas trouvé encore, malgré un premier effort national, de « rééquilibrage » engagé par des organismes tels que la SUDENE, l'essor qui lui permettra au moins de survivre. Les zones industrielles y créent encore trop peu d'emplois, trop mal rémunérées. Cela n'empêche pas les immeubles de se construire à un rythme soutenu, les tours prenant peu à peu la place de vieilles maisons coloniales, toujours colorées, entourées de pal-

miers et de plantes des Tropiques. Comme cette évolution se fait au hasard des opportunités foncières, le contraste est saisissant entre les grands buildings et les vieilles maisons au charme désuet qu'ils entourent peu à peu.

Le marché installé au centre est une véritable fourmilière où se mêlent intimement les couleurs des vêtements, celles des voitures et des maisons. Les bouffées d'air vous apportent au hasard des senteurs de poissons séchés, de fruits exotiques, de fleurs tropicales. Un photographe public, équipé de vieilles chambres qu'il a lui-même rafistolées avec du fer blanc n'accordera aucun regard à notre concurrence déloyale.

Salvador, plus au sud, est installée sur un site beaucoup plus mouvementé. Sur le port, la ville basse et la ville haute communiquent par un ascenseur, construit en 1875. Au sud, une baie immense, celle de Tous les Saints (100 000 hectares), a conduit récemment à la création du port d'Aratu. Les Portugais s'étaient contentés de défendre la ville par des forts posés sur l'eau.

... où les immeubles poussent comme des palmiers.





Le rêve de la maison individuelle.

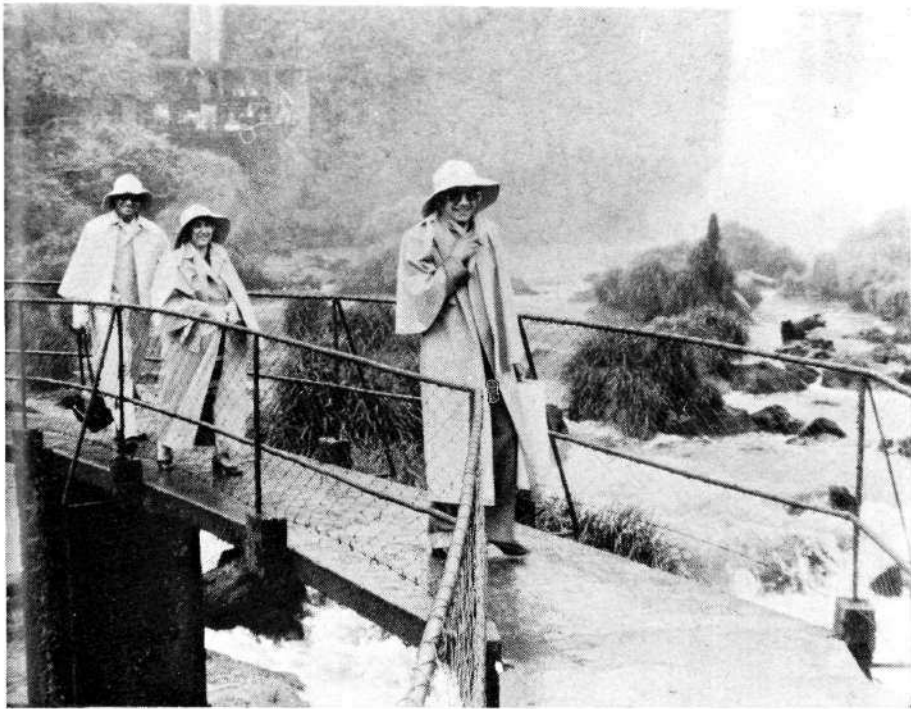
Le nombre des églises est de plusieurs centaines. Les plus richement ornées ressemblent intérieurement à des chefs-d'œuvre de pâtisserie, tant le baroque en est chargé. L'une d'elles est entièrement tapissée d'or. Elles sont très fréquentées, car le Brésil est catholique à 80-90 %. Mais c'est un catholicisme fortement imprégné de fétichisme, qui a donné lieu à la création de cultes très particuliers, aux noms variant avec les régions : macumba, candomblé... les fidèles se retrouvent par petits groupes, en général le vendredi soir, pour célébrer autour d'un feu un sacrifice de petits animaux, le plus souvent poulets, avec force incantations, tabac et ingestion d'alcool. Nous en avons simplement aperçu les reliefs, le matin, au détour d'un chemin ou aux abords d'un terrain vague, tant nos organisateurs étaient prudents pour notre sécurité. En fait, le risque est faible, la police étant très tolérante pour ce genre de manifestations à laquelle ses membres doivent d'ailleurs participer...

L'imprégnation africaine est en effet très forte au Nord-Est. Rien d'étonnant puisque des esclaves noirs y furent importés il y a quelques siècles, d'Angola, du Dahomey et autres lieux d'Afrique. Les conséquences sur la population et son mode de vie en sont très visibles. Le Brésil est l'un des rares pays au monde où les mixages raciaux sont complets, entre Blancs, Noirs et Indiens, peut-être même Jaunes plus récemment. Le résultat est assez difficile à imaginer pour nous occidentaux, car nos références habituelles correspondent à des juxtapositions de races dont le statut et le niveau social sont très différents. C'est sans doute une des grandes chances du Brésil d'éviter ainsi tout problème racial. Néanmoins, les types moyens rencontrés sont un peu différents par grandes régions, les plus noirs se trouvent au Nord-Est, les plus « indiens » à Brasilia et en Amazonie. Au Sud, la venue en masse depuis des décennies d'Européens, Italiens, Allemands, puis de Japonais, donne une physionomie

différente à l'homme de la rue, plus clair de peau.

L'origine coloniale de Salvador nous a permis également d'apprécier deux produits locaux typiques : danse et cuisine. Les danses reprennent les thèmes des cultes catholico-fétichistes, ainsi que la pratique nationale de la samba, mais il existe aussi un pur produit du cru, la capoeira, sorte de danse-lutte inventée autrefois par les esclaves qui voulaient s'entraîner au combat sans alerter l'attention de leurs maîtres. Il en résulte une forme à la fois très sportive et très gracieuse. La cuisine bahianaise fut une découverte, inégalement prise en compte par nos palais français, faisant appel à des produits et des techniques de cuisson et de préparation africains. Le séjour ne fut pas assez long pour nous accoutumer à ces goûts un peu fades.

Autres découvertes locales, à Feira de Santana, centre rural à 100 km



Dans quelques années, cette tenue ne sera pas nécessaire : hydroélectricité d'abord.

de Salvador vers l'intérieur : foire aux bestiaux et marché agricole. Feira fait commerce de l'élevage pratiqué dans la région très pauvre et très sèche (le sertao) qui se trouve immédiatement en arrière de la frange côtière arrosée du Nord-Est. Des bovins normaux ne supporteraient pas ce climat, on y élève des zébus, capables de résister à la sécheresse. Les « vaqueiros » amènent leurs troupeaux à la vente dans cette foire un peu à l'écart de la ville. En plein centre, le marché local offre aux populations rurales les marchandises nécessaires à leur vie : vêtements, objets quotidiens, viande salée exposée en plein soleil, fruits de toutes sortes, grains, dont bien sûr ces haricots noirs, qui mélangés à de la semoule donnent la « feijoada » plat national d'une consistance à toute épreuve. C'est dans un restaurant voisin que nous avons fait connaissance avec le « churrasco », plat de viande le plus typique du Brésil : 500 gr au moins par personne de viandes diverses (bœuf, mouton, porc, poulet) piquées dans une grande broche plate qui a servi à les griller et qu'on plante devant chaque convive. La qualité de la viande ne s'est jamais démentie tout au long du voyage.

Sur ce chapitre de la nourriture, pas de surprise vraiment désagréa-

ble. Le petit déjeuner est du genre anglo-saxon, ajoutant au « café-tartines » bien de chez nous du fromage, du jambon, du jus de fruits, des fruits exotiques. De quoi tenir très bien la matinée, et de quoi se dire, sans désir véritable d'y changer grand-chose au retour, que notre petit déjeuner français est bien mal adapté à notre rythme de vie. Pour les autres repas, on peut très bien s'en tenir à la cuisine internationale ou essayer d'autres goûts. C'est le cas des fruits exotiques, encore que beaucoup nous soient connus depuis longtemps : ananas, banane, orange,.... Ils ont simplement un autre goût au Brésil !

Etape suivante : Brasilia. Grand contraste, urbanisme volontaire bien connu. Mais les photos si nombreuses qui circulent ne rendent pas assez l'échelle, gigantesque et pratiquement inhumaine. De grands gestes d'architecture, des sculptures aussi, une réussite technique et esthétique remarquable. Mais aussi une impression de froid durable, du moins en ce qui concerne la partie publique, car les ensembles d'habitation sont à une échelle plus humaine. La vie y est bien organisée, jusqu'aux écoles qui sont un modèle du genre. Le soir, pas d'animation, phénomène accentué par la tendance à se réunir en clubs fermés. Du

reste, quel espace peut-on animer dans cet ensemble voulu monumental ? Peut-être certains bords de l'immense lac artificiel qui entoure Brasilia, et dont le dessin est plus naturel que le plan masse hiératique de la ville-même. Une journée suffit pour la visite détaillée de la capitale.

Rio par contre est inépuisable. L'impression la plus grandiose nous en fut donnée par la montée au Pain de Sucre, au coucher du soleil. C'est là que le relief extraordinaire du site surgit le mieux de la baie, en masses sombres et brumeuses qui ne laisse que quelques rives à l'urbanisation. On perçoit alors le gigantesque effort d'équipement pour construire, pour relier entre elles les parties de la ville carrément coupées par les chaînes montagneuses : tunnels, viaducs,... et maintenant métro.

Ici, quel contraste entre l'agressivité des conducteurs à l'égard du piéton, sûrement le summum au Brésil, et la nonchalance et la gentillesse des flâneurs le soir sur les avenues, surtout à Copacabana : les terrasses y restent animées très tard la nuit, par une température idéale.

Que d'eau... que d'eau.

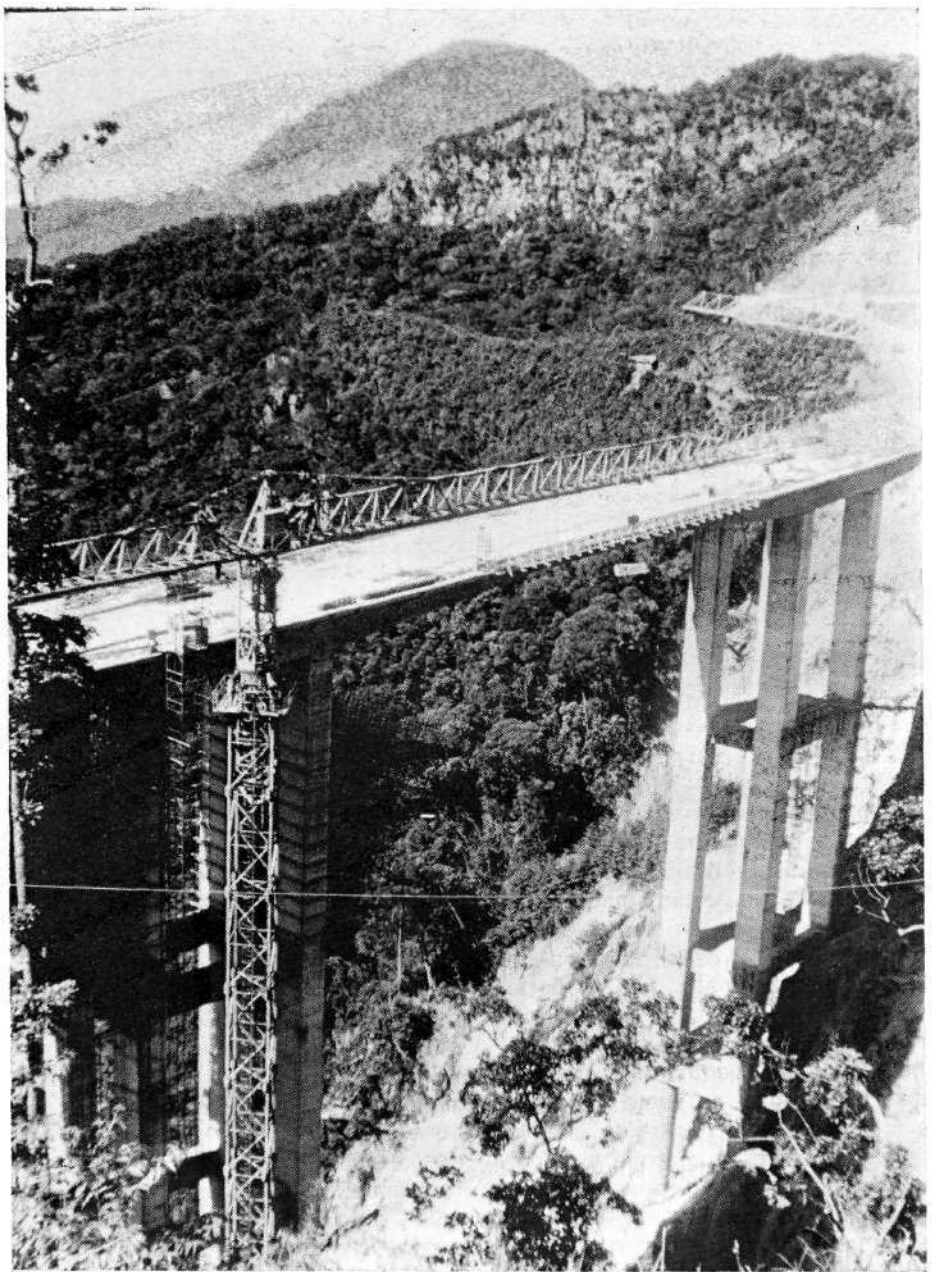


Les plages sont immenses, et continuent à s'étendre vers le sud. Après Copacabana, Ipanema prend le relais du grand chic, sur des kilomètres on y rencontre les plus belles filles en maillot « string ». Le temps passe beaucoup plus vite, et l'assiduité est moins évidente aux visites techniques. Pourtant on réalise à Rio des ouvrages d'un intérêt certain : aéroport supersonique, tunnels à voies superposées, émissaire en mer qui nous donnera l'occasion de discuter longuement avec un entrepreneur français de problèmes techniques passionnants et des difficultés particulières d'insertion dans le milieu local. Mais lorsqu'au bout de quatre jours, l'avion du départ nous donnera de la ville une vision de nuit merveilleuse, le vague à l'âme nous saisira. Qui ne s'est juré d'y revenir ?

A Rio, même les « favelas » paraissent sympathiques. Ces bidonvilles, accrochés aux pentes des montagnes, quelquefois descendant jusqu'à la rive, abritent pourtant une population misérable importante (15 % à Rio ou dans le Nord-Est, beaucoup moins à Sao Paulo plus riche). Il est déconseillé d'y entrer, les policiers n'y allant pas. Seule l'armée y pénètre dans les cas graves.

La transition fut brutale avec Sao Paulo. L'arrivée nous causa quelques émotions, la nébuleuse urbaine ayant pratiquement envahi l'aéroport de ses grands immeubles. Les ailes de l'avion semblaient les toucher. Contraste aussi de la population, affairée, fatiguée, un peu triste. La ville a poussé en désordre, rejetant à 40 ou 50 km les couches sociales les moins favorisées. Au soleil pourtant, le lendemain, l'impression est moins négative. Quelques grandes avenues aèrent un peu le tissu urbain, et les nouveaux immeubles semblent se ranger plus correctement. Le soir, du plus haut immeuble de la ville, l'Edificio Italia (41 étages) on découvre une certaine cohérence, au moins dans les circulations.

Mais Sao Paulo n'est pas au bord de la mer. Son port, Santos, est à 70 km. Il faut, pour y aboutir, traverser une chaîne élevée, qui donne



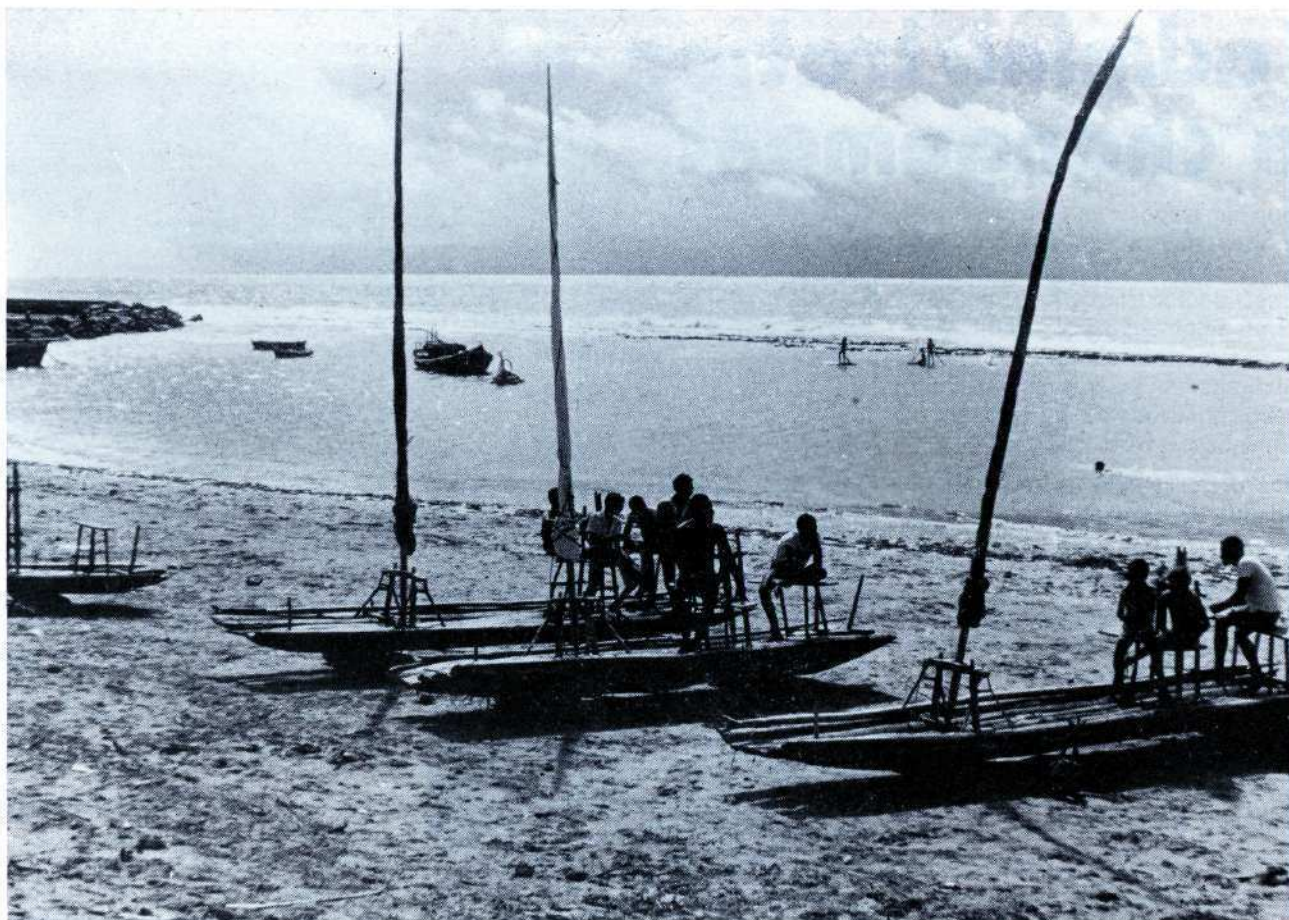
La nouvelle autoroute « des Immigrants ».

lieu à de gigantesques ouvrages d'art, une autoroute nouvelle « des Immigrants » venant bientôt doubler l'existante. Près de Santos, les plages de la grande agglomération : nous verrons l'une d'elles, Guaruja, par une température de l'air et de l'eau idéale pour notre baignade de Français. Ce qui n'empêchera pas les Brésiliens de s'étonner de ce bain pour un temps aussi frais (25 à 30°), puisque nous étions déjà en hiver (il y a pas de saisons de transition).

Aux chantiers de la route et du métro, s'est ajoutée la visite d'un institut où se fabriquaient les sérums anti-venimeux ; un rassemblement

impressionnant de serpents dangereux, crotales, cobras,... Cet organisme travaille pour tous ceux qui vivent dans les immenses forêts de l'intérieur.

C'est presque la fin du voyage. Un détour de pur tourisme : Iguacu, à la frontière commune avec le Paraguay et l'Argentine. On y a découvert dans la forêt vierge, il y a à peine dix ans, des chutes plus importantes que celles du Niagara. On nous a recommandé de bien en profiter car dans quelques années elles auront en grande partie disparu : énergie hydroélectrique... Il res-



Petit port de pêche du Nord-Est.

(Photos et légendes de Jean-Pierre Catalaa)

tera cependant les myriades de papillons aux couleurs splendides, auxquels on n'a pas encore trouvé d'utilisation énergétique !

Le retour vient très vite, chacun complète ses achats : cigares, pierres plus ou moins précieuses, et essaie, sans grand succès, de classer cette phénoménale brassée de souvenirs et d'impressions. Les contrastes ont été si fréquents, le rythme si soutenu malgré une organisation sans faille, que cela demandera encore quelques semaines. Les photos prises en raviveront les couleurs si besoin est.

A l'heure du bilan, on ne peut comparer l'attente initiale et le résultat final. Tout en sacrifiant au sérieux des visites et des entretiens, chacun a découvert un monde en mouvement, avec ses faiblesses, sa puissance potentielle phénoménale, mais aussi sa richesse populaire, son indescriptible confiance dans la vie malgré les problèmes non seulement

futurs mais quotidiens. Avoir ressenti cela, et par dessus tout l'amitié ancrée au cœur des Brésiliens pour la France, c'est un enseignement sans prix. Est-ce là du tourisme ? Peu importe, cela valait largement le voyage... et bien d'autres encore.

Plateau de Saclay : ARRET DE L'URBANISATION

... Dans une lettre qu'il a adressée à M. Paul Cousseran, Président du Syndicat Intercommunal d'Etude pour l'aménagement du Plateau de Saclay et des communes des vallées de l'Yvette et de la Bièvre, le Préfet de l'Essonne indique que l'urbanisation est stoppée dans ce secteur.

Seule l'Ecole Polytechnique s'implantera sur le plateau de Saclay, la vocation de coupure verte et d'espace agricole de cette partie de l'arrondissement de Palaiseau ayant été définitivement confirmée par le Gouvernement (La Croix).

La section Ponts et Chaussées du P.C.M. envisage d'organiser, dans le cadre du SICOB (fin septembre 1975), une table ronde sur « la gestion déconcentrée dans l'Administration et les grandes entreprises ».

Une douzaine de gestionnaires et organisateurs, appartenant aux secteurs public et privé, débattront publiquement de ce problème.

Au cours de la deuxième partie de la séance, l'assistance pourra participer aux débats.

Les personnes intéressées par cette table ronde sont priées de se faire connaître au Secrétariat du P.C.M. (260.25.33).

L'administration et le changement

par André LAURE

*Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées
Préfet, Chef du Service Régional de l'Équipement de la région parisienne*

Dans notre société de changement, la capacité de l'Administration à « suivre le mouvement » est souvent mise en doute : de multiples théories, fondées sur l'histoire, la sociologie, les sciences administratives, etc..., sont avancées à l'appui de cette thèse.

C'est pourtant un fait indéniable que l'Administration « bouge », qu'elle n'offre plus aujourd'hui le visage qu'elle avait il y a dix ans.

Dès lors, tout le problème est de savoir si cette évolution est suffisamment rapide, comment elle peut être accélérée ou mieux orientée.

Le présent article n'a pas pour objet de fournir une théorie générale à ce sujet : il en existe déjà de nombreuses, qui ont d'autant plus de mal, d'ailleurs, à cerner la réalité qu'il n'existe pas UNE Administration, mais DES services administratifs, très différents les uns des autres, confrontés à des situations très diverses...

Notre objectif, beaucoup plus modeste, est d'apporter le témoignage de quelques expériences de changement vécues au sein d'un Service que nous dirigeons depuis près de six ans : le Service Régional de l'Équipement de la Région Parisienne (S.R.E.R.P.).

Le Service Régional de l'Équipement de la Région Parisienne en 1969 : un service relativement neuf, confronté à de multiples



André Laure.

missions en pleine évolution, mais formé, au départ, d'unités hétérogènes

Créé en 1967 comme « Service Extérieur » commun au Ministère de l'Équipement et à celui des Transports, placé sous l'autorité du Préfet de la Région Parisienne, le S.R.E.R.P. s'est vu assigner un double rôle d'aménageur et de technicien :

— promouvoir un aménagement harmonieux de la Région Parisienne dans le domaine des transports, de l'habitat, des emplois et activités, des réseaux urbains... : rôle de service régional proprement dit, mais qui prend toutefois un caractère nettement différent des services régionaux de province, du fait que la région parisienne, pour l'essentiel, est, en réalité, une vaste agglomération.

— promouvoir certaines techniques

spécialisées (rôle de Centre d'Études Techniques de l'Équipement), réaliser un certain nombre de grands ouvrages d'art (pour le compte des Directions départementales de l'Équipement, notamment), assumer certaines responsabilités interdépartementales (dans le domaine de l'exploitation des autoroutes, par exemple).

Il s'agit, de ce fait, d'un Service relativement étoffé et structuré : plusieurs centaines de personnes (dont une vingtaine d'Ingénieurs des Ponts et Chaussées, une quarantaine d'Ingénieurs des Travaux Publics de l'État, une quinzaine de cadres administratifs de niveau équivalent).

Mais ce service a été constitué à partir d'unités d'origines et de compétences très diverses, issues d'anciens services départementaux ou régionaux, relevant des Ponts et Chaussées ou de la construction — circonstance aggravante ces unités se trouvaient réparties géographiquement en une quinzaine d'implantations différentes, tant à Paris qu'en banlieue.

D'où, très vite, un problème d'unité et même d'identité pour cet ensemble hétérogène qui, en outre, se trouvait confronté à une nouvelle phase de la stratégie d'aménagement de la région parisienne : la mise en œuvre du schéma directeur, dont l'élaboration avait été l'œuvre d'une équipe restreinte et soudée, que mon prédécesseur avait rassemblée autour de lui et qui se trouvait maintenant englobée dans un ensemble beaucoup plus vaste, d'un caractère tout différent.



Le Pont de Saint-Cloud, un grand ouvrage d'art.

(Photo Equipement)

La stratégie employée : de multiples actions touchant les structures et les hommes

C'est en fonction de ces circonstances qu'a été élaboré, il y a cinq ans, un programme dit d'« actions de progrès » destiné à mieux situer le Service par rapport à son environnement, à améliorer les communications internes, à décentraliser les responsabilités, à intensifier les relations avec l'extérieur... ; ces actions ont été entreprises après une phase de diagnostic préalable, confié à un organisme conseil et ont revêtu comme nous allons le voir de multiples aspects, d'ailleurs très « classiques » aujourd'hui.

La restructuration du Service, préalable nécessaire pour affirmer sa vocation d'organisme de synthèse en matière d'aménagement et de transports

La structure initiale du S.R.E.R.P. reflétait l'ancienne séparation « Ponts et Chaussées - Construction » ; en outre, au sein même des anciennes structures « Ponts et Chaussées », les problèmes de routes et de trans-

ports en commun étaient traités par des Divisions différentes.

La principale réorganisation a donc consisté à créer simultanément une unité de synthèse générale, chargée de définir les stratégies générales d'aménagement, de « gérer » le schéma directeur de la région parisienne... (Division des Etudes et Programmes) et une unité responsable de la totalité des problèmes de transports (Division des Infrastructures et Transports), qui a pu jouer ainsi un rôle décisif dans l'élaboration d'une politique globale des transports de la région parisienne (1).

Cette refonte s'est avérée d'autant plus bénéfique qu'elle s'est accompagnée, peu après, d'un regroupement important — quoique partiel — des unités du Service dans de nouveaux locaux.

La planification des activités du Service : un moyen pour celui-ci de mieux se gouverner :

Cette planification interne a pris, jusqu'à présent, la forme de *programmes d'activités annuels*, élaborés dans la deuxième moitié de chaque année pour l'année suivante.

Depuis trois ans que cette procédure a été instaurée, les cadres

sont amenés à prendre davantage de recul par rapport au quotidien, à réfléchir à la finalité de leur action, à faire des choix parmi les diverses voies possibles, en prenant conscience de la marge de liberté non négligeable qui leur est offerte. A mieux connaître aussi ce que font les autres, à mieux s'enquérir de ce que veulent nos « clients » : Préfet de Région, Administrations Centrales, Directions départementales de l'Equipement, Grandes Entreprises publiques, constructeurs, aménageurs...

Au départ, l'élaboration des programmes était l'œuvre essentielle des Directeurs de Division ; il n'en est plus de même aujourd'hui : une participation accrue donne l'occasion aux cadres de débattre, au sein de leurs unités, non seulement des objectifs à poursuivre, mais aussi des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre, et s'avère ainsi comme un puissant facteur de cohésion.

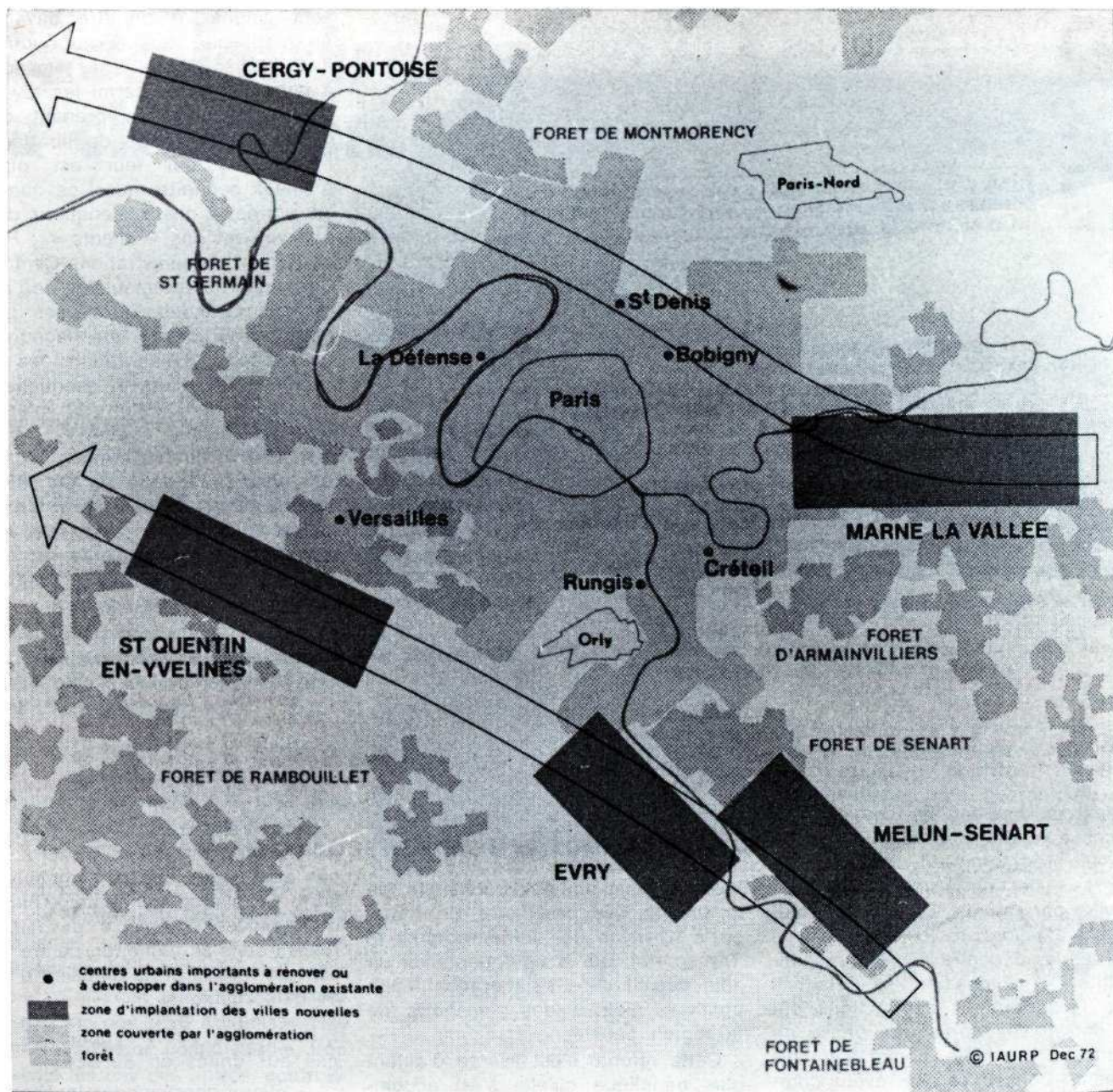
Le développement des relations extérieures, pour mieux ancrer le Service dans son environnement :

Dans l'élaboration des politiques d'aménagement, le S.R.E.R.P. n'est pas seul, mais apparaît comme une sorte de plaque tournante, d'élément de synthèse, appelé à devenir, s'il réussit dans sa tâche, un centre puissant de recueil et de diffusion d'idées et d'informations.

Un double effort a donc été assigné aux unités du Service :

— mieux appréhender les besoins, les attentes de l'« environnement » à l'égard de l'aménagement de la région parisienne et du rôle que le S.R.E.R.P. doit jouer dans cet aménagement ; ce qui suppose une véritable politique de « produits », mise au point avec nos partenaires habituels (Administrations Centrales, D.D.E., Entreprises publiques, Elus régionaux), ainsi qu'avec les Associations d'usagers, certains Elus locaux... ;

(1) Cette Division a été récemment coupée en deux, en raison, notamment, de la nécessité de développer l'étude des problèmes d'exploitation et de sécurité routières. Mais une des deux Divisions conserve l'appréhension globale des problèmes de transports, au niveau des politiques générales.



— mieux informer les partenaires du Service, le public, la Presse des problèmes principaux d'aménagement ou d'équipement, ainsi que des réalisations entreprises ou projetées.

Tout ceci demande beaucoup de temps, d'efforts persévérants pour organiser au mieux les contacts ; mais aussi, il faut le souligner, une profonde transformation de l'état d'esprit de beaucoup de cadres, dont certains sont trop assurés de détenir la « vérité », alors que d'autres, à l'inverse, sont trop modestes pour faire connaître à l'extérieur ce qu'ils font.

L'introduction des méthodes modernes de gestion, pour assouplir les structures et dégager un potentiel d'innovation

Le S.R.E.R.P., avons-nous dit, représente, par la qualité et la quantité de ses effectifs, un potentiel de « matière grise » d'une exceptionnelle importance. Mais ce potentiel est organisé selon le schéma hiérarchique traditionnel (avec de multiples échelons superposés), qui est certainement excellent pour traiter les affaires courantes répétitives, mais

s'avère peu adapté au rôle d' « Administration de mission » que le S.R.E. doit jouer également. Ajoutons à cela que, faute de délégations suffisantes, la structure de tête était et reste encore très congestionnée.

D'où l'utilité qui est apparue d'introduire dans notre Service les méthodes modernes de gestion : c'est ce qui a été fait et se poursuit actuellement, Division par Division, cette action se traduisant à la fois par une modification des structures et la mise en place de lettres de mission et de délégations.

On est ainsi parvenu à mieux répartir les rôles, notamment par la création, à côté des structures hié-



M. Laure et M. Cavallé, Secrétaire d'Etat aux Transports, lors d'une visite d'information.

(Photo J. Bruchet)

rarchiques classiques, de forces d'état-major, composées d'adjoints ou chargés de mission. Dégagés en totalité ou partie de l'instruction quotidienne des affaires, ceux-ci peuvent alors réfléchir aux grandes orientations, introduire l'innovation dans le traitement des problèmes, moderniser la gestion de l'unité, veiller aux relations extérieures, à la diffusion des idées et des informations... ; ce faisant, ils permettent aux cadres hiérarchiques de se consacrer davantage à ce qui devrait constituer leur responsabilité majeure : l'encadrement de leurs collaborateurs, tâche trop souvent sacrifiée aux missions directement opérationnelles.

L'amélioration des communications internes: facteur primordial de cohésion et d'unité

Pour un service aussi structuré et hiérarchisé que le S.R.E.R.P. le problème des communications internes est d'autant plus crucial que de nombreux clivages, inhérents aux statuts, séparent le personnel : fonctionnai-

res et auxiliaires, techniciens et administratifs...

Il est difficile d'obtenir que l'information, tant sur la vie interne du service que sur les événements extérieurs ayant un impact sur celui-ci, circule bien, que chacun ait le sentiment d'appartenir à un organisme vivant, au sein duquel il a sa place et son utilité, qu'aucun ne se sente oublié...

Jusqu'à présent, l'effort a porté sur l'organisation systématique de contacts périodiques à différents niveaux : (Direction du Service, Divisions, Groupes, ensemble des Cadres A, etc...) et sous diverses formes (réunions, séminaires...). Dans les mois qui viennent, il est envisagé de favoriser l'éclosion de « groupes semi-autonomes de traitement de problèmes », dont la composition et le programme de travail seraient en grande partie le fait d'initiatives venant de la base, mais resteraient néanmoins cautionnées par la hiérarchie.

D'autres actions sont prévues : création d'un « Journal d'Entreprise », journées « portes ouvertes », etc...

L'intensification de cette vie de relations n'a été possible que grâce à une formation des agents concernant le travail en groupe. Il y a là non seulement un problème de méthode mais aussi d'état d'esprit. Il faut que, dans les groupes, les échanges soient plus libres, moins dominés par la hiérarchie, et notamment, que les agents les moins gradés n'hésitent pas à s'exprimer, même en présence des agents des grades les plus élevés. Et ce n'est pas facile !

Les actions d'organisation et méthodes ou relevant de l'informatique de gestion ; pour mieux faire « tourner la machine »

Les actions d'organisation et de méthodes ne devaient pas être négligées, car elles permettent d'obtenir rapidement des résultats, peut-être modestes, mais concrets et faciles à mettre en œuvre.

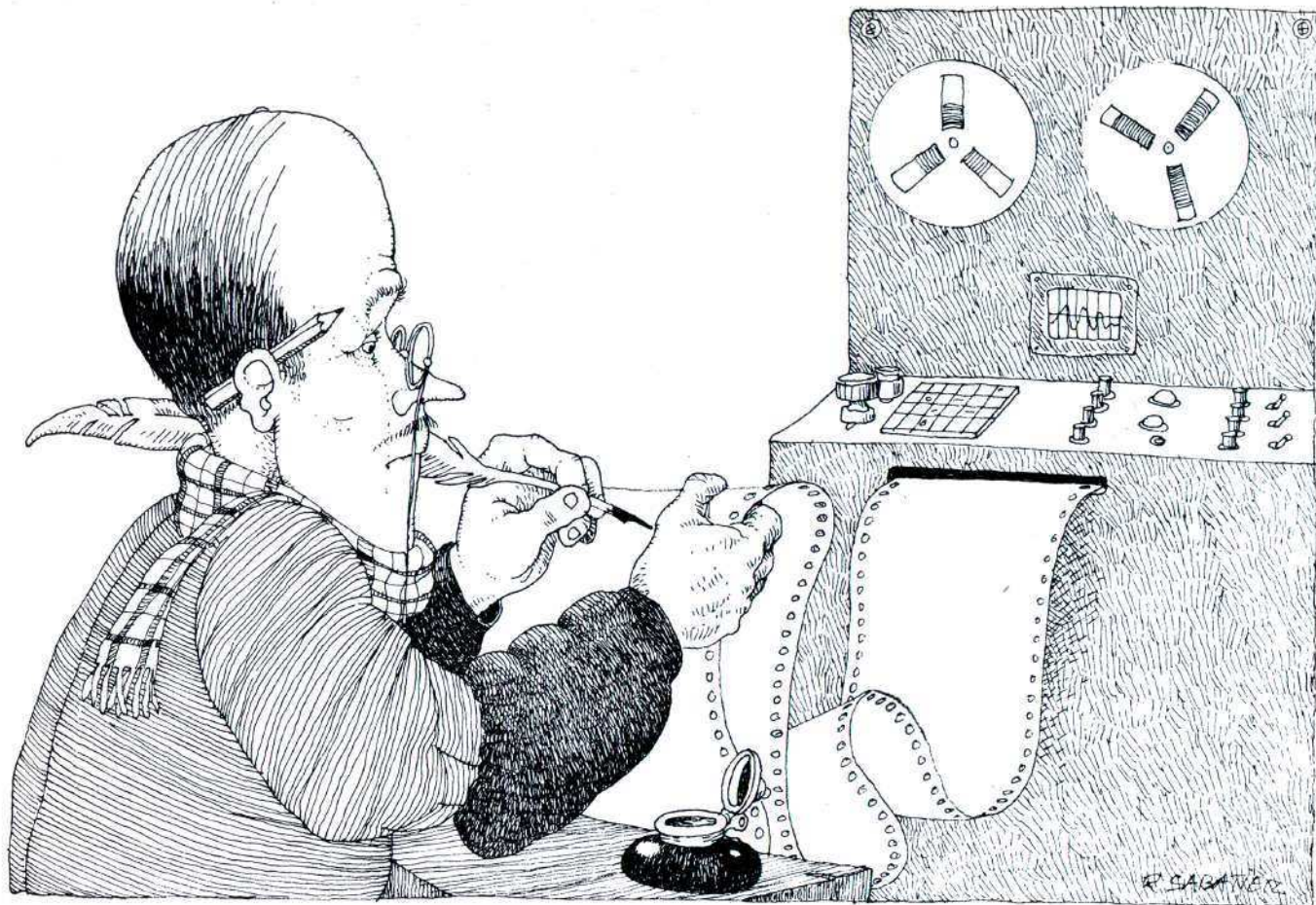
C'est ainsi qu'ont été améliorés les circuits du courrier, qu'a été établi un fichier du personnel...

Dans le même esprit, la constitution d'un « groupe informatique », commun à la Préfecture de Région et au S.R.E.R.P. et prestataire de services à l'égard d'autres Services administratifs, régionaux ou départementaux, a permis la mise en place d'un fichier d'opérations, un contrôle automatique des agréments, l'exploitation de divers programmes actuellement agréés pour la gestion des Services extérieurs de l'Équipement, etc...

Les actions de formation, au service des hommes et des structures :

En dernier ressort, l'évolution d'une structure dépend de ses hommes, de leur niveau de culture générale et technique, de leurs aptitudes à travailler efficacement et à s'entraider, de leur capacité à faire face au changement...

D'où l'importance primordiale accordée, dans nos actions de progrès, à la formation : meilleure organisation des stages, (notamment information plus complète et systématique du personnel), mise en place de structures de conseil, élaboration d'un plan de formation, visant à faire la



synthèse entre les objectifs du Service et les aspirations de ses agents.

Dans cette formation, une place importante a été réservée à la formation générale, aux disciplines du management, à l'amélioration des méthodes de travail ainsi qu'à l'évolution des comportements : pratique du travail en groupe, de la délégation, des entretiens non directifs, entraînement à l'expression orale, au traitement des problèmes à la créativité, etc...

Dans l'ensemble, les stages de ce genre se sont avérés bénéfiques, non seulement sur le plan de l'efficacité professionnelle, mais aussi sur celui du développement personnel.

Au départ, il a fallu constater cependant que, revenus dans leur unité, les stagiaires étaient repris par un milieu ambiant qui n'avait pas changé, et reprenaient de « mauvais plis ». C'est pourquoi il a été convenu que l'ensemble des cadres, à commencer par la Direction du Service, s'astreindraient à les suivre et ceci a pu être réarlisé grâce à un consensus mutuel.

Il est apparu aussi que les chefs

d'unité devraient accorder plus d'attention à la formation de leurs collaborateurs (en discutant avec eux un plan individuel de perfectionnement, en examinant, après chaque stage, les conséquences à en tirer sur le plan de l'action quotidienne...).

Le renforcement des cellules fonctionnelles : condition de tout progrès durable :

Dans les différentes actions qui viennent d'être énumérées, l'ensemble des unités du Service se trouvent concernées. Selon les voies générales arrêtées d'un commun accord, c'est à chacune d'elles de rechercher ses propres solutions à ses propres problèmes.

Mais cette démarche décentralisée ne peut aboutir sans l'aide de cellules spécialisées — dans les relations, les méthodes modernes de gestion, l'organisation et les méthodes, l'informatique — qui préparent, pour le compte de la Direction, les directives

générales à adresser aux unités et qui apportent ensuite à ces unités une assistance technique.

D'où les efforts persévérants accomplis dans notre Service pour créer ou renforcer ce type de cellules malgré l'extrême difficulté, en raison des grilles de salaires de recruter des spécialistes d'une qualité suffisantes pour exercer une réelle influence.

Une fois créées, ces cellules ont pu démultiplier leur action en s'appuyant sur des experts extérieurs. Bien choisis, après certains tâtonnements ceux-ci ont pu apporter beaucoup : compétences spécialisées dans le domaine du management, des enquêtes, vision originale des problèmes, conseils pertinents, assistance éducative... (L'expérience montre que ce rôle d'intermédiaire est essentiel pour que les organismes conseils soient acceptés à l'intérieur du Service).

Un bilan partagé

Dans l'ensemble, des résultats non

négligeables peuvent être enregistrés après ces cinq années d'expérience : prise de conscience de ses finalités par le Service, meilleure cohésion interne, développement des contacts extérieurs, modernisation des méthodes, plus grande souplesse de fonctionnement, développement et meilleure orientation de la formation. *clut* pourtant pas la vigilance.

Tout ceci s'est accompagné d'une évolution des mentalités et des comportements et l'on discerne même, depuis un an ou deux, un certain basculement des idées et des attitudes en faveur des méthodes modernes de direction, de gestion et de formation autrefois considérées avec suspicion.

Ceci étant, il faut reconnaître que les résultats n'ont été à la mesure, ni des espérances initiales, ni des efforts déployés.

Une enquête sur la formation, entreprise auprès d'un échantillon d'une centaine de personnes, a montré, par exemple, que le travail était encore ressenti par beaucoup d'agents comme mal défini, peu intéressant, pas mis suffisamment en relation avec les fonctions de l'ensemble du Service, à exécuter dans des conditions matérielles insatisfaisantes...

Sur le plan externe, il apparaît, à travers les contacts que nous entretenons avec nos principaux partenaires, que le rayonnement du Service, en tant que centre de recueil et de diffusion d'idées, de doctrines, d'innovations, d'informations... reste très insuffisant.

Le bilan s'avère donc très partagé, non négligeable certes, mais moins bon qu'on ne l'avait espéré.

Comment expliquer cet état de chose ?

Sans négliger pour autant les difficultés inhérentes au contexte administratif, l'explication majeure réside, nous semble-t-il, dans des difficultés d'ordre psychologique et culturel.

L'obstacle psychologique :

Il serait tout à fait illusoire de penser que les principes novateurs et libérateurs du management moderne



(Photo Équipement)

(appel à une plus grande participation, à une prise en charge plus accentuée des responsabilités à tous les niveaux...) rencontrent, à priori, un écho favorable chez l'ensemble des cadres.

Ce serait plutôt le contraire. Pour bon nombre d'entre eux, la sécurité procurée par les procédures établies, les instructions précises et détaillées... est préférable aux incertitudes que comporte toute délégation de responsabilité. Les relations de pouvoir qui s'établissent inévitablement entre les membres d'une organisation, s'assimilent plus souvent à une attention vigilante à l'égard des empiétements possibles des voisins qu'à la conquête

de des « terres vierges », qui, pourtant, ne manquent pas dans un secteur d'activité où l'imagination devrait jouer une place prépondérante. Le pouvoir d'influence qui peut être acquis en trouvant au bon moment les bonnes solutions aux bons problèmes est généralement sous-estimé par rapport aux pouvoirs conférés par les textes.

Sur un plan différent, il faut noter que beaucoup de cadres se comportent plus en brillants artisans, soucieux de produire un travail de qualité qu'en meneurs d'hommes, pleinement conscients de leurs missions d'encadrement (orientation, délégation, contrôle a posteriori, assistance...). Ils éprouvent du mal à prendre

du recul par rapport au quotidien et font généralement peu confiance à leurs collaborateurs.

Enfin il faut constater chez beaucoup de cadres, un réflexe de méfiance vis-à-vis de l'extérieur, le sentiment que la vérité se trouve en eux et non pas chez les autres. Peu savent profiter de la complémentarité de points de vue, d'approches, que pourrait leur procurer un contact plus confiant avec des personnalités extérieures, des bureaux d'études, des entreprises, etc... : la confiance n'exclut pourtant pas la vigilance.

Tout ceci ne constitue nullement une critique à l'égard de cadres qui, dans l'ensemble, font preuve d'un grand esprit de dévouement au bien public. Si un reproche doit être formulé, ce n'est pas à eux qu'il doit être adressé mais au « système administratif » dans lequel ils opèrent journellement, avec ses règles souvent artificielles, ses contraintes inutilement sévères, son esprit trop empreint de bureaucratie.

Il serait également tout à fait injuste et inexact de généraliser : beaucoup de cadres savent échapper aux séductions du fatalisme, du conservatisme ou de l'intrusion et s'avèrent, au contraire, comme de remarquables « inducteurs de progrès ». Et tout l'art d'une bonne direction sera de les encourager, de les mettre en valeur, de manière que leur influence devienne déterminante.

L'obstacle culturel

Il s'est avéré que beaucoup de cadres, pénétrés des idées traditionnelles sur l'autorité, la hiérarchie... ignoraient les principes élémentaires d'une bonne organisation moderne...

La grande majorité estimait que l'Administration n'avait rien à voir avec le management, discipline uniquement réservée, d'après eux, aux entreprises privées ou aux organismes pourvus d'un compte d'exploitation.

Pourtant, en dépit des différences

dans les critères d'efficacité, ce sont bien les mêmes grandes fonctions — planification et prévision, « marketing », organisation interne, relations externes, valorisation des hommes — qui doivent permettre l'adaptation de l'organisme, tant public que privé, à un environnement en évolution constante.

Les difficultés inhérentes au contexte administratif

A ces difficultés de caractère fondamental, s'en sont ajoutées d'autres :

— la faiblesse des services fonctionnels, mentionnés plus haut, aggravée par les difficultés d'ordre psychologique, qu'éprouvent ceux-ci à s'imposer auprès des services opérationnels ;

— le manque de temps, invoqué par la plupart des cadres supérieurs, surchargés par les affaires courantes ;

— les différences de corps ou de statut qui créent autant de barrières, invisibles mais réelles, aux communications et à la compréhension réciproque ;

— les contraintes de la logistique, propres à l'Administration, avec le foisonnement des règles, la superposition des contrôles... qui finissent par décourager les plus dynamiques (1) ;

Les enseignements à tirer : quelques principes généraux, plutôt que des recettes

Après ces cinq premières années d'expérience, force est de constater qu'il n'existe guère de recettes toutes faites à recommander pour installer un Service dans le changement. Le management en est encore à un stade très empirique et expérimental. Les seuls principes, très généraux, à observer par la Direction paraissent être les suivants :

a) - faire preuve d'une persévérance à toute épreuve, car la moder-

nisation d'un Service ne peut être qu'une œuvre de longue haleine, qui suscitera inévitablement des résistances aux changements, des incompréhensions, qui comportera des tentatives infructueuses sur le moment, donc des retours en arrière... ; et savoir, au cours de ce parcours sinueux, exploiter les succès et tirer les leçons des échecs (2) ;

b) - prendre en compte au maximum les besoins et les attentes des cadres et du personnel, de façon à ne pas naviguer à contre-courant, mais aussi exercer, au moins au départ, une certaine contrainte de façon à contre-balancer le scepticisme ambiant et les excuses du manque de temps ;

c) - combiner systématiquement les actions de réorganisation et les actions de formation, agir à la fois et en même temps sur les techniques, les structures et les hommes ;

d) - pour limiter les risques de rejet des conseils extérieurs, faire intervenir ceux-ci à travers des cellules fonctionnelles propres au Service, dont la constitution ou le renforcement constituent un préalable essentiel ;

e) - saisir toutes les occasions pour ouvrir le Service sur l'extérieur et s'efforcer de présenter aux membres du Service l'image que leur environnement se forme d'eux et de leurs actions (effet de miroir, particulièrement utile pour un organisme dont l'efficacité, même à court terme, ne peut être appréciée valablement par un compte d'exploitation).

A partir de ces constatations, faites

(1) Ainsi, le recrutement d'un contractuel de haut niveau pour l'équipe MMG s'est apparenté à une sorte de « jeu de l'oie », qui a duré près d'un an, avec plusieurs retours à la case de départ, ceci en raison de la superposition des contrôles financiers, locaux ou centraux, intervenant aux divers stades de la procédure, y compris la publication d'annonces dans les journaux.

(2) Une des qualités essentielles du « manager » appartenant à l'Administration est donc de ne pas être pressé et c'est d'ailleurs un des paradoxes de sa situation, car il est rarement appelé à rester plus de quatre ou cinq ans au même poste, délai minimum pour entreprendre quelque chose de durable.



JEU DE L'OIE

Ce jeu se joue avec deux dés. — Après avoir versé une mise convenue d'avance, chaque joueur jette les dés à tour de rôle, et celui qui amène le plus de points commence le premier.

Celui qui, du premier coup, jette 6 et 3, se place au numéro 26, et celui qui jette 4 et 5 va se placer au numéro 53.

Le joueur qui arrive à une oie avance d'autant de points qu'il vient d'amener. Il s'arrête sur le Pont (n° 6) paie une fiche et va se placer au numéro 12. Le joueur qui arrive sur le Pont (n° 19) paie la mise et laisse passer deux tours sans jouer. Celui qui tombe dans le Puits (n° 32) paie également la mise et reste jusqu'à ce qu'il en soit débarrassé par un autre qui prend sa place.

Celui qui arrive au Labyrinthe (n° 42) paie la mise et retourne au numéro 1.

Le joueur qui vient dans la Prison (n° 52) paie un jeton et y attend sa délivrance. Celui qui va trouver le Mort (n° 58) doit de nouveau payer la mise et recommencer au numéro 1.

Celui qui est rejoint par un autre va se mettre à la place d'où ce dernier est venu.

Le joueur qui dépasse le numéro 63 retourne d'autant de points qu'il a jetés en trop, et si'il vient à tomber sur une oie, il retrograde encore d'autant de points qu'il a jetés.

Celui qui atteint juste le numéro 63 gagne la partie et joue le premier à la partie suivante.

Une méthode de recrutement qui ressemble au jeu de l'oie...

sur un cas particulier, peut-on dégager des conclusions générales sur les meilleurs moyens de permettre à l'Administration de faire face au changement ?

Trois conditions indispensables à l'accélération du progrès :

- la simplification du « système » administratif

Il apparaît hautement souhaitable

que les règles vénérables mais archaïques qui régissent le fonctionnement de l'Administration française soient rapidement amendées pour ne pas rester en contradiction avec les principes élémentaires du management : allègement des contrôles, réduction du nombre des statuts, modification des règles de recrutement, d'avancement et de promotion, carrières équilibrées et motivantes pour tous les agents de l'Etat, administratifs et

techniciens, fonctionnaires et non fonctionnaires.

Une équipe restreinte composée, non seulement de « spécialistes » de la science administrative, mais aussi de fonctionnaires ayant une expérience concrète de la direction d'un Service, de conseillers en management, de sociologues..., ne pourrait-elle s'atteler à la tâche qui consisterait à repérer très concrètement les prin-

cipaux points de blocage du système et à étudier les moyens de les supprimer ?

• une meilleure formation humaine des fonctionnaires

Avec le recul du temps, il est permis de penser que beaucoup de difficultés, d'efforts et de temps auraient pu être économisés si l'ensemble des cadres du S.R.E.R.P. avaient bénéficié, au départ, d'un minimum de culture dans le domaine des sciences humaines et de l'organisation, des techniques de communication, de travail en groupe, etc...

D'excellents modules de formation permanente sont pourtant disponibles à l'heure actuelle, dans les Centres de formation professionnelle de l'Équipement (comme sans doute, dans les organisations homologues des autres Administrations). Mais il semble que faute de temps ou pour d'autres motifs, la plupart des cadres dirigeants hésitent à y assister et à se mêler à leurs collaborateurs : cette abstention retire tout bénéfice — autre que personnel — aux stages que ceux-ci suivent et dont ils ne peuvent ensuite appliquer les enseignements.

D'où l'intérêt qu'il y aurait à organiser, **systematiquement et obligatoirement**, pour tous les cadres accédant à un certain niveau de responsabilités, une formation complémentaire adéquate : de multiples formules sont envisageables et les exemples ne manquent pas, notamment dans le secteur privé (C.R.C., C.N.O.F., I.C.G...), et dans l'Armée (Ecole de Guerre, Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale).

Cette formation complémentaire pourrait, en outre, être l'occasion de mêler entre eux diverses catégories de fonctionnaires et même fonctionnaires et salariés du secteur privé.

En dehors de cette formation relativement groupée dans le temps, donnée à certaines étapes clés de la carrière, il faudrait aussi faire admettre le principe que tout cadre de l'Administration, même aux échelons les plus élevés... doit consacrer



au moins quelques jours par an à des activités de recyclage, aussi bien d'ailleurs en tant que professeur qu'élève.

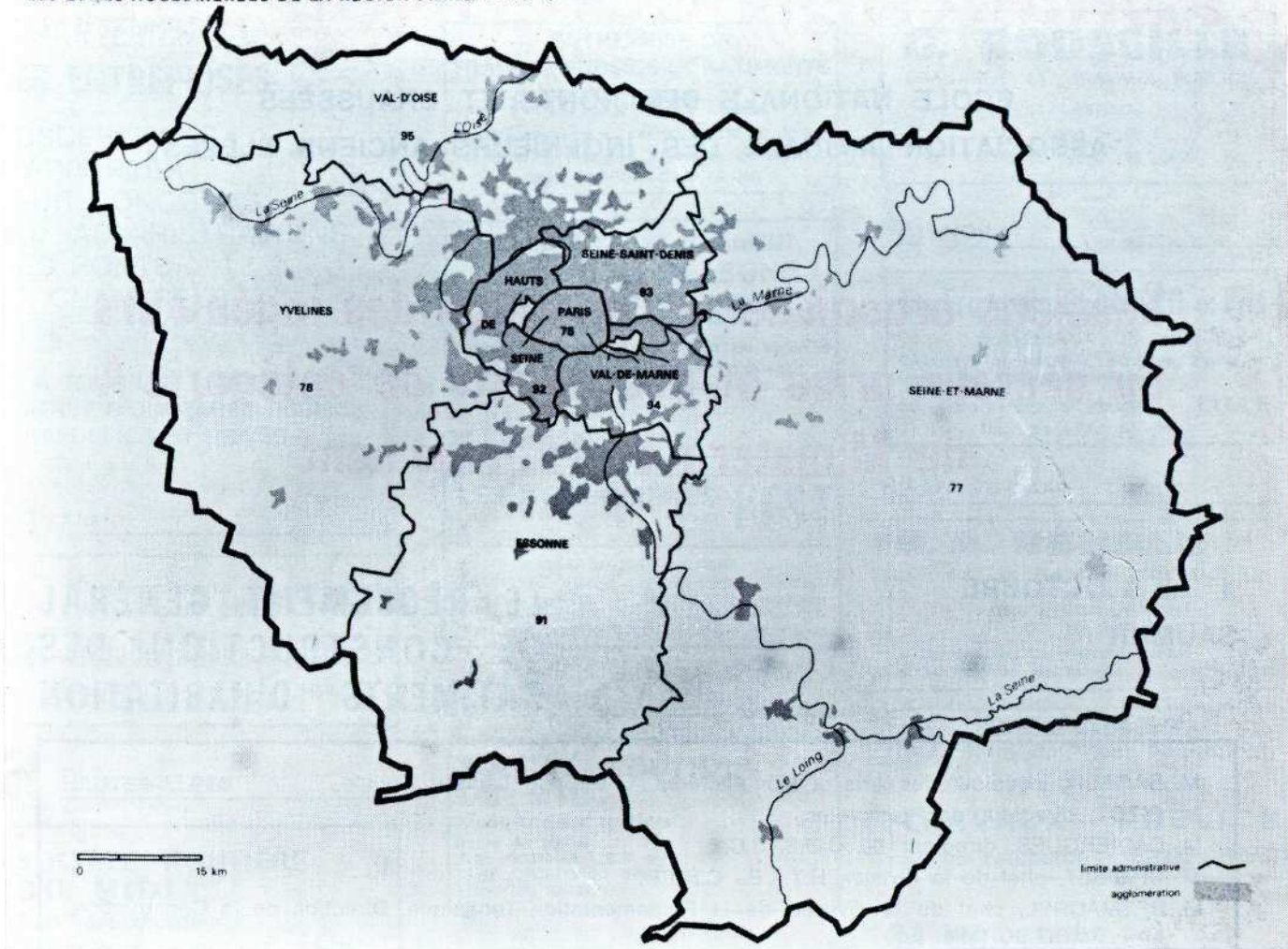
• la mise en œuvre d'opérations pilotes fortement aidées

Aucun effort ne devrait être négligé pour favoriser les expériences de modernisation, au niveau de Services dont les dirigeants sont acquis à l'esprit du management, ces expériences pouvant être ensuite rapprochées et servir de témoin.

Une telle méthode est effectivement utilisée dans une Administration comme celle de l'Équipement. Mais son efficacité n'en serait-elle pas accrue si des moyens plus importants, non seulement en crédits mais en personnels supplémentaires, pouvaient être mis en œuvre, avec l'aide, par exemple, de la Direction du Budget et de la Fonction Publique ?

En effet, toute expérience de modernisation suppose, *au départ*, un investissement (en temps, en matière grise et en moyens matériels) qui ne peut être récupéré qu'après un assez long délai.

Beaucoup de Chefs de Service,



Promouvoir un aménagement harmonieux de la région parisienne qui est en fait une vaste agglomération.

(Photo Equipement)

dont les moyens sont tout juste suffisants pour faire face aux tâches les plus urgentes, hésitent, de ce fait, à se lancer dans des actions de modernisation ; quant à ceux qui les entreprennent, ils ne peuvent, la plupart du temps, déboucher que trop lentement et avec des résultats trop peu décisifs pour être réellement convaincants.

La modernisation de l'Administration : une œuvre de longue haleine à laquelle le P.C.M. peut apporter une importante contribution

En se référant à l'expérience vécue au sein du S.R.E.R.P., l'introduction du changement dans un Service

public s'avère à l'expérience comme une œuvre de longue haleine, pleine d'imprévus, de difficultés, d'embûches..., mais au demeurant positive, si l'on considère l'ampleur de la tâche à accomplir.

Car cette action doit s'exercer en profondeur. L'objectif n'est pas d'introduire dans des cercles restreints de spécialistes des techniques élaborées comme la rationalisation des choix économiques ou budgétaires, le contrôle de gestion, ou de vouloir tout informatiser : il est d'impliquer l'ensemble du Service dans une mutation qui exige une modernisation des connaissances, une évolution des comportements et des mentalités, une transformation des styles de commandements et de relations.

En fonction de l'expérience du S.R.E.R.P. (et en évitant de généra-

liser abusivement, à partir d'un cas, très particulier malgré tout), il nous semble que la modernisation de l'Administration pourrait être accélérée à partir des trois démarches que nous venons de suggérer : simplification du « système » administratif, meilleure formation des fonctionnaires, intensification des actions pilotes.

S'il fait écho à ces suggestions très générales, le P.C.M. ne pourrait-il considérer qu'il rentre dans sa vocation d'étudier un projet précis et de le proposer ensuite aux pouvoirs publics ?

FORMATION CONTINUE 1975

ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES
ASSOCIATION AMICALE DES INGÉNIEURS ANCIENS ÉLÈVES

Sessions organisées à l'intention des ingénieurs du secteur privé et des agents de catégorie A du Ministère de l'Équipement

1^{er} au 3 OCTOBRE
SAUMUR

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE CONSTRUCTION DES BATIMENTS D'HABITATION

- M. BARAUD, ingénieur des Arts et Manufactures. Entreprise Laurent Bouille.
- M. BIZOT, directeur de Promotelec.
- M. CADIERGUES, directeur du C.O.S.T.I.C.
- M. CROISET, chef de la division H.T.A.E.- C.S.T.B.
- M. DESMADRYL, chef de la division de la Réglementation Technique. Direction de la Construction (Min. Eq.)
- M. GERODOLLE, directeur du C.E.T.E. Bordeaux.
- M. GIOL, ingénieur E.T.P. du C.E.T.E. Bordeaux. Colonel-Haure.
- M. LALIGAND, E.G.F.
- M. MEISSER, directeur-adjoint du C.A.T.E.D.

4 AU 6 NOVEMBRE
RÉGION PARISIENNE

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DANS LE CHAUFFAGE DES BATIMENTS RÉGLEMENTATION TECHNIQUE

- M. CADIERGUES, directeur du C.O.S.T.I.C.
- M. CHEMILLIER, chef du Service Technique. Direction de la Construction (Min. Eq.)
- M. CROISET, chef de la division H.T.A.E.-C.S.T.B.
- M. CUBAUD, directeur de la cellule construction du Centre d'Etude Technique (H.L.M.)
- M. DAUSSY, chef de la relation Construction-Industrie - Saint-Gobain, division Isolation, France.
- M. TRICHARD, chargé de la division des Etudes et de la Politique Energétique. Direction de la Construction (Min. Eq.)
- M. OSSADZOW, chargé du secteur Résidentiel et Tertiaire à l'Agence Nationale pour les Economies d'Energie.

RÉPERTOIRE DÉPARTEMENTAL DES ENTREPRISES

SUSCEPTIBLES
D'APPORTER
LEUR CONCOURS
AUX ADMINISTRATIONS
DES PONTS
ET CHAUSSÉES
ET DES MINES

ET A TOUS LES AUTRES
MAITRES D'OUVRAGES PUBLICS
PARAPUBLICS ET PRIVÉS

01 AIN

Concessionnaire des planchers
et panneaux dalles « ROP »

Les Préfabrications Bressanes

01-CROTTET - R.N. 79 près de Mâcon
Tél. 29 à Bagé-le-Châtel

05 HAUTES-ALPES

SOCIÉTÉ ROUTIÈRE DU MIDI

Tous travaux routiers

Route de Marseille - 05091 GAP - B.P. 24
Télex : ROUTMIDI 43221
Tél. : (92) 51-03-96

13 BOUCHES-DU-RHONE

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE T.P. FOUGEROLLE - SNCT

S.A. CAPITAL 61.101.400 F
Siège : 3, avenue Morane-Saulnier
VELIZY-VILLACOUBLAY
Agence de Marseille : 154, av. Jules-Cantini
13008 MARSEILLE
Téléphone : 77.04.20 - TÉLEX : 44.846

SOCIÉTÉ ROUTIÈRE DU MIDI

Tous travaux routiers

Zone Industrielle - 13290 LES MILLES
Tél. : (91) 28.14.39
Télex : ROUTMIDI 41702

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE PHILIPPE SCHIANO

Immeuble Méditerranée

Avenue de la Viguierie - 13260 CASSIS
Tél. 01.77.00

20 CORSE

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET BATIMENTS RABISSONI s.a.

Société anonyme au capital de 100.000 Francs
Gare de Mezzana - Plaine de Peri
20900 SARROLA-CARCOPIO

SOCIÉTÉ T.P. ET BATIMENT Carrière de BALEONE

Ponte-Bonello par AJACCIO
Tél. 27.60.20 Ajaccio
Vente d'agréments et matériaux de viabilité
Tous travaux publics et Bâtiment

21 COTE-D'OR

LES AGGLOMÉRÉS DE L'EST

21-SAINT-JEAN-DE-LOSNE
Tuyaux en béton - Préfabrication - Tous
produits moulés - Bordures de trottoirs
Viabilisé - Signalisation -
Tous les produits V.R.D. - Dalles - Clôtures

26 DROME

SOCIÉTÉ ROUTIÈRE DU MIDI

Tous travaux routiers

Route de Moura
26101 ROMANS - B.P. 9
Télex : ROUTMIDI 45703
Tél : (75) 02-22-20

38 ISÈRE

- CHAUX VIVE
- CHAUX ÉTEINTE
50/60 % Ch. Libre
- CHAUX SPÉCIALE pr enrobés
20/30 % Ch. Libre
- CARBONATE DE CHAUX
(Filler Calcaire)

Broyeur
à boulets

Sté de CHAUX et CEMENTS
38 - SAINT-HILAIRE DE BRENS

APPAREILS DRAGON s.a

Concassage - Broyage - Criblage - Installations

Siège Social : 38-Fontaine
Tél. (76) 96-34-38 - Télex. Draglex 32.731

Bureau à Paris, 92, av. Wagram (17°)
Tél. 227-84-70 - Télex. Dragowag 29.405

39 JURA

Sté d'Exploitations et de Transports PERNOT

Préfabrication - Béton prêt à l'emploi
Rue d'Ain, 39-CHAMPAGNOLLE Tél. 83

Sté des carrières de Moissey
39-MOISSEY

47 LOT-ET-GARONNE

G. ROUSSILLE

DRAGAGES ET TRAVAUX PUBLICS

47 - LAYRAC

R.C. Agen 58 A 7
I.N.S.E.E. 143 47 145 0 002

59 NORD

Ets François BERNARD et Fils

MATÉRIAUX DE VIABILITÉ :

Concassés de Porphyre, Bordures, Pavés en
Granit, Laitier granulé, Sables.

50, rue Nicolas-Leblanc - LILLE
Tél. : 54-68-37 - 38 - 39

62 PAS-DE-CALAIS

S. A. BENALU

S.A. au capital de 1 000 000 F

108, rue Pierre-Brossolette

82110 HENIN-BEAUMONT

Tél. (21) 20.03.49

- Construction de matériel roulant
- Construction de bennes en alliage léger

BEUGNET

(Sté Nouvelle des Entreprises)

S.A. au Capital de 5.200.000 F

TRAVAUX PUBLICS

53, bd Faidherbe - 62000 ARRAS

63 PUY-DE-DOME

BÉTON CONTROLE DU CENTRE

191, a. J.-Mermoz, 63-Clermont-Ferrand
Tél. : 92-48-74.

Pont de Vaux, 03-Estivareilles
Tél. : 06-01-05.

BÉTON PRÊT A L'EMPLOI

Départ centrale ou rendu chantiers par
camions spécialisés - Trucks Mixers -

67 BAS-RHIN

EXPLOITATION DE CARRIÈRES DE GRAVIERS
ET DE SABLES - MATÉRIAUX CONCASSÉS

Gravière du Rhin Sessenheim

S.A.R.L. au Capital de 200.000 F

Siège social : 67-SESSENHEIM

Tél. : 94-81-82

Bureau : 67-HAGUENAU, 13, rue de l'Aqueduc
Tél. : 93-82-15

ENTREPRISES WAGNER

8, rue Adolphe-Seyboth 67004 STRASBOURG
CEDEX - Tél. 32.49.70 - Télex 87 056
Etudes de projets et engineering - Bâtiments,
travaux publics et constructions industrielles
Béton précontraint et coffrages glissants
Préfabrication - Sondages et forages -
Fondations spéciales sur pieux - Travaux de
menuiserie

74 HAUTE-SAVOIE

 **SALINO**
 ANNECY — Tél. 87.21.27
 6, rue des Alouettes - B.P. 578

Bâtiment - Génie Civil - Structures bois
 Lamellé collé - Charpente traditionnelle
 Préfabriqués — Promotion immobilière

76 SEINE-MARITIME

PLASTI-CHAPE
 Route de Darnétal - MESNIL-ESNARD 76

- Revêtements routiers anti-dérapants
- Enrobés spéciaux
- Signalisation horizontale
- Revêtements de sols industriels

snam
 Siège Social : Quai Bas de l'Escuré
 78920 AMFREVILLE-LA-MIVOIE
 B.P. n° 4 - Tél. (35) 79.82.64 +

MATERIELS DE TRAVAUX PUBLICS
 LOCATION - MANUTENTION

Poclain (pelles) - P.P.M. (grues manutention)
 CMC (chargeurs) - Bomag (rouleaux vibrants)
 Ingersoll rand (compresseurs) - Neyrpic
 Ponts Jumeaux (carrières)

**SOCIÉTÉ NORMANDE
 DU CIMENT MOULÉ**

83, rue de la Motte
 76140 LE PETIT-QUEVILLY
 Tél. 72.29.61

CLOTURES BÉTON ET GRILLAGE
 ÉLÉMENTS BÉTON VIBRE

Jean-Claude BAUDOUIN

AGGLOMÉRÉS - TRANSPORT
 BÉTON PRÊT A L'EMPLOI

Rue des 18 Acres
 76330 PETIVILLE
 Tél. : 94.77.30 - 94.77.72

86 VIENNE

m e a c s. a.

86-CHAUVIGNY
 Tél. : 44-32-46 Poitiers

FILLERS CALCAIRES

93 SEINE-SAINT-DENIS

s.a.r.l. DEVAUDEL

FOURNITURES
 INDUSTRIELLES

73-75, rue Anselme - 93400 SAINT-OUEN
 Tél. 254.80.58 +

94 VAL-DE-MARNE

ENTREPRISES

QUILLERY SAINT-MAUR

GÉNIE CIVIL — BÉTON ARMÉ
 — TRAVAUX PUBLICS —

8 à 12, av. du 4-Septembre - 94100 Saint-Maur
 Tél. 883.49.49 +

FRANCE ENTIÈRE

 **Compagnie Générale
 des Eaux**

Exploitation : EAUX
 ASSAINISSEMENT
 ORDURES MÉNAGÈRES
 CHAUFFAGE URBAIN

52, rue d'Anjou - 75008 PARIS - Tél. 265 51 29



RINCHEVAL

SOISY-SOUS-MONTMORENCY (Val-d'Oise) - Tél. : 989.04.21 +

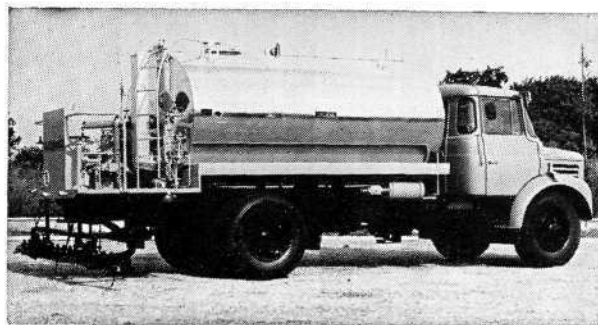
TOUS MATERIELS DE STOCKAGE, CHAUFFAGE ET EPANDAGE
DE LIANTS HYDROCARBONES

ÉPANDEUSES avec rampe

- Eure et Loir
- Jets multiples à commande pneumatique

POINT A TEMPS

- Classiques
- Amovibles
- Remorquables



Équipement épandeur à transmission hydrostatique et rampe à commande pneumatique

STOCKAGE et RÉCHAUFFAGE de liants :

- Citernes mobiles
- Spécialistes de l'équipement des installations fixes

(300 réalisations)

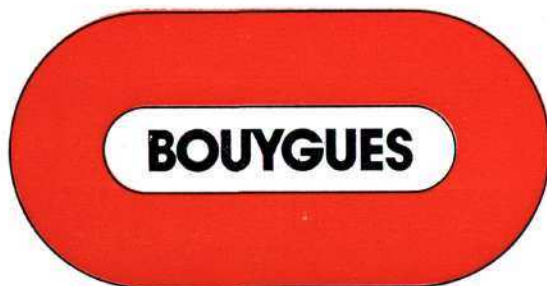
DEPUIS 1911, LES ÉTABLISSEMENTS RINCHEVAL CONSTRUISSENT DES MATÉRIELS D'ÉPANDAGE



Les installations olympiques de Téhéran (Iran) ayant accueilli le 1^{er} septembre 1974 les jeux Asiatiques ont été réalisées en 22 MOIS, grâce à la mise en place d'une méthode de collaboration originale entre BOUYGUES et les entreprises iraniennes les plus compétentes.

BOUYGUES a assuré :

- d'une part, la planification, la réalisation tous corps d'état et le pilotage de l'opération,
- d'autre part, la conception, l'étude et l'exécution des ouvrages de haute technicité en béton précontraint constituant les toitures du Stade Omnisport et du Centre de Natation.



BATIMENT TRAVAUX PUBLICS

S.A. AU CAPITAL DE 60000000 DE FRANCS
381 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
92140 CLAMART, 6302311